



Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique de Saint-Flour Communauté

ENTRE :

Saint-Flour Communauté sise 1 rue des Crozes – village d’entreprises – ZA du Rozier Coren -
15100 SAINT-FLOUR

Représentée par Mme Céline CHARRIAUD, Présidente, autorisée à l’effet des présentes suivant
délibération n°2021-147 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2021 ;

D’une part,

ET

L’État,

Représenté par M. Serge CASTEL Préfet du CANTAL,

Ci-après désigné par « l’État » ;

D’autre part,

Signé le 17 juillet 2021

Village d’entreprises, Z.A du Rozier Coren, 15100 Saint-Flour

Téléphone : 04 71 60 56 80

Web : www.saint-flour-communaute.fr

Facebook : saintflourco



CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Préambule	4
Article 1 - Objet du contrat	4
1.1 Evolution du CTE vers un CRTE	5
1.2 Présentation du territoire signataire	5
1.3 Ambition du contrat	8
Article 2 – Ambition du territoire	10
Article 3 – Axes ou orientations stratégiques	13
Article 4 – Plan d'action	16
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	16
4.2 Validation des actions	17
4.3 Projets et actions en maturation	17
4.4 Actions de coopération inter-territoriale dans le périmètre du CRTE	18
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	19
Article 6 – Engagements des partenaires	19
6.1 Dispositions générales concernant les financements	19
6.2 Territoire signataire	20
6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics	20

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	20
6.5 Maquette financière	21
Article 7 – Gouvernance du CRTE	21
7.1 Comité de pilotage	21
7.2 Comité technique	22
7.3 Articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	22
Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE	22
Article 9 – Résultats attendus du CRTE	23
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	23
Article 11 – Évaluation et mise à jour du CRTE	23
Article 12 – Résiliation du CRTE	24
Article 13 – Traitement des litiges	24

ANNEXES

Annexe 1 – Etat des lieux écologique et indicateurs de suivi	28
Annexe 2 – Architecture du CRTE de Saint-Flour Communauté	48
Annexe 3 – Fiches actions du CRTE	50
Annexe 4 – Tableau de synthèse du Contrat de Transition Ecologique (CTE)	144
Annexe 5 – Tableau de synthèse du Contrat d’Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR)	146
Annexe 6 – Délibération n° 2021-147 du Conseil communautaire du 30 juin 2021	148
Annexe 7 – Planning prévisionnel	151
Annexe 8 – Tableau récapitulatif des projets en cours avec financement Etat au 1 ^{er} juin 2021	152
Annexe 9 – Budget Animation Natura 2000 - 2021	158
Annexe 10 – Liste des opérations en cours de financement par la DETR	160
Annexe 11 – Glossaire	163

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Saint-Flour Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE a toutefois vocation à être complété / amendé au cours de cette période.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le Contrat de Transition Ecologique de l'Est Cantal, co-construit avec plus de 70 acteurs locaux, a été signé le jeudi 23 janvier 2020, entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), en présence de Mme Emmanuelle WARGON secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la transition écologique et solidaire.

Les signataires du contrat sont le Préfet du Cantal, le SYTEC, Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal, la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Centre d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Trois grandes orientations sont retenues :

- **UN TERRITOIRE ATTRACTIF**, avec un projet de territoire vert au service de tous et la mobilité douce au cœur des politiques locales ;
- **UN TERRITOIRE ECO-PRODUCTIF** pour une production agricole durable et de qualité et une production énergétique adaptée au territoire ;
- **UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE ET VALORISE** axé sur la valorisation des écosystèmes et la prévention et la valorisation des déchets.

Le SYTEC, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, jouaient le rôle de coordonnateurs entre les porteurs de projets et les financeurs.

En 2021, sur le territoire de Saint-Flour Communauté, le CTE se traduit par :

→ **4 projets en cours :**

- Élaboration concertée du PCAET Est Cantal (fiche action FA-1)
- Campagne d'isolation des combles perdus des bâtiments tertiaires publics et privés (fiche action FA-3)
- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (fiche action FA-4)
- Journée technique d'information « Mobilité Durable » (fiche action FA-5)

→ **2 projets ajournés :**

- Mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (fiche action FA-2), et ce au bénéfice du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) Cf. fiche action 1.1 du présent CRTE ;
- Etude technico-économique pour l'implantation d'une unité territoriale de méthanisation (fiche action FA-13).

→ **4 projets portés par des acteurs privés :**

- Acquisition de terrains agricoles pour l'installation d'agriculteurs aux pratiques environnementales vertueuses avec un objectif de deux installations d'ici 2022 (fiche action FA-7)
- « La ferme de Jean » agroécologique et biologique (fiche action FA-8)
- Groupe de réflexion sur l'autonomie énergétique des exploitations agricoles de l'Aubrac cantalien (fiche action FA-9)
- Réunion technique d'information sur l'autoconsommation photovoltaïque, comprenant du financement participatif (fiche action FA-10)

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

Cependant pour être pleinement effectif, ce transfert devra faire l'objet d'un avis du COPIL CTE (délibération) et de toutes autres décisions écrites des principaux acteurs concernés actant et approuvant les conditions du transfert.

Ceci devra être réalisé conformément au planning édicté à l'article 11.

1.2. Présentation du territoire signataire

Saint-Flour Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Flour Communauté regroupe 53 communes (1366 km²) de l'est du département du Cantal et compte près de 24 000 habitants. Compris entre 650 et 1 650 mètres d'altitude et traversé par la Truyère, ce territoire se situe à la tête de deux bassins versants : Loire Bretagne et Adour Garonne. Il bénéficie d'un patrimoine architectural, paysager et environnemental remarquable, comme en témoigne la ville de Saint-Flour, cité épiscopale riche de son histoire et de son architecture, qui constitue le moteur économique et touristique majeur du territoire.

Idéalement desservie par un axe autoroutier structurant (A75), Saint-Flour Communauté occupe une position privilégiée, entre le pôle métropolitain de Clermont-Ferrand (100 kms) et Montpellier (230 kms), ce qui lui confère une véritable attractivité économique marquée par l'installation de nombreuses entreprises et la création de près de 1 000 emplois au cours des 20 dernières années.

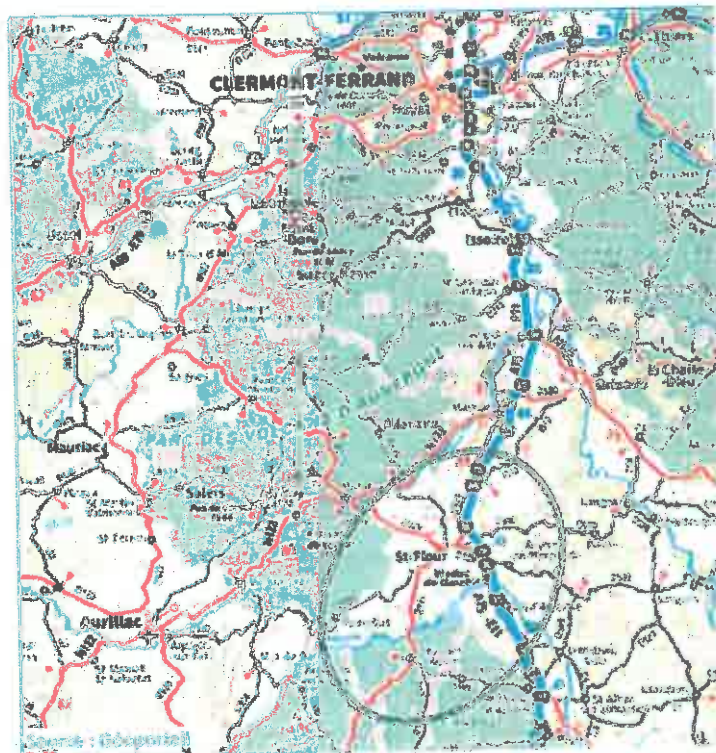
Le territoire est également traversé par la ligne ferroviaire dite de l'Aubrac. Depuis le 1er janvier 2020, à l'issue du processus de reprise des lignes par les Régions, l'Etat est autorité organisatrice de 10 lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) dont la ligne Clermont-Ferrand Béziers via Neussargues, train INTERCITES de jour sans réservation obligatoire. Saint-Flour Communauté souhaite y conserver la circulation des trains tant de personnes (notamment des élèves des établissements d'enseignement) que de marchandises, conforter ainsi l'activité industrielle du secteur et en particulier du site d'ArcelorMittal à Saint-Chély d'Apcher dont de nombreux salariés vivent sur le territoire communautaire. Préserver la ligne permettra de soutenir la démarche de classement UNESCO du Viaduc de Garabit en assurant sa pérennité.

Sur un plan socio-économique et en matière d'habitat, ce territoire se distingue par les dynamiques suivantes : Une desserte routière de qualité structurée autour de l'autoroute A75 (Clermont-Fd - Montpellier) et des voies départementales D 921 (Saint-Flour - Chaudes Aigues) et D 926 (Saint-Flour - Murat) qui contribuent au maillage du territoire.

- Une dynamique économique structurée autour des filières d'excellence que sont l'agriculture, le tourisme, la pierre... Et de ses zones d'activités qui contribuent à l'installation et au développement de nombreuses PME.
- Une politique ambitieuse en matière d'amélioration de l'habitat dans le cadre de son opération de revitalisation du territoire (ORT) avec notamment la conduite de plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat type OPAH-RU, PIG Habitat....
- Une vocation touristique forte avec de nombreux sites incontournables :
 - Saint-Flour Communauté, Pays d'Art et d'Histoire, qui dispose d'un patrimoine architectural et paysager remarquable comme en atteste le dispositif réglementaire « Site Patrimonial Remarquable » ;
 - La ville de Saint-Flour, disposant d'une offre culturelle importante (musées, cinéma, théâtre, festivals...) et d'un patrimoine remarquable (cathédrale gothique, palais épiscopal, ruelles au caractère médiéval, halle aux bleds...);
 - Les gorges et vallée ennoyées de la Truyère et le viaduc de Garabit qui font l'objet de procédures de classement et de reconnaissance de niveaux nationaux et internationaux, le site du château d'Alleuze, la station thermale de Chaudes-Aigues, ...
 - Une vie culturelle riche et affirmée, vecteur d'un cadre de vie de qualité grâce à des équipements structurants : réseau de médiathèques, trois Musées de France et autres structures muséales,... et à une programmation culturelle de qualité (animations du Conservatoire communautaire, résidences d'artistes, biennale d'art contemporain, festival des Hautes Terres, ...)
- Un environnement naturel marqué par une diversité de paysages remarquables (le plateau de l'Aubrac, les monts du Cantal, les monts de la Marge-ride, les Planèzes volcaniques ou encore les gorges de la Truyère) et une bio-diversité d'une grande richesse (4 sites Natura 2000, un Espace Naturel Sensible, et une large couverture par les ZNIEFF, dont « Planèze de Saint-Flour », « Margeride », « Vallée de la Truyère Barrage de Grandval », ...).

Plus concrètement, Saint-Flour Communauté se structure autour de :

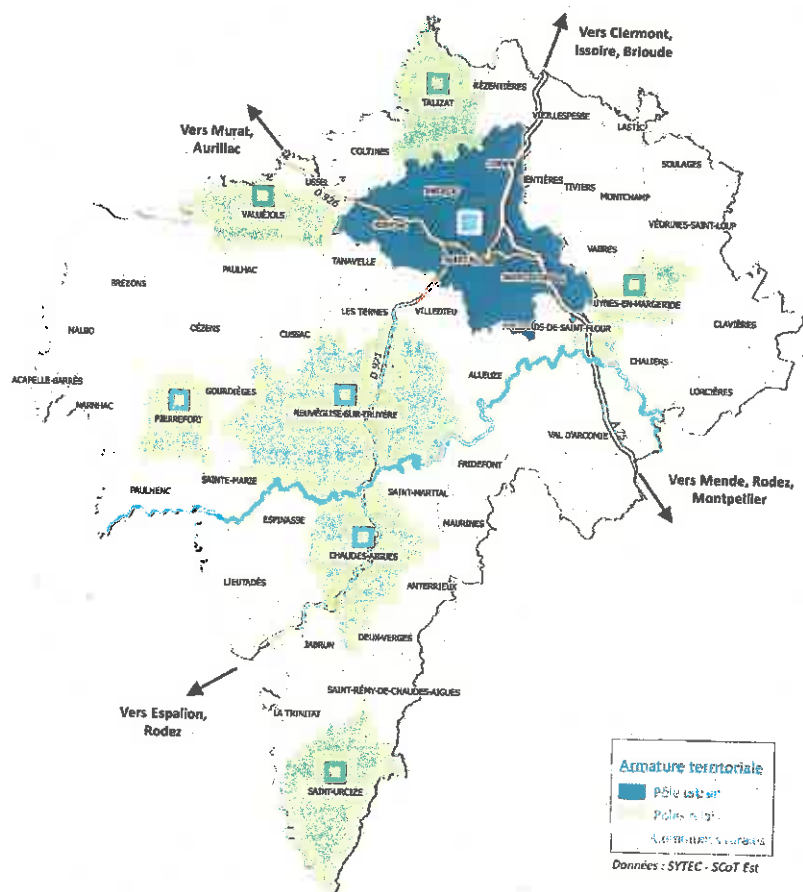
- Un pôle urbain central (Saint-Flour, Saint-Georges, Roffiac, Andelat et Coren) qui rayonne sur l'ensemble du territoire : il concentre les principaux gisements d'emplois, de services et d'équipements supérieurs. La forte valeur patrimoniale de la ville de Saint-Flour est source d'attractivité touristique. Afin d'impulser et de faire vivre une dynamique de territoire, il est nécessaire de renforcer ce pôle par l'accueil de



population et la création de logements, le développement des activités économiques, des équipements et des services.

- Des pôles relais que sont Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Chaudes-Aigues, Ruynes-en-Margeride, Talizat, Valuèjols et Saint-Urcize. Ils doivent être confortés pour consolider l'offre de services intermédiaires et de proximité au service des habitants. Ces pôles relais ont des fonctions résidentielles et de solidarités essentielles. Ils doivent permettre de maintenir un panier minimum de services dans l'espace rural. Ils participent également au maillage touristique.
- Les communes de l'espace rural qui sont des espaces de vie importants grâce aux services de proximité présents et aux liens sociaux qui s'y développent.

Armature territoriale de Saint-Flour Communauté



0 5 10 km

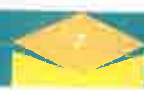
Réalisation : Campus Développement / Avril 2019
Fond de plan : BD TOPO / Source : CRAIG



Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientations ou axes stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

Il est prévu que le CRTE soit amendé à la signature du volet territorial du CPER, afin d'y intégrer les projets soutenus et leur financement.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel qui court jusqu'en 2026.



1.3. Ambition du contrat

Le CRTE a vocation à être **partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire**. Il fera donc l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. A cet effet, un état des lieux écologique a été produit (**annexe 1**).

Le CRTE vise à **simplifier et améliorer la visibilité de la contractualisation** entre les territoires et l'État. A cet effet, un recensement des contractualisations existantes a été effectué (cf. article 4) pour identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville, du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Les contrats existants sur le territoire au 01/01/2021

Les tableaux situés en annexes listent par type de contrats les projets / actions qui bénéficient de financements de l'Etat officiellement actés.

Tous les projets inscrits dans cette annexe n'ont pas vocation à rester, à terme, inclus au CRTE.

L'analyse fine des projets qui interviendra en conformité avec le planning présenté à l'article 11 du présent contrat et en annexe, permettra donc de stabiliser avant la fin 2021, les « projets CRTE ».

A l'échelle de l'Est Cantal, Saint-Flour Communauté s'est engagée via le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) dans la stratégie Eau-Air-Sol, au travers notamment, des démarches et projets suivants :

- le **Projet Territorial de Développement Durable, 2018-2035** ;
- le **projet de Schéma de Cohérence Territoriale Est Cantal** arrêté le 9 novembre 2019 et approuvé le 12 juillet 2021 ;
- l'**Atlas de la Biodiversité Territoriale** conduit depuis 2017, sur les périmètres de Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté ;
- le **Contrat de Transition Ecologique**, signé en janvier 2020 ;
- la **labellisation TEN** (Territoire Engagé pour la Nature) des 4 collectivités SYTEC/ SIGAL/Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, par le Conseil Régional et l'Office Français de la Biodiversité, le 10 juillet 2020 ;
- le **fonds chaleur territorial, contrat entre l'ADEME et le SYTEC (COT ENR), 2020-2022** ;
- le **projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en cours d'élaboration à l'échelle des deux EPCI Hautes-Terres Communauté et Saint-Flour Communauté.

L'ensemble de ces contrats et outils de connaissances, ainsi que de ces projets stratégiques et de planification, décline sur le territoire de l'Est Cantal une partie des actions de la stratégie Eau-Air-Sol en Auvergne-Rhône-Alpes, définie par le Préfet de Région en Mai 2020.

A l'échelle de Saint-Flour Communauté, plusieurs autres **contractualisations** inscrivent Saint-Flour Communauté dans une démarche de développement durable à savoir :

- Une **Opération de Revitalisation du Territoire** signée le 19 décembre 2019. Déclinaison de la stratégie régionale « eau-air-sol », le projet transversal et partagé par l'EPCI et les 3 communes lauréates du Programme Petites Villes de Demain, à savoir Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour s'oriente autour de six axes à savoir :

1. Habitat : de la réhabilitation à la construction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville autour d'une OPAH-RU et du PIG Habitat aujourd'hui en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 ;
 2. Développement économique : Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
 3. Développement durable : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
 4. Patrimoine : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
 5. Service public : fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ;
 6. Lien social : créer un environnement favorisant le bien vivre ensemble.
- La **convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain a été signée** le 17 avril 2021 avec l'Etat et les 3 communes lauréates.
 - Le **Contrat Local de Santé (CLS) de l'Est Cantal**, couvrant les territoires de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, signé en avril 2018, est l'un des outils à disposition du territoire, permettant de faciliter la coordination interprofessionnelle dans une logique de parcours, de dynamiser le territoire, d'accompagner l'implémentation de projets spécifiques aux attentes et aux besoins à la fois des acteurs et des habitants, et de fluidifier le partage d'informations à la fois descendantes, transversales et ascendantes. Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé sont déclinées en 4 axes structurants composés de 3 fiches actions chacun, et d'une fiche action transversale. Le premier CLS arrive à terme fin 2022. L'année 2022 sera l'occasion d'évaluer ses impacts sur la santé des habitants et d'élaborer le prochain CLS pour la période 2023-2027.
 - Une **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une contractualisation entre la Caisse d'allocations familiales et une/des collectivité(s). C'est un outil permettant un état des lieux de l'offre globale de services (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, vie sociale, logement et public vulnérable) sur un territoire donné. Cet état des lieux est le point de départ de la réalisation d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés dans le but de définir un plan d'actions et d'élaborer le projet social du territoire.
Saint-Flour Communauté a adopté la 1ère CTG du Cantal en 2017, simultanément avec le Contrat de Cohésion Sociale. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Cette CTG regroupe 10 fiches actions sur les thématiques suivantes : Mobilité, Services aux habitants (accueil en Maison des Services), Accompagnement à l'aide alimentaire, Gens du voyage, Habitat jeunes, Petite enfance, Enfance-jeunesse, Parentalité et Coordination des acteurs). Une prochaine CTG soit être contractualisée sur la période 2022-2026 entre Saint-Flour Communauté, la commune de Saint-Flour et la CAF du Cantal.
 - La **Convention départementale des France Services** définit les modalités d'organisation et de gestion des France Services et les relations entre les gestionnaires et les représentants des opérateurs. La convention départementale du Cantal a été signée le 7 février 2020 par l'Etat, les partenaires obligatoires et les gestionnaires France Services. Saint-Flour Communauté était concernée pour les équipements de Chaudes-Aigues et de Pierrefort, homologués dans le cadre de la 1ère vague nationale de labellisation, au 1er janvier 2020. Un avenant à cette convention a été signé par Saint-Flour Communauté fin 2020 au titre de l'homologation obtenue pour le nouvel équipement de Ruynes-en-Margeride, dans le cadre de la 2nde vague d'homologation. La Maison France Services de Neuvéglise sur Truyère vient d'être homologuée dé-büt juillet 2021.
 - Un **Label Pays d'art et d'histoire**, délivré par le ministère de la Culture, reconnaît l'engagement de la Communauté de communes en faveur de la sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Couvrant initialement 14 communes, le périmètre du label a été étendu à 31 communes de Saint-Flour Communauté en 2019 et devrait prochainement couvrir l'ensemble du territoire intercommunal. La convention 2019-2029 fixe plusieurs priorités dont le développement du programme de sensibilisation pour le grand public tout en maintenant un lien fort avec le jeune public ; l'implication du Pays d'art et d'histoire dans la formation des professionnels et des artisans ; la réunion des acteurs de la culture et du tourisme dans un pôle de médiation intercommunal. Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté va désormais également s'appuyer sur un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), centre de ressources en matière de valorisation patrimoniale, d'urbanisme, d'architecture et d'habitat, qui a ouvert ses portes dans la Maison de l'Habitat et du Patrimoine, au cœur du centre ancien de Saint-Flour, le 5 juillet 2021.
 - La **Convention d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC)**, signée en août 2019 entre Saint-Flour Communauté, la DRAC, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et le Réseau Canopé permet d'affirmer et de développer une politique culturelle fondée sur des valeurs de solidarité et de cohésion sociale en tenant compte des besoins des populations et de la diversité de son territoire. Elle favorise et diversifie l'accès des populations à la culture et aux pratiques artistiques en contribuant à une politique culturelle tout au long de la vie pour toutes les générations du territoire. L'éducation artistique et culturelle constitue une priorité et s'exerce dans le cadre d'une approche concertée à l'échelle communautaire reposant sur trois

champs indissociables : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres et des artistes ; pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ; connaissances, appropriations de repères permettant d'exprimer ses émotions artistiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art. Conclue pour la période 2019-2023, la CTEAC parviendra à échéance le 31 août 2023.

- Le **Contrat de Progrès Territorial des Affluents de la Truyère** est un outil multithématique et multipartenarial proposé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Signé le 25 septembre 2019 pour une durée de 5 ans (2019-2024), il a pour rôle la réduction des pressions locales responsables de la dégradation des milieux aquatiques. Il se compose de 6 axes structurants, regroupant 21 fiches actions. À cela s'ajoute la signature d'une convention groupée de restauration de la continuité écologique, toujours avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, visant le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire de l'Ander (seul cours d'eau du territoire communautaire classé en liste 2 au titre de l'article L.214 17 du Code de l'environnement).
- Les **contrats d'animation Natura 2000** permettent à Saint-Flour Communauté de gérer les 5 sites Natura 2000 dont elle est structure porteuse. La Communauté de communes a également en charge la rédaction du document d'objectifs (docob) du dernier site cantalien dépourvu de docob. Des conventions de transfert, d'une durée de 3 ans, sont établies avec l'État afin de préciser les modalités de mise en œuvre de ces documents d'objectifs. Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Plusieurs autres outils participent à cette démarche de développement durable communautaire à savoir :

- Le **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi** de Saint-Flour Communauté qui a fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 30 juin 2021, après présentation au sein de la Conférence des Maires le 19 mars 2021, présentation au sein des cinq conférences territoriales puis saisine des conseils municipaux pour avis ;
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de Saint-Flour Communauté, re-connu nationalement depuis mars 2019 et labellisé de niveau 1 depuis mars 2021, est un dispositif visant à faciliter le développement d'un système alimentaire territorial durable. Ce projet se caractérise par une approche transversale des enjeux du territoire à travers le prisme alimentaire. Ainsi, six grandes thématiques sont abordées : l'économie alimentaire, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement, le patrimoine gastronomique, la santé nutrition et l'accessibilité alimentaire. Sur une période de trois ans, la mise en œuvre de ce PAT se décline en trois étapes : la réalisation d'un diagnostic alimentaire, la concertation des acteurs sur les enjeux du territoire et enfin la rédaction d'un programme d'actions. En juillet 2021, la diffusion du diagnostic alimentaire marquera le lancement de la concertation. Par la suite, l'année 2022 se-ra dédiée à la définition et la rédaction du programme d'actions.
- La **restauration des Trames Vertes et Bleues**, portée par Saint-Flour Communauté en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a pour objectif d'améliorer les éléments de connectivité utilisés par les espèces pour leur déplacement. Plusieurs chantiers de restauration de mares, de murets en pierre sèche ou encore de plantation de haies et de bosquets de pins ont déjà pu être conduits depuis 2019 et vont se poursuivre jusqu'en 2022.

Article 2

Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

- De les décliner en orientations stratégiques ou axes stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Saint-Flour Communauté a élaboré son projet de territoire 2021-2026, au terme d'un travail de concertation avec les élus membres des commissions intercommunales thématiques, ouvertes tant aux élus communautaires que municipaux non délégués communautaires.

En effet, les élus communautaires ont souhaité se doter :

- **D'un pacte de gouvernance** qui a été l'occasion de construire collectivement les modalités de gouvernance politique qui viendront appuyer le projet de développement du territoire par des modalités partagées de travail et de décision au sein de l'intercommunalité et avec chacune des communes membres. Ce pacte a été adopté par délibération du conseil communautaire le 13 janvier 2021, après avis des communes membres ;



- D'un pacte financier et fiscal qui pourrait être adopté avant la fin du premier semestre 2021, concomitamment à l'adoption du projet de territoire 2021-2026.

Les **commissions thématiques intercommunales** (au nombre de 15) se sont réunies en deux temps pour construire le projet partagé :

- Une **première phase en janvier et février 2021** afin de définir les orientations de la stratégie territoriale. Il s'agissait de bâtir les ambitions, les axes et les objectifs du PADD du futur PLUi.
- Une **seconde phase en juin 2021** pour émettre un avis sur les fiches projets du projet de territoire, qui avaient été préalablement présentées en conférence des Maires le 28 mai 2021. Ces fiches concernent tant des projets sous maîtrises d'ouvrage communautaire que communales.

Diagnostic territorial du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Reunions dans les communes

Mise en place de la Gouvernance

Commissions thématiques intercommunales
Définition des orientations

Conférence des Maires
Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Conseil communautaire
Débat et approbation du PADD et du Projet de territoire

Concertation avec les habitants et les acteurs socio-économiques

• • • Fin 2019

• • • • • Automne 2020

LE TEMPS DES IDÉES

• • • • • Janvier 2021

• • • • • Février à Juin 2021

LE TEMPS DES CHOIX

• • • • • 19 Mars 2021

• • • • • 30 Juin 2021

• • • • • Dernier trimestre 2021

LE TEMPS DE LA CONCERTATION

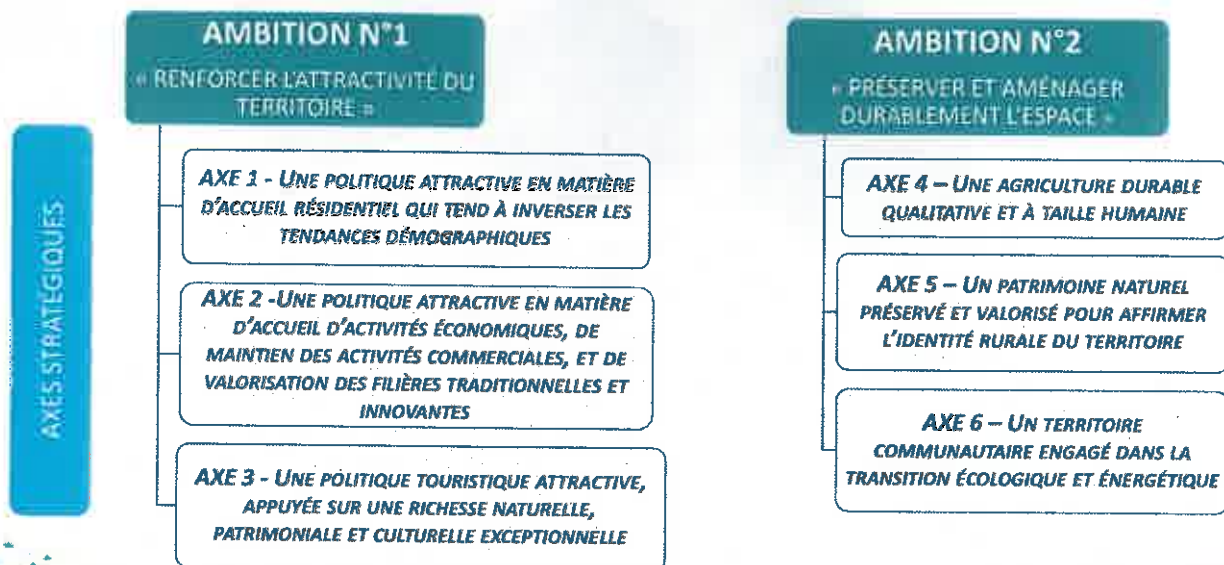
UN PROJET QUI SE BÂTIT EN TROIS TEMPS

Le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté a été approuvé par délibération n°2021-146 du conseil communautaire le 30 juin 2021. Il se décline en 2 ambitions, 6 axes et 23 fiches actions.

Article 3

Axes ou orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 30 juin 2021, à la suite du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté :



Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Juin 2021



• Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances

Pour Saint-Flour Communauté comme pour le Département, l'enjeu démographique constitue l'un des plus grands défis pour les décennies à venir.

En lien avec la stratégie d'attractivité du département du Cantal et avec les objectifs du projet de SCoT de l'Est Cantal, Saint-Flour Communauté s'est donc positionnée sur un scénario ambitieux visant à inverser les tendances démographiques actuelles qui sont en légère baisse (perte de 200 habitants sur les 15 dernières années), en misant notamment sur une politique « offensive et durable » en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, de services et d'équipements.

☐ Chiffres clés (2017-2018)



- **Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes**

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté conduit une politique volontariste en faveur du développement économique local afin de maintenir les entreprises sur le territoire : aménagement de zones d'activités fonctionnelles et de qualité, offre immobilière répondant aux besoins des entreprises, promotion de l'accueil, accompagnement des porteurs de projets privés via des dispositifs financiers dédiés (LEADER,...).

Dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes souhaite renforcer la capacité d'attraction du territoire vis-à-vis des entreprises et des actifs tout en soutenant les initiatives entrepreneuriales. Pour ce faire, le territoire peut s'appuyer sur les filières traditionnelles telles que l'agro-alimentaire, les filières innovantes basées sur la valorisation des ressources naturelles mais aussi sur des zones d'activités économiques performantes et facilement accessibles pour les entreprises.

☐ Chiffres clés



→ 10 Zones d'Activités Economiques (ZAE) intercommunales
→ 4 Projets d'extension identifiés

→ 49 établissements en lien avec la filière agro-alimentaire
→ 350 emplois

- **Axe 3 : une politique touristique attractive appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle**

Saint-Flour Communauté constitue une destination touristique privilégiée pour les adeptes « du tourisme vert », facilement accessible par l'A75. Le territoire se distingue par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'images et de notoriété (viaduc de Garabit et les gorges de la Truyère, l'Aubrac, Saint-Flour, le Massif Cantalien,...), et des ressources touristiques identitaires variées (Pays d'art & d'histoire, thermalisme, station et Pôle de pleine nature, évènementiel, terroir et gastronomie,...).

En lien avec l'Office de Tourisme intercommunal et les partenaires interterritoriaux (PNR des Volcans d'Auvergne, PNR de l'Aubrac, les EPCI voisins, Clermont Auvergne Métropole), la stratégie touristique de Saint-Flour Communauté s'appuie sur un développement touristique durable, respectueux d'un cadre naturel et

☐ Chiffres clés



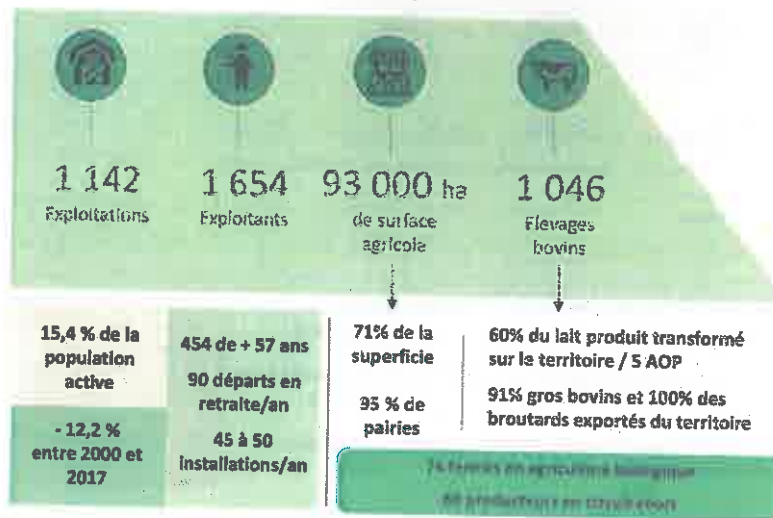
patrimonial préservé. Plus précisément, elle s'articule autour du soutien aux démarches de labellisation du territoire et du développement d'une offre touristique misant sur l'excellence environnementale.

• **Axe 4 : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine**

L'activité agricole et agroalimentaire représente un pilier de l'économie du territoire. Véritable facteur d'identité, le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire de Saint-Flour Communauté doit permettre la création de valeurs ajoutées, d'emplois locaux et viser l'excellence environnementale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les programmes agricoles et alimentaires portés par la collectivité.

La stratégie territoriale doit permettre le développement d'une agriculture responsable privilégiant les filières traditionnelles locales, le maintien de la démographie agricole, la protection du foncier agricole, le renouvellement des exploitations et la promotion d'un bâti agricole fonctionnel et bien intégré dans le paysage.

□ **Chiffres clés (2017)**

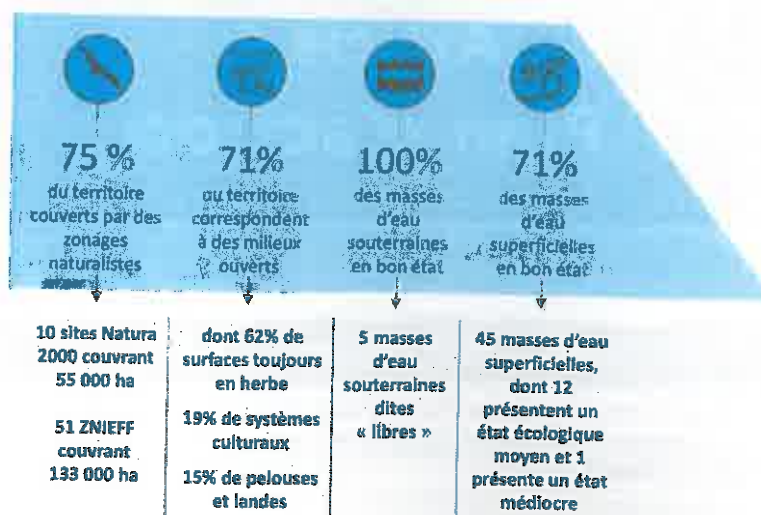


• **Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire**

Le territoire de Saint-Flour Communauté se caractérise par la naturalité de ses espaces et sa situation en tête de bassins versants. Les éléments de biodiversité qui structurent le paysage, associés à un patrimoine bâti et vernaculaire remarquable, composent une identité forte et qualitative qu'il convient de préserver.

Dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes veut considérer la richesse écologique du territoire pour développer un projet respectueux des équilibres naturels. Le développement ne doit pas se faire au détriment des ressources naturelles, mais au contraire s'appuyer sur les potentialités que génère cette biodiversité. Tirer parti des services écosystémiques sans surexploiter ou artificialiser les milieux naturels est un gage de développement durable du territoire.

□ **Chiffres clés**

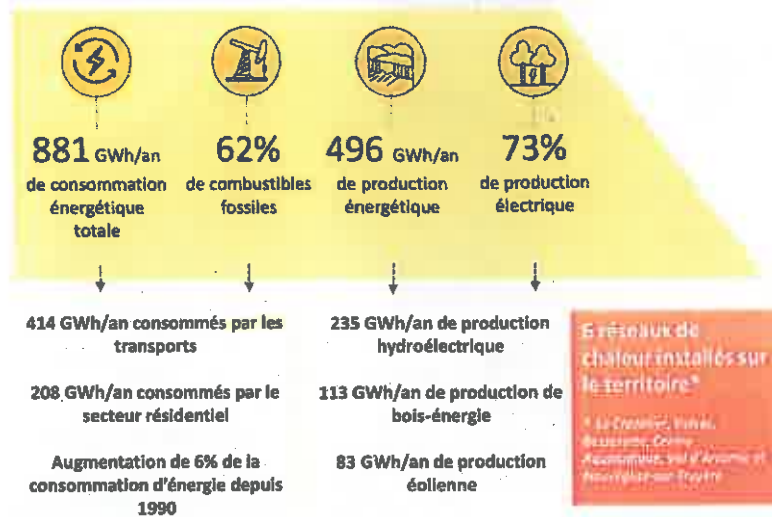


• **Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique**

Malgré une forte capacité de production énergétique, liée à l'hydroélectricité, le territoire de Saint-Flour Communauté reste dépendant des énergies fossiles pour satisfaire ses besoins. Ces derniers sont majoritairement liés aux consommations du secteur résidentiel (chauffage) et surtout du transport routier.

Dans le cadre du PLUi, la Communauté de communes souhaite prôner la sobriété énergétique et optimiser le mix de production en considérant les potentiels majeurs du territoire et les sensibilités environnementales et paysagères. Limiter les consommations des bâtiments et des espaces publics, favoriser les mobilités douces et les mobilités évitées (démobilité), et développer l'utilisation des ressources locales permettront de réduire la

□ **Chiffres clés**



dépendance du territoire et, parallèlement, son empreinte carbone.

Les orientations ou axes stratégiques font l'objet d'une déclinaison en fiches descriptives (fiches Actions et fiches Projets), jointes en annexe 2.

Ces fiches Actions et Projets comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage (cf. article 7), sans nécessité d'avenant.

Article 4 Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Suite au travail de recensement des contractualisations existantes (cf. article 1.3), les parties ont décidé d'intégrer le contrat de Transition Ecologique signé à l'échelle de l'Est Cantal, entre l'Etat et le Syndicat des territoires de l'Est Cantal au présent CRTE.

4.2. Validation des actions

Les projets à financer feront l'objet d'une analyse préalable à leur intégration au CRTE et tout particulièrement à leur inscription dans la convention financière annuelle.

Il sera déterminé leur compatibilité avec les objectifs nationaux des CRTE en termes de transition écologique et de cohésion territoriale. Cette 1^{re} étape de contractualisation n'inclut pas les projets, et ce même s'ils sont mentionnés dans une fiche action annexée au présent contrat.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité) et régionaux (Stratégie Eau/Air/Sol).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale dans le périmètre du CRTE

Au sein du périmètre de CRTE, chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire de Saint-Flour Communauté.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Les actions de coopération entre territoires, pressenties à ce stade sont :

1. Un partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac :

Totalisant près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1 366 km², Saint-Flour Communauté compte 53 communes dont 12 situées dans le périmètre du SMAG PNR : Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy de Chaudes-Aigues, Saint-Urcize et la Trinitat.

Une première convention de partenariat a été signée le 18 juillet 2019 à Saint-Urcize entre Saint-Flour Communauté et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Cette convention est venue à terme le 31 décembre 2020. La volonté des élus tant de la communauté de communes que du syndicat mixte est d'œuvrer en faveur de la signature d'une nouvelle convention de partenariat, après approbation du projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

En effet, une nouvelle convention de partenariat permettrait de définir des objectifs communs et les modalités de mise en œuvre d'actions pilotes, exemplaires ou expérimentales, d'études, de programmes opérationnels, conformes à la fois aux objectifs de la charte du P.N.R. Aubrac et à ceux du projet de territoire de Saint-Flour Communauté.

Les secteurs d'intervention conjointe pourraient être :

- Valorisation des énergies renouvelables,
- Préservation de la biodiversité,
- Mobilité,
- Plan climat air énergie territorial (PCAET),
- Valoriser les productions locales et les circuits courts,
- Développement des activités de pleine nature,
- Action culturelle.

D'autres actions peuvent faire l'objet d'annexes opérationnelles.

2. Un contrat de réciprocité avec Clermont Auvergne Métropole :

Un contrat de réciprocité valant contrat de coopération territoriale entre Saint-Flour Communauté et Clermont Auvergne Métropole a été signé le 24 juillet 2019. Ce contrat d'une durée de 3 ans prévoit la création d'un comité de pilotage dont les membres ont été renouvelés, de part et d'autre à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes. Les thèmes de travail identifiés sont :

- le développement économique et touristique,
- la culture,
- la mobilité,
- l'environnement et la transition énergétique.



Par courrier en date du 19 mai 2021, M. Olivier BIANCHI, Président de Clermont Auvergne Métropole a proposé de travailler pour cette année sur les thèmes de la candidature de Clermont-Ferrand, Massif-Central à la capitale européenne de la culture ainsi que sur la démarche Grand site engagée autour de la Vallée de la Truyère et du Viaduc de Garabit. Sur ces axes de travail, un nouveau contrat de réciprocité va être proposé.

8. Un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre du contrat de transition écologique pour les territoires de l'Est Cantal, la fiche action N°5 concernait l'organisation de journées techniques d'information « Mobilité durable » portée par le PNR des Volcans d'Auvergne, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté.

Article 5 Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...),
- la Banque des territoires,
- les services déconcentrés de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- l'agence technique départementale Cantal Ingénierie et Territoires,
- le CAUE, le CPIE, les agences d'urbanisme,
- les parcs naturels régionaux...

Les appuis en ingénierie mobilisés à ce stade ou prévus de l'être sont :

- le Parc Naturel Régional de l'Aubrac,
- le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- La Banque des territoires pour le programme Petites Villes de Demain,
- l'ANCT pour la phase concertation du contrat qui pourrait être développée au second semestre 2021 et l'élaboration de l'avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Article 6 Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les projets financés par l'Etat seront validés par leur inscription au sein de la convention financière annuelle.

Tout projet non inscrit dans cette convention n'engage pas la participation de l'Etat.



6.2. Territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Saint-Flour Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner, dans ses services, sa direction générale des services, responsable du pilotage du CRTE, de l'animation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de l'évaluation. L'ensemble des agents du pôle développement territorial et services aux communes seront mobilisés pour faciliter l'émergence de projets et accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le présent CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

Cette maquette pourra servir de base à la rédaction de la convention financière annuelle. Ce document est facultatif. Le cas échéant, la maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

Article 7 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de Saint-Flour Communauté.

Il est composé du Sous-Préfet de Saint-Flour ou de son représentant, de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité signataire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire signataire.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour Saint-Flour Communauté, il sera composé de :

- La Présidente de Saint-Flour Communauté,
- Le Premier Vice-Président de Saint-Flour Communauté,
- Le Deuxième Vice-Président de Saint-Flour Communauté,
- Et Le Vice-Président délégué aux finances et aux contractualisations,
- Les chargés de mission travaillant sur les thématiques du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. Articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8

Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations/axes et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9

Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action et/ou projets en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans l'état des lieux écologique en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10

Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat court jusqu'à fin 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11

Évaluation et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés et/ou complétés d'autres documents par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'évolutions liées à son périmètre ou au nombre et types d'actions et de projets ainsi qu'à la définition des indicateurs.

D'autre part, à compter de la signature du CRTE (V1) ce 17 juillet 2021, les collectivités s'engagent, avec l'appui des services de l'État, à consolider le présent document selon le planning prévisionnel suivant :

JUILLET A SEPTEMBRE 2021 :

- Finalisation de l'état des lieux écologique (ELE) et détermination des principaux indicateurs;
- Travail sur les fiches actions/ projets et les indicateurs concernés.
- Analyse et priorisation des projets.
- Travail sur l'information et la concertation.
- Territoires CTE : Officialisation par le COPIL CTE du transfert de tout ou partie du CTE vers le CRTE.

OCTOBRE 2021 :

- Un point sur l'ELE et ses indicateurs sera fait avec les services de l'Etat ;
- Une conférence des co-financeurs sera organisée sur la base des principaux projets identifiés par la collectivités (CR / CD / DREAL / ADEME / BDT / Aion Logement...)

NOVEMBRE 2021 :

- Finalisation du CRTE V2.

DECEMBRE 2021 / JANVIER 2022 :

- Signature du CRTE V2 (Avenants ou autre forme).

Ces éléments sont formalisés plus précisément dans un planning-barre détaillé et annexé au présent contrat en annexe 7.

Article 12 Résiliation du CRTE


D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Saint-Flour le 17 juillet 2021 en deux exemplaires originaux,

Le Préfet du CANTAL



Serge CASTEL

La Présidente de
Saint-Flour Communauté

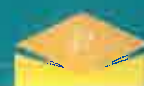


Céline CHARRIAUD



Annexe 1 – Etat des lieux écologique et indicateurs de suivi	28
Annexe 2 – Architecture du CRTE de Saint-Flour Communauté	48
Annexe 3 – Fiches actions du CRTE	50
Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire –« Pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »	50
Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques.	50
• Fiche action 1.1 - Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.	50
• Fiche action 1.2 - Mettre en oeuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.	53
• Fiche action 1.3 - Mettre en oeuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.	58
• Fiche action 1.4 - Renforcer l'attractivité des centralités communales en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.	62
• Fiche action 1.5 - Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.	67
• Fiche action 1.6 - Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat.	71
Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes	75
• Fiche action 2.1 - Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité	75
• Fiche action 2.2 - Maintenir un paysage commercial équilibré entre zones périphériques existantes et centralités communales	79
• Fiche action 2.3 - Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire	83
Axe 3 : Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle	86
• Fiche action 3.1 - Préserver, valoriser et développer le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire	86

• Fiche action 3.2 - Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues	90
• Fiche action 3.3 - Affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial	94
• Fiche action 3.4 - Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité	98
• Fiche action 3.5 - Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté	103
« Territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »	
• Fiche action 3.6 - Accompagner le développement d'une offre d'activités et d'hébergements touristiques misant sur « l'excellence environnementale »	108
Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace - « Pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »	113
Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine	113
• Fiche action 4.1 - Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée	113
• Fiche action 4.2 - Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations ..	117
• Fiche action 4.3 - Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement	120
Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire	123
• Fiche action 5.1 - Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire	123
• Fiche action 5.2 - Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques	127
• Fiche action 5.3 - Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines	131
Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique	134
• Fiche action 6.1 - Favoriser la sobriété énergétique	134
• Fiche action 6.2 - Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager	140
Annexe 4 – Tableau de synthèse du Contrat de Transition Ecologique (CTE)	144
Annexe 5 – Tableau de synthèse du Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR)	146
Annexe 6 – Délibération n° 2021-147 du Conseil communautaire du 30 juin 2021	148
Annexe 7 – Planning prévisionnel	151
Annexe 8 – Financements DETR-DSIL 2021	152
Annexe 9 – Glossaire	154





État des lieux écologique et Indicateurs de suivi

Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique

1. Éléments de contexte

Saint-Flour Communauté regroupe 53 communes (1 366 km²) de l'Est du département du Cantal. Territoire classé en zone de montagne, la communauté de communes regroupe près de 23 500 habitants, soit 17 habitants au km².

La ville de Saint-Flour (deuxième ville du département) constitue son pôle de centralité avec l'essentiel de l'activité commerciale, collèges, lycées, centre hospitalier, infrastructures sportives et culturelles... Les pôles de proximité de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Neuvéglise-Sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Talizat, Valuajols et Saint-Urcize viennent compléter cette armature territoriale (Cf. Figure 1).

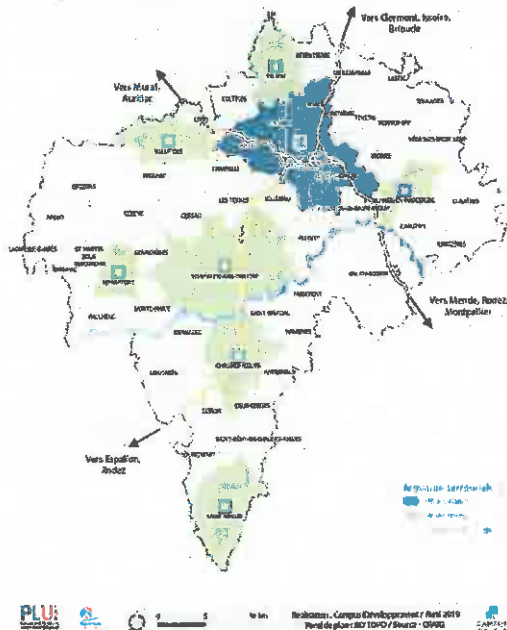


Figure 1 : Armature territoriale de Saint-Flour Communauté



Figure 2 : Grandes entités paysagères du territoire

Les paysages sont une des richesses du territoire, marqués par des particularités locales comme le plateau de l'Aubrac, les monts du Cantal (1856 m), les monts de la Margeride, les Planèzes volcaniques ou encore les gorges de la Truyère (Cf. Figure 2).

La construction d'une autoroute gratuite entre Clermont-Ferrand (45 minutes au nord) et Montpellier (2h15 au sud) a permis, ces vingt dernières années, au bassin de vie sanflorain de connaître une nouvelle dynamique avec l'installation de nombreuses entreprises et la création de près de 1 000 emplois.



2. Mobilité

De par sa dominante rurale, le territoire de Saint-Flour Communauté se caractérise par un réseau routier assez développé et peu contraint, maillant l'ensemble du territoire.

L'A75, reliant Clermont-Ferrand à Montpellier, traverse ce territoire sur sa frange Nord-Est et constitue un réel moteur économique pour Saint-Flour et ses environs.

La typologie du réseau viaire et les contraintes géographiques de ce territoire de montagne implique une forte dépendance à l'utilisation des véhicules thermiques. Ainsi, les modes de locomotion alternatifs à la voiture individuelle sont peu développés malgré l'existence de plusieurs réseaux de transports en commun (principalement orientés en direction des scolaires et peu développés pour les liaisons quotidiennes) :

- une halte ferroviaire à Saint-Flour, accueillant principalement des cars TER SNCF (23 800 voyageurs en 2017), et 3 gares à proximité (Murat, Neussargues et Le Lioran) ;
- un réseau de bus (Cantal Lib) composé de 6 lignes (une ligne Express reliant Murat à Saint-Flour et cinq lignes régulières reliant Aurillac, Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride et Condat à Saint-Flour) ;
- un réseau urbain à Saint-Flour (Floribus), composé de 3 lignes et 50 arrêts, représentant 23,5 km de circuit (en moyenne 53 000 voyageurs par an) ;
- un réseau de transport à la demande (Mouv'Pass) doté d'un système de réservation par téléphone avec une limite de 24 trajets maximum par an et par personne (en 2020 : 1 480 trajets effectués pour 205 utilisateurs) ;
- et un réseau de transport scolaire composé de 47 circuits, représentant 85 rotations, organisés par secteurs géographiques, pour 1 056 élèves utilisateurs (soit 707 familles).

Hors ville centre de Saint-Flour, l'utilisation des modes de locomotion dits « actifs » (marche, vélo, ...) n'est pas fréquente. Qui plus est, le réseau cyclable est quasi inexistant sur l'ensemble du territoire, d'où le déploiement à venir d'un **schéma directeur de liaisons douces** ayant pour but de mailler le territoire, en commençant notamment par la couronne sanfloraine.

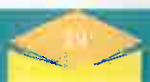
Pour inciter les habitants à recourir aux mobilités douces, la collectivité a fait le choix d'acquérir un parc de 54 Vélos à Assistance Électrique (VAE) afin de les proposer à la location sur 5 sites différents. Saint-Flour Communauté apporte également une aide de 100 € aux personnes qui souhaitent faire l'acquisition d'un VAE, sous conditions de ressources fixées par l'État. Par effet levier, cette aide permet au bénéficiaire de profiter également de l'aide accordée par l'État de 100 €, soit un coup de pouce de 200 € par bénéficiaire.

Si le réseau cyclable n'est à ce jour que très peu développé, les itinéraires VTT le sont en revanche beaucoup plus, avec pas moins de **36 circuits composant l'espace VTT-FFC « Saint-Flour Horizons volcaniques »**, parmi lesquels 7 circuits adaptés et balisés pour la pratique du **vélo à assistance électrique**. À noter qu'un **espace cyclo-sport** est également en cours de création et viendra compléter l'offre sportive en matière de mobilité douce.

Il conviendrait également de dynamiser la mobilité partagée sur l'ensemble du territoire communautaire. L'offre de covoiturage est en extension avec trois aires aménagées à proximité de l'A75 (aires de la Florizane, du Crozatier et de la Margeride), deux aires à Pierrefort et une à Ussel. Cependant cette offre de covoiturage ne bénéficie pas d'une communication et d'une animation spécifique permettant d'encourager son utilisation (aucune communauté de voyageurs créée) ce qui peut expliquer les taux limités de remplissage (en moyenne 20 à 45% d'occupation de ces aires).

La limitation de l'usage de la voiture individuelle passe également par le développement des espaces de télétravail. Deux centres sont déjà existants au sein des Maisons France Services de Chaudes-Aigues et Pierrefort.

À noter que dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM, Saint-Flour Communauté a fait le choix de confier, au 1^{er} juillet 2021, la compétence « Autorité Organisatrice de la mobilité » à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



3. Énergie

Selon les données 2018 de l'Observatoire Régional Air-Énergie-Climat (ORCAE), la consommation énergétique sur le territoire de Saint-Flour Communauté s'élève à 819 GWh, et la production d'énergies à 460 GWh. Ainsi, globalement la production locale couvre environ 56 % des besoins énergétiques (Cf. Figure 3).

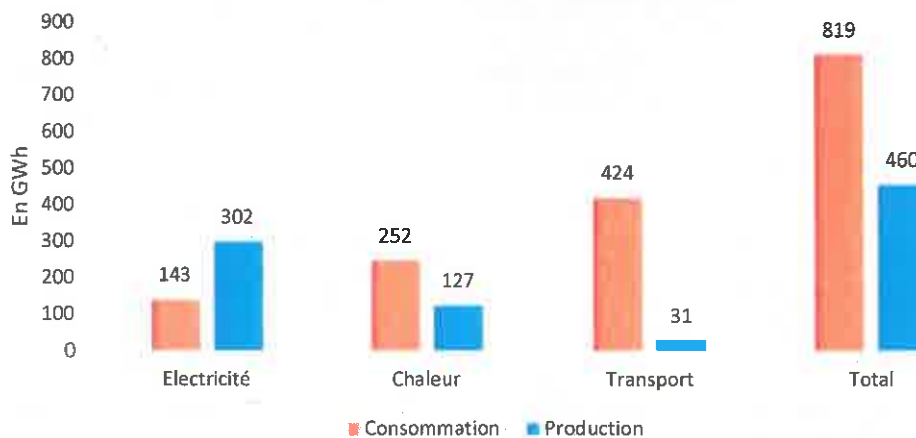


Figure 3 : Comparaison de la consommation et de la production d'énergies par secteur d'usage sur le territoire de Saint-Flour Communauté (Source : profil Climat-Air-Énergie 2021 sur donnée 2018 de l'ORCAE)

Cependant en détaillant selon les usages, la comparaison des consommations énergétiques et de la production d'énergie locale montre des taux de couverture très variables :

- Le territoire produit plus d'électricité qu'il n'en consomme,
- La moitié des besoins de chaleur est produite localement par valorisation des ressources locales (notamment via les réseaux de chaleur et chaufferies bois existants),
- La quasi-intégralité du carburant consommé sur le territoire provient d'énergies fossiles importées.

En effet, malgré une forte capacité de production énergétique liée à l'hydroélectricité, le territoire de Saint-Flour Communauté reste dépendant des énergies fossiles pour satisfaire ses besoins. La répartition de la consommation énergétique par secteur d'activités (Cf. Figure 4) montre la prédominance du transport routier (forte dépendance du territoire à l'utilisation du véhicule individuel) et du secteur résidentiel (chauffage).

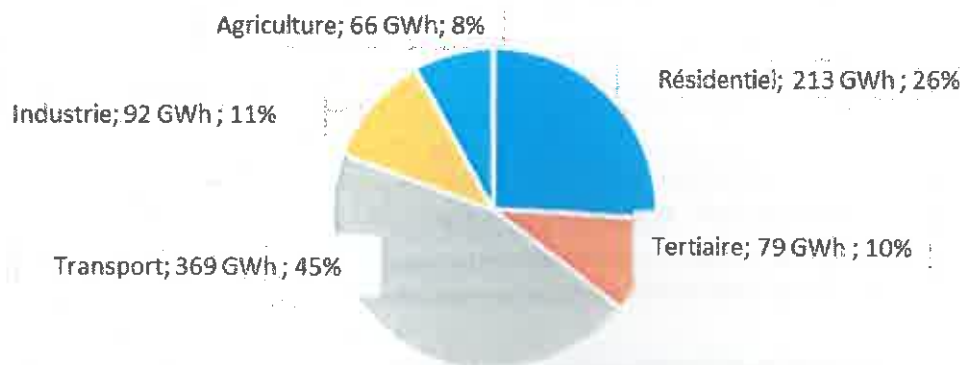


Figure 4 : Répartition de la consommation énergétique de Saint-Flour Communauté par secteur d'activités (Source : Profils Climat-Air-Énergie 2020 sur données 2017 de l'OAE)

La transition énergétique

Depuis 2017, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal porte une démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) sur le périmètre de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, avec l'objectif de couvrir l'intégralité des consommations énergétiques du territoire par une production d'énergies renouvelables locales, d'ici 2030.

Avec l'appui de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la création du service « Transition Énergétique » au SYTEC a permis, par la mutualisation d'une ingénierie locale, de poursuivre et de renforcer les travaux et projets en faveur du développement durable et de la transition énergétique du territoire, en étroite collaboration avec les deux EPCI, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté.

Le SYTEC arrive au terme de la première convention TEPOS (Territoire à Energie Positive) et une candidature pour une seconde convention TEPOS est actuellement en cours d'instruction.

Dans le cadre de cette démarche TEPOS, un diagnostic complet a été réalisé et a permis de dresser le bilan énergétique du territoire, par secteur et d'évaluer les potentiels de maîtrise des consommations et de potentiels de développement des énergies renouvelables. Il est apparu comme axe prioritaire la rénovation des logements et bâtiments, et la poursuite du soutien aux énergies renouvelables thermiques.

Pour agir sur ces axes prioritaires, le SYTEC a conclu des partenariats au service de toutes les collectivités du territoire :

- En janvier 2019, une convention avec CERTINERGY qui fait accéder les collectivités et entreprises du territoire aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) en valorisant leurs économies d'énergie.

Ce partenariat permet aux maîtres d'ouvrage publics de percevoir les primes énergies générées par les travaux de rénovation et d'efficacité énergétique réalisés dans les bâtiments. Depuis 2019, 45 000 € de primes ont été perçus et un peu moins de 10 GWh cumac d'énergie ont pu être économisés.

Cependant, il est important de noter qu'en l'absence d'un service dédié à l'accompagnement des projets de rénovation (économiste de flux ou conseiller en énergie partagé), les projets de rénovation des bâtiments se résument trop souvent à des opérations isolées type isolation des combles perdus ou changement de menuiseries.

- En octobre 2019, le Contrat d'Objectif de développement Territorial des Énergies Renouvelables thermiques (COT ENR) avec l'ADEME pour rendre accessibles les aides du Fonds chaleur aux entreprises et collectivités du territoire. Dans ce cadre, le SYTEC est opérateur de l'ADEME.

Ce contrat a permis de créer un poste d'animateur dédié aux énergies renouvelables thermiques, et d'installer une ingénierie locale pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installation de système de production de chaleur renouvelable. La combinaison ingénierie locale / aides aux études / aides aux travaux démontre toute son efficacité : pour un objectif de 30 projets accompagnés sur 3 ans, dès la première année, 38 projets ont été suivis.

Lauréat en 2019 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le SYTEC est aussi porteur, en partenariat avec Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) « Les territoires de l'Est Cantal, producteurs au naturel ». Ce CTE rassemble 14 fiches-actions portées par le SYTEC, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, dans lequel la rénovation des bâtiments du patrimoine public est fléchée comme une action prioritaire en faveur de la transition écologique du territoire, ainsi que l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle des deux intercommunalités.

En effet, dans la continuité du projet de territoire, Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté ont souhaité s'engager dans un PCAET ambitieux et volontaire, élaboré en étroite collaboration entre le SYTEC et les deux EPCI, dans la continuité des travaux du SCOT, du TEPOS et du CTE.

Pour cela et par délibération n°2019-16 du 11 avril 2019, le SYTEC, établissement public chargé de l'élaboration du SCOT exerce la compétence PCAET, transférée par Saint-Flour Communauté (délibération n°2019-239 du 27 mai 2019) et par Hautes Terres Communauté (délibération n°2019-CC34 du 8 juillet 2019).

Le transfert de compétences est consacré par arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2020, ainsi que la constitution du SYTEC en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Le futur PCAET viendra renforcer la démarche TEPOS, sur une trajectoire énergétique ambitieuse, et s'appuiera sur des dispositifs et actions déjà en place.

La réhabilitation énergétique de l'habitat

Saint-Flour Communauté met en œuvre deux dispositifs d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé sur son territoire, contractualisés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) jusqu'au 31 décembre 2023 :

- une **Opération de Revitalisation du Territoire** avec un volet habitat (une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Rénovation urbaine – OPAH-RU) sur 24 communes de son territoire.

L'avenant n°3 à la convention initiale Centre-bourg, avenant portant opération de revitalisation du territoire au sens de la loi ELAN, a été signé le 19 décembre 2019 en partenariat avec l'Etat, l'Anah, la ville de Saint-Flour, PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central, l'EPF SMAF, la Banque des Territoires, l'ADEME, Cantal Habitat et Polygone ;

-un **Programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat** sur ses 29 autres communes, dont la convention a été signée le 19 décembre 2019 en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central.

Dans le cadre du **programme « Petites villes de demain »** et conformément à la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain signée le 17 avril 2021, un nouvel avenant à la convention ORT signée le 19 décembre 2019 pourrait intervenir et permettre la création de deux nouveaux périmètres d'intervention à Chaudes-Aigues et à Pierrefort, ouvrant les aides aux propriétaires bailleurs comme cela est aujourd'hui le cas à Saint-Flour. De nouveaux projets et dispositifs pourraient alors être mis en place dans le cadre de cet avenant à l'ORT.

Par ailleurs, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) a été institué par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEpCV) n° 2015-992 du 17 août 2015.

Réglementé par le code de l'énergie et notamment ses articles L232-1 et L232-2, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) a pour mission d'assurer l'accompagnement des propriétaires et locataires souhaitant diminuer leur consommation énergétique, tant en termes d'informations et de conseils personnalisés que dans la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Il va être porté par le Département du Cantal en partenariat avec les 9 EPCI cantaliens. Il a pour mission première d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé à l'ensemble des ménages (propriétaires occupants, bailleurs, locataires, copropriétaires, quels que soient leurs revenus) et aux acteurs du petit tertiaire privé (< 1000 m² et < 10 salariés) dans le cadre de projets de rénovation énergétique.

Ce service est financé par l'Etat au titre du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), la Région en tant que Chef de file et pilote du déploiement du SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes via un Appel à Manifestation d'Intérêt sur la période 2021-2023 et les collectivités territoriales.

ELE – Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique
Saint-Flour Communauté – 17 juillet 2021



Le Département du Cantal prend en charge la totalité du service pour l'année 2021. Puis sur les années suivantes, le reste à charge estimé à environ 1€/hab., est divisé en deux entre le Département et les EPIC, au prorata du nombre d'habitants (pour Saint-Flour Communauté, cela représenterait environ 11 869 € par an).

L'AMI Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire oblige les collectivités territoriales à la rénovation de leur patrimoine avec des objectifs de réduction de consommation énergétique très importants d'ici 2030, 2040 et 2050.

Le SYTEC et les communautés de communes Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté ont réalisé une candidature groupée pour l'AMI ACTEE. Ces trois collectivités sont lauréates pour engager le projet ACTEE Est Cantal. L'objectif est de permettre à chaque commune d'auditer son patrimoine et de programmer des travaux de performance énergétique dans, au moins, un bâtiment communal (mairie, école, salle des fêtes, équipement sportifs...). Ce dispositif permettra de mettre en place des méthodologies adaptées au territoire, de mutualiser les expertises sur un patrimoine qui dispose de caractéristiques communes, ainsi que de massifier les projets, par l'engagement de nombreuses collectivités, dans des projets modestes ou plus ambitieux, en fonction de la taille de chaque commune.

Lors du diagnostic énergétique réalisé pour la candidature TEPOS, les consommations et dépenses énergétiques ont pu être estimées. Ce diagnostic a ensuite été suivi et confirmé par l'analyse des profils Climat-Air-Énergie de l'observatoire régional ORCAE. En 2017, sur un total de 690 GWh consommés (hors transport) sur le territoire (Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté), 103 GWh l'ont été dans le secteur tertiaire (public et privé confondus), soit 15 % de la consommation totale (hors transport). Il s'agit du 3^e secteur le plus consommateur après le transport et le résidentiel. La rénovation des bâtiments tertiaires, et particulièrement du patrimoine public, est donc un axe majeur de la stratégie énergétique du territoire.

Appuyé par le dispositif ACTEE-SEQUOIA qui se déroule de mars 2021 à mars 2023, l'objectif est de compléter l'offre existante d'accompagnement des collectivités, par un service mutualisé dédié à la rénovation globale des bâtiments publics. Ce service viendra s'articuler avec l'accompagnement et les aides au changement de système de production de chaleur du COT ENR, et l'aide à l'utilisation du dispositif des CEE. Par ailleurs, ce service viendra s'intégrer dans le réseau local d'ingénierie : l'association Energies15, l'agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires et le CAUE.

Il s'agit d'apporter aux collectivités locales tout l'accompagnement humain et financier nécessaire pour garantir le passage à l'action des maîtres d'ouvrage, la garantie de projets de qualité, et atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Le dispositif ACTEE, financé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), pour un montant global des fonds attribué de 456.500 € HT, va permettre de dégager les moyens suivants :

- Un poste d'économiste de flux, créé pour une mission de 24 mois, chargé de l'animation du dispositif. Il fournira aux communes une ingénierie technique, juridique et financière, de proximité, dans le domaine de la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal. Il aura pour mission d'évaluer les gisements d'économie d'énergie dans les bâtiments publics du territoire, d'apporter une assistance à l'élaboration des cahiers des charges techniques de consultation dans les marchés publics d'études et de travaux, et du suivi à long terme des économies générées par les travaux réalisés.
- L'acquisition d'outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques (équipements matériels et logiciels informatiques).

- Les communes et collectivités, bénéficiaires finaux du projet, bénéficieront des aides suivantes :
 - ⇒ Conseils gratuits de l'économiste de flux et accès aux outils de mesures mutualisés ;
 - ⇒ Aide financière aux études techniques (dans une vision à long terme) telles que audits thermiques et préconisations, études de faisabilité juridique, technique, économique et financière des travaux, étude de substitution de systèmes de chauffage
 - ⇒ Aide financière à la maîtrise d'œuvre des projets confirmés

Le SYTEC est le coordonnateur et le pilote de l'opération. Il assure l'ingénierie et l'animation du projet, ainsi que l'instruction administrative des dossiers de demandes d'aides pour le compte des maîtres d'ouvrages publics du territoire.

Pour l'ingénierie et l'animation, le SYTEC porte le poste mutualisé d'économiste de flux, ainsi que l'outil de suivi de consommations énergétiques. L'économiste de flux disposera également de matériel : équipement mobile de diagnostic thermique, de mesures et d'affichage des consommations, et poste informatique. Il sera à la disposition de tous les maîtres d'ouvrages publics du territoire : les deux EPCI, les 88 communes et les syndicats mixtes du territoire.

Pour l'instruction des dossiers d'aide financière, le SYTEC instruit les dossiers de demande d'aides pour le compte des maîtres d'ouvrage, les transmet à la FNCCR pour validation et versement des fonds par la FNCCR après décision d'attribution.

Les communautés de communes sont les portes d'entrée des projets des bénéficiaires finaux (maîtres d'ouvrage publics du territoire). Elles peuvent assurer une pré-instruction des dossiers, en lien avec l'accompagnement réalisé dans le cadre de leur Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Elles échangent avec le SYTEC, pour une centralisation des informations et un suivi optimal des projets. Elles relaient également la communication sur l'ingénierie et les aides financières disponibles auprès de leurs communes.

Les bénéficiaires finaux sont tous les maîtres d'ouvrages publics du territoire : les deux EPCI, les 88 communes et les syndicats mixtes du territoire. Les Maîtres d'ouvrages publics s'engagent à financer le reste à charge des études, réaliser les études et les travaux, et à mettre en place les outils de suivi.

Dans le cadre du COT ENR et du service de valorisation des CEE, le SYTEC accompagne des projets de rénovation et d'efficacité énergétiques. Ce premier recensement permet d'estimer la dynamique en cours sur le territoire de rénovations des bâtiments publics.

À partir des éléments recensés, les objectifs du projet sont, sur les 400 bâtiments publics estimés :

- L'audit énergétique de 90 bâtiments publics (36 bâtiments audités en année 1, puis 54 en année 2) (un bâtiment par commune et communautés de communes)
- La rénovation de bâtiments audités dans les deux ou trois années à venir.

À l'issue des deux années de l'opération, l'objectif est de disposer de :

- La connaissance précise du patrimoine public (nombre de bâtiments, état de ces bâtiments, consommations énergétiques, etc.)
- Un plan d'actions de rénovation pluriannuel (et à échéance du décret tertiaire pour les bâtiments concernés)
- Un service d'accompagnement complet, en lien avec l'ingénierie locale (animation du COT ENR, Énergies 15, Cantal Ingénierie et Territoires).

4. Climat

Le climat du territoire de Saint-Flour Communauté est de type montagnard, humide et rigoureux, avec des tendances continentales de plus en plus marquées en allant vers l'est. Il se caractérise par de forts contrastes territoriaux.

Du fait de la barrière naturelle formée par les Monts du Cantal, la pluviométrie moyenne annuelle, bien qu'abondante et répartie sur toute l'année, est relativement modérée par rapport au reste du département du Cantal (Cf. Figure 5). Les reliefs sont les plus arrosés.

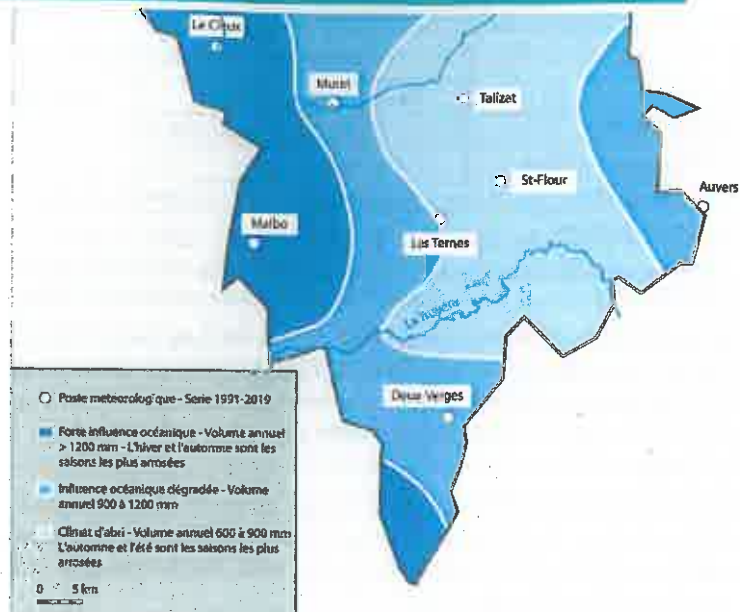


Figure 5 : Répartition géographique des précipitations et des types de climat sur Saint-Flour communauté (Source : Météo-France – réalisation F. Serre).

Les observations locales réalisées depuis 1960, dans les stations météorologiques du réseau de Météo-France, montrent que les températures augmentent à un rythme soutenu sur les dernières décennies (Cf. Figure 6). **Les changements climatiques sont en cours sur le territoire, et confirment les tendances observées aux échelles régionale et nationale.** La seule station de mesure de l'Est Cantal qui permette de bénéficier de données disponibles et exploitables sur une période dite climatique (échelle temporelle de trente ans) est la station du Claux, située sur le territoire de Hautes-Terres Communauté, mais qui réste relativement proche du territoire de Saint-Flour Communauté (Cf. Figure 5).

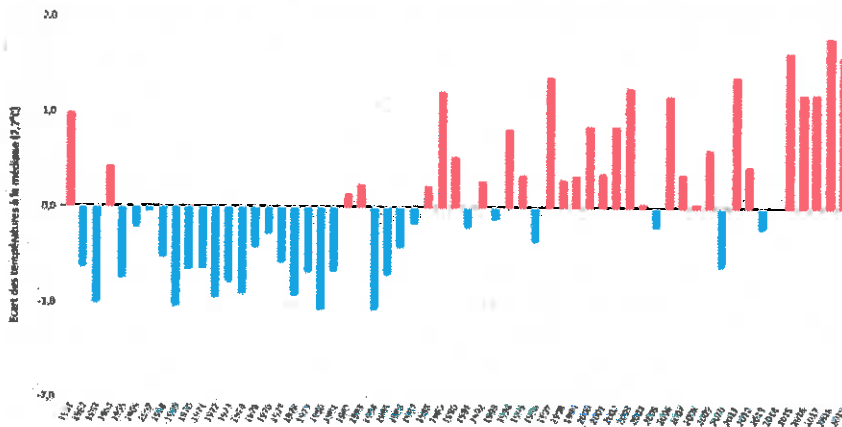


Figure 6 : Évolution des températures moyennes annuelles à Le Claux entre 1961 et 2019. Les températures excédentaires par rapport à la médiane sont représentées en rouge et les années déficitaires en bleu (Source : Météo-France – réalisation F. Serre).

En revanche, l'évolution des précipitations est assez hétérogène et plus complexe à appréhender. Ces précipitations diminuent dans les Monts du Cantal, surtout en raison de la baisse des apports hivernaux et printaniers, alors qu'elles sont stables voire en légère hausse dans la partie médiane du territoire. Le tableau ci-après montre l'évolution des cumuls de précipitations entre deux pas de temps climatiques (1961-1990 et 1991-2019). Deux stations, situées en dehors du périmètre de Saint-Flour Communauté sont intégrées à ce

tableau car elles sont représentatives de deux grandes entités territoriales : d'une part la Margeride (station d'Auvers – Haute-Loire) et d'autre part les Monts du Cantal (Le Claux).

	Évolution des cumuls de précipitations entre 1961-1990 et 1991-2019 en %				
	Année	Hiver	Printemps	Été	Automne
Talizat – 980m	+ 1,0	- 6,8	- 6,6	- 2,1	+ 15,1
Deux-Verges – 1100 m	+0,7	-8,3	-3,7	+3,6	+9,2
Auvers – 1130 m	-6,2	-16,4	-18,9	-1,9	+8,4
Le Claux – 1 050 m	- 3,8	- 5,7	- 10,9	- 2,4	+ 3,3

Tableau 1 : Évolution des précipitations sur le territoire de l'Est-Cantal entre 1961 et 2019 (Calculs effectués d'après les données de météo-France – Réalisation F. Serre).

Les tendances sont incertaines également pour les épisodes de fortes pluies et de sécheresses. Malgré ces nuances, les ressources en eau diminuent globalement en raison des pertes par évapotranspiration, surtout au printemps et en été, impactant de nombreuses activités comme l'agriculture qui joue un rôle majeur dans ce territoire. Enfin, la diminution sensible des niveaux d'enneigement interroge le devenir des loisirs autour de la neige.

Les espaces naturels relativement préservés du territoire et la biodiversité importante qui leur est associée représentent un réel atout pour s'adapter aux changements climatiques. Les prairies permanentes, les zones humides et les forêts offrent notamment un potentiel de captation de carbone important.

Le changement climatique peut constituer une réelle opportunité d'accueillir de nouveaux habitants sur le territoire en misant sur l'attractivité qu'il peut véhiculer (cadre de vie, tourisme vert...). En revanche, la population locale, relativement âgée, reste très vulnérable face aux épisodes de forte chaleur.

5. Traitement des déchets et économie circulaire

• Collecte des déchets ménagers et assimilés

Suite à la fusion des 4 collectivités du sud-est Cantal en 2017, une réorganisation des tournées de collecte des déchets ménagers et assimilés a été opérée en 2019 sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté. Les circuits de collecte sont désormais au nombre de 52 en hiver et 59 été (contre 56 en été et 49 en hiver auparavant) et représentent un kilométrage parcouru de 208 370 km par an. 12 camions sont affectés à cette mission de collecte et sillonnent l'intégralité du territoire intercommunal auquel s'ajoutent 3 communes situées en Haute-Loire (soit 56 communes collectées). Cette optimisation du service a permis une diminution de 15% du volume de carburant consommé et du kilomètre parcouru.

Une collecte de verre est également organisée par le SYTEC sur l'ensemble du territoire communautaire sur 220 points d'apport volontaire.

En complément, et pour limiter les biodéchets à la source, 45 composteurs partagés ont été aménagés et sont répartis sur 9 communes.

• Déchetteries et collectes ponctuelles

Deux déchetteries communautaires sont présentes sur le territoire (Pierrefort et Saint-Flour) et permettent de collecter les déchets suivants : encombrants, bois, déchets verts, plâtre, ferraille, palettes, déchets dangereux, déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE), cartons, gravats, lampes, néons, plastiques agricoles (bâches d'enrubannage et d'ensilage), filets et ficelles.

Une partie de ces déchets sont réemployés ou recyclés et participent ainsi à l'économie circulaire. Plusieurs partenariats sont en vigueur avec des éco-organismes ou des entreprises spécialisées dans le traitement et le recyclage des déchets parmi lesquels : Ecomobilier (mobilier, bois), Chimirec

(déchets dangereux), l'Association Intermédiaire de la Cité des Vents (palettes), Nespresso (capsules de café), COREPILE (piles et batteries), Ecosystem (DEEE), Recylum (lampes et néons), Le Relais (textiles), les entreprises VITTEL et CHASSANG (ferraille et pneus), ADIVALOR (films agricoles, filets et ficelles usagés).

En complément de ces deux déchetteries, des **collectes ponctuelles** sont organisées afin de mailler le territoire intercommunautaire, à savoir :

- ✓ Une collecte des déchets verts : 11 points de collecte présents en permanence sur le territoire, auxquels s'ajoutent des collectes ponctuelles de mai à octobre (4 bennes supplémentaires et des bacs à déchets verts dans certains quartiers de Saint-Flour) ;
- ✓ Une collecte annuelle des encombrants organisée à l'automne, suivant certaines conditions ;
- ✓ Une collecte annuelle des films agricoles, filets et ficelles usagés, organisée durant les mois d'avril à mai grâce à la mise à disposition de 44 points d'apport volontaire.

• Traitement des déchets

Le territoire de Saint-Flour Communauté bénéficie de trois installations techniques qui permettent de traiter localement les déchets. Elles sont situées sur la Zone d'Activités de la Florizane, à Saint-Flour, et gérées par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) :

- Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour le traitement des déchets ultimes ;
- Un centre de tri pour la valorisation des déchets recyclables (bouteilles plastiques, canettes alu, corps creux en acier, papiers, journaux, cartons), qui emploie notamment 24 personnes ;
- Une plateforme de cocompostage des boues et des déchets verts, associée à une unité mobile de récupération des boues issues de l'assainissement collectif.

Face à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui touche les déchets mis en décharge et pour en atténuer la répercussion sur les usagers du territoire, Saint-Flour Communauté a activé plusieurs leviers : optimisation de la collecte, recherche de nouvelles filières de valorisation et réflexion sur la mise en place de la tarification incitative.

6. Agriculture et alimentation locale

6.1 Une activité agricole essentiellement tournée vers l'élevage bovin et se caractérisant par une forte dominante des surfaces herbagères

L'activité agricole représente un pilier de l'économie du territoire. Avec 1 142 exploitations recensées en 2017 pour 1 654 exploitants, l'activité représente 15,4 % de la population active (ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 1,7 % et à la moyenne départementale de 10,5%). L'agriculture génère de nombreux emplois directs ou induits, qualifiés de non délocalisables.

Avec plus de 93 000 ha consacrés aux surfaces agricoles, cette activité occupe 71 % de la superficie totale du territoire. Essentiellement tournée vers l'élevage bovin (en production de viande et/ou laitière), les surfaces herbagères dominent largement l'occupation des surfaces agricoles et représentent 95 % de la superficie agricole déclarée (dont 80 % de surfaces toujours en herbe (STH)). Sur les secteurs de la Planèze de Saint-Flour et de la Margeride on retrouve une part plus importante de prairies temporaires, dédiées à la céréaliculture (culture de céréales et de maïs ensilage pour l'alimentation animale).

Les zones pastorales constituent une autre particularité du territoire. Elles sont le support de la transhumance qui s'opère depuis plusieurs siècles. Cette transhumance, essentiellement bovine, permet à des élevages, situés plus bas en vallée ou en plaine, de réaliser du stock de fourrage sur les parcelles libérées. Elles ont donc un rôle primordial dans l'équilibre fourrager de nombreuses exploitations du territoire. Cette pratique permet, par ailleurs, le maintien d'un espace ouvert et garantit des paysages d'exception. Ces zones d'estives se situent essentiellement sur le massif cantalien, l'Aubrac, et dans une moindre mesure sur les Monts de la Margeride.

Sur les 1 046 élevages bovin, on dénombre 545 exploitations avec une activité viande unique (52 %), 414 exploitations en activité lait unique (40 %) et 87 en combinaison mixte d'un atelier lait et d'un atelier viande (8%). Le cheptel moyen des exploitations est de 41 vaches laitières ou de 55 vaches allaitantes. Le bassin laitier est principalement situé sur la Margeride et la Planèze de Saint-Flour alors que la production bovine est concentrée sur la partie sud-ouest du territoire.

On dénombre également 146 exploitations tournées vers l'élevage ovin (en production viande majoritairement), essentiellement sur le secteur Margeride/Truyère. Elles regroupent plus de 40% des effectifs ovins du Cantal. Les autres productions du territoire sont plus anecdotiques avec 14 élevages porcins et 4 élevages caprins. L'apiculture est également présente avec beaucoup de producteurs non professionnels.

Les outils de transformation laitière sont encore bien représentés et permettent de transformer 60% du lait de vache produit sur le territoire. Ils se composent d'implantations locales de grands groupes industriels, mais aussi de coopératives de producteurs locaux et enfin d'entreprises privées locales. En revanche la filière bovin viande est beaucoup plus exportatrice, avec une dominante d'animaux maigres produits (91% des gros bovins et 100% des brouillards sont exportés). On recense donc moins d'outils de transformation locaux.

Aujourd'hui de nombreux **produits agricoles emblématiques** sont issus de ce territoire préservé : fromages AOP (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Laguiole et Salers), viandes de races emblématiques (Aubrac, Salers), cultures de légumineuses (lentille blonde, pois blond).

Le nombre de producteurs en Agriculture Biologique (AB) a fortement progressé ces dernières années. En 2019, 74 exploitations AB étaient recensées sur une surface de 5 200 ha, soit 5,5% de la SAU (dont 21 pratiquant la vente directe). La vente en circuit court se développe également avec 60 producteurs recensés en 2017. À Pierrefort, une Association du Maintien pour l'Agriculture Paysanne (AMAP) propose un panier hebdomadaire de ses producteurs adhérents. À Saint-Flour une association de producteurs, la Cagette Champêtre, propose un drive hebdomadaire de ses producteurs en agriculture biologique et Nature & Progrès. Enfin le territoire est maillé par des marchés de plein vent (5) et de pays (3), vitrines incontournables pour les producteurs aussi bien auprès des habitants que des touristes.

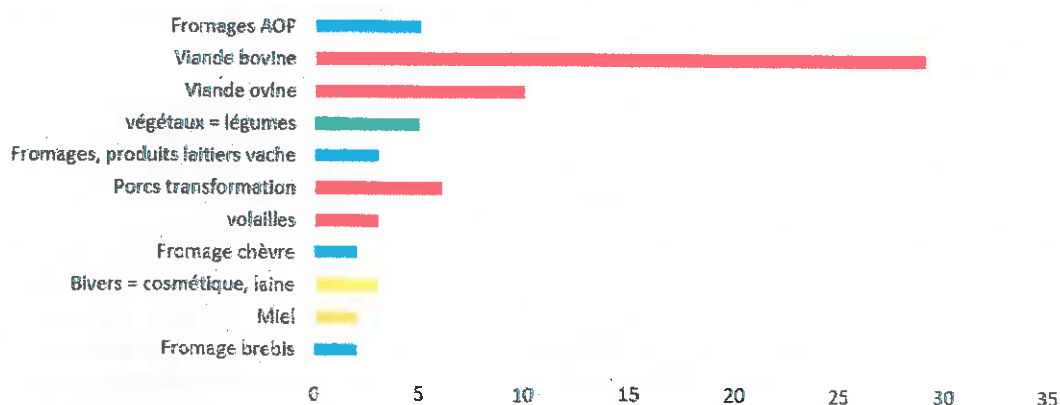


Figure 7 : Nombre de producteurs engagés par type de produits vendus en circuits courts (Source : enquête CA15 - 2017).

Les trois principaux modes de commercialisation sont la vente auprès de petits commerces locaux, les marchés et la vente à la ferme.

On peut noter cependant que le bassin de consommation local est faible et nécessite d'investir des débouchés hors du territoire en valorisant l'image du territoire qui répond à une attente du consommateur. C'est dans ce contexte que Saint-Flour Communauté a décidé d'engager un **Projet**

Alimentaire Territorial (PAT) et a été lauréat de l'appel à projet national pour l'alimentation en février 2019. L'objectif de ce PAT est de dégager un programme d'actions pluriannuel afin de se tourner vers un système alimentaire plus durable économiquement, socialement et environnementalement parlant.

6.2 Un renouvellement des actifs agricoles essentiel pour le territoire

Sur la période 2000-2017, l'érosion du nombre d'entreprises agricoles atteint 26,7% et la diminution du nombre d'exploitants 12,2 %. A contrario, la surface moyenne des exploitations a augmenté pour atteindre 78 ha. La tendance est donc à l'agrandissement des exploitations.

Le remplacement des départs constitue donc un enjeu majeur pour le territoire puisque la pyramide des âges se dégrade progressivement. L'âge moyen des exploitants est de 49 ans mais il convient de souligner que 454 exploitants ont plus de 57 ans, ce qui représente plus de 27 % des exploitations. À cela s'ajoute l'installation de nouveaux agriculteurs, qui ne permet pas de renouveler les actifs à un pour un, mais plutôt à un pour deux, avec en moyenne 40 à 45 arrivées pour 90 départs théoriques. De plus, le public des « enfants d'agriculteurs » n'est pas suffisant pour assurer ce renouvellement, alors qu'il représente aujourd'hui près de 80% des installations aidées. L'agriculture du territoire a donc besoin d'installation hors « cadre familial » et se doit d'accueillir des porteurs de projet non issus du territoire et du département.

L'activité agricole est également soumise à de nombreux aléas, de plus en plus marqués dans un contexte de changement climatique. En effet, le contexte pédoclimatique, avec une pluviométrie plus faible que le reste du département et des hivers rigoureux, limite certes la concurrence avec les systèmes en grande culture mais interroge sur la capacité de résilience des exploitations et notamment leur autonomie fourragère. En effet, la production fourragère est essentiellement concentrée sur le printemps. Les pullulations de campagnol terrestre sont également de plus en plus récurrentes et affectent la quantité et la qualité de ce fourrage.

7. Biodiversité et espaces naturels

7.1 Le territoire de Saint-Flour Communauté se caractérise par la naturalité de ses espaces

Les activités agricoles du territoire, tournées essentiellement vers l'élevage bovin et le pastoralisme, ont façonné le paysage avec des prairies naturelles dominantes et une diversité d'éléments bocagers relativement préservée. Haies, alignements de frênes, murets en pierre sèche (issus de l'épierrement des sols) viennent souligner les limites de ce parcellaire agricole et créent une véritable mosaïque d'habitats, favorable à l'accueil d'une biodiversité remarquable.

À ce titre, 75% du territoire de Saint-Flour Communauté sont d'ailleurs couverts par un zonage environnemental. Parmi ces zonages on retrouve :

- 42 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, couvrant 33 300 ha (soit 24% du territoire) ;
- 9 ZNIEFF de type 2, couvrant 100 000 ha (soit 75% du territoire) ;
- 4 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), couvrant 41 000 ha (soit 30% du territoire) ;
- 10 sites Natura 2000 couvrant 55 500 ha (soit 40 % du territoire) : 3 Zones de Protection Spéciales (45 000 ha) et 7 Zones Spéciales de Conservation (10 000 ha) ;
- 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR) couvrant 40% du territoire : le PNR des Volcans d'Auvergne (27 000 ha soit 19%) et le PNR de l'Aubrac (31 000 ha soit 22%) ;
- 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS) : la Tourbière des Vergnes des Mazes (commune de Lieutadès - 7 ha) et le Puy de la Tuile (commune de Deux-Verges - 680 ha) ;

- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur la Narse de Lascols (commune de Cussac - 108 ha).

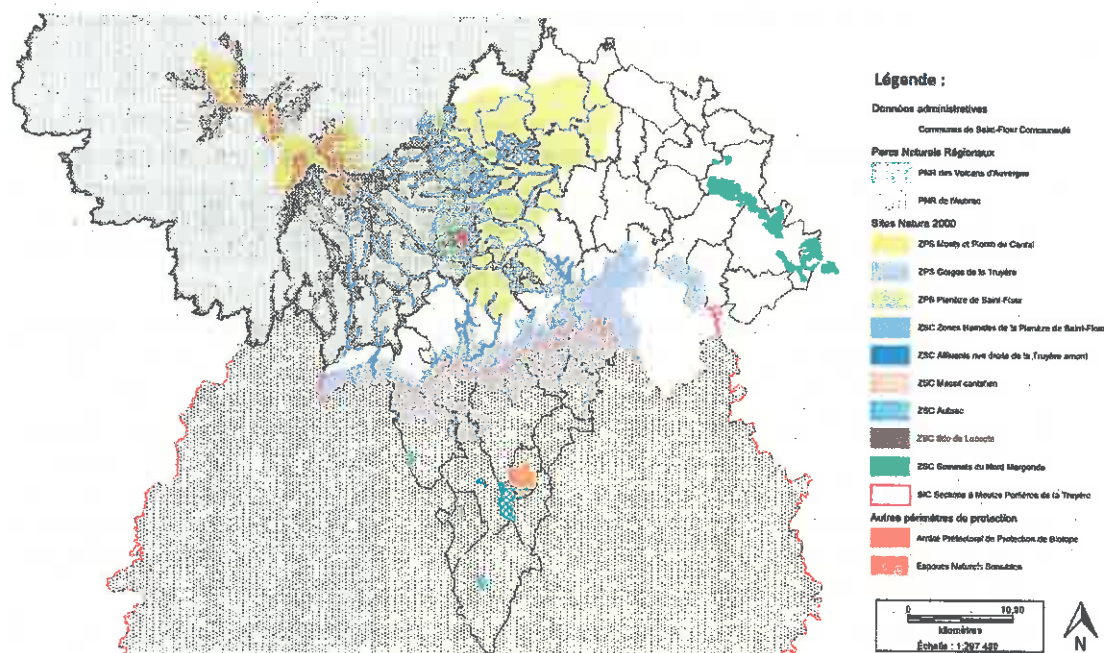


Figure 8 : Cartographie des principaux zonages environnementaux (hors zonages d'inventaire) du territoire

Par l'intermédiaire du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), le territoire de Saint-Flour Communauté est engagé dans un **Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT)** et est également labellisé « **Territoire engagé pour la nature** ».

7.2 Territoire de tête de bassin versant, Saint-Flour Communauté abrite une très grande variété et une forte densité de milieux aquatiques.

Les milieux aquatiques sont très représentés sur le territoire communautaire tant par la densité du réseau hydrographique (**2 075 km de cours d'eau**) que par la multitude de sources, de zones humides ou de plans d'eau.

D'après les données disponibles sur le territoire de Saint-Flour Communauté, **les zones humides représentent 6 404 ha, soit environ 4,6 % du territoire**. Leur répartition en nombre et en surface varie selon les secteurs. Elles forment d'importants corridors diffus et sont donc un élément essentiel de la Trame Bleue du territoire.

Les ruisseaux et rivières se jettent principalement dans la **Truyère** puisque 87% du réseau hydrographique sont rattachés à l'Unité Hydrographique de Référence « Truyère » sur le bassin Adour-Garonne. Seule une frange nord-est du territoire relève du bassin Loire-Bretagne.

La Truyère est un axe qui a été privilégié dès les années 30 à 60 pour le développement de l'hydroélectricité avec la présence de 3 grands barrages (Sarrans, Lanau et Grandval) qui représentent une surface de plans d'eau de 2 240 ha. Les caractéristiques paysagères liées à l'enneigement de la vallée de la Truyère et sa nature sauvage ont attiré l'attention des services de l'État, qui ont initié en 2014 une procédure de classement au titre des sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue (...) pittoresque un intérêt général » (loi du 2 mai 1930). Le classement du site des « Gorges et vallées ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval » devrait être prononcé prochainement, et apportera ainsi une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces paysages.

Au-delà de la richesse naturelle et paysagère que la présence de l'eau apporte sur le territoire, c'est la ressource elle-même, son importance pour les activités humaines et le pouvoir de rétention des différents milieux qui sont aussi une véritable richesse.

Le territoire se compose ainsi de 5 masses d'eau souterraines libres qui présentent toutes un bon état quantitatif et chimique.

La ressource aquifère est, quant à elle, principalement associée au volcanisme ou au socle. Elle est donc majoritairement affleurante et peu capacitive. Sur les 45 masses d'eau superficielles recensées, 71% d'entre elles présentent un bon état écologique (dont 12 masses d'eau en état écologique moyen et 1 masse d'eau en état médiocre). Les principales pressions identifiées sur le territoire sont associées à l'assainissement et aux pollutions azotées diffuses d'origine agricole.

L'Ander, est le seul cours d'eau du territoire classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, et doit faire l'objet de travaux visant à rétablir la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments). Pour cela Saint-Flour Communauté a signé une convention groupée de restauration de la continuité écologique avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour restaurer les 14 ouvrages recensés sur l'Ander.

L'ensemble des cours d'eau du territoire sont couverts par un outil de gestion des milieux aquatiques, à l'exception du Siniq mais sur lequel une réflexion est actuellement en cours avec les collectivités concernées par le bassin versant Bromme, Siniq et Goul :

- Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère (2019-2024) ;
- Contrat territorial vert et bleu de l'Alagnon (2017-2022) ;
- Contrat territorial du Haut-Allier (2021-2026) ;
- Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Remontalou, du Levandès et du Lebot ;
- Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Bès et de ses affluents.

À noter qu'une étude de gouvernance est actuellement en cours pour structurer la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Truyère pour lequel 2 régions, 3 départements, 13 EPCI et 159 communes sont concernés.

8. Eau et assainissement

• Eau potable :

L'alimentation en Eau Potable (AEP) repose majoritairement sur les aquifères et les nombreuses sources du territoire.

Pour les 53 communes de Saint-Flour Communauté, on compte 6 Syndicats Intercommunaux de l'Eau Potable (SIEP), couvrant 33 communes. Pour les 30 communes restantes, l'alimentation en eau potable est gérée par les communes à partir d'une multitude de points de prélèvements. Elles assurent en régie les missions de production, de transfert et de distribution de l'eau potable.

La qualité microbiologique et le rendement des réseaux sont très variables selon les secteurs, avec une protection incomplète de certains captages (103 captages protégés sur les 269 existants) :

- ✓ La conformité microbiologique de l'eau au robinet est relativement hétérogène (entre 52,80 % et 100 %). La majorité des communes possède une bonne qualité d'eau du robinet avec une conformité oscillant entre 75 % et 100 % pour 37 communes. Elle est indéterminée pour 13 communes ;
- ✓ La conformité physico chimique de l'eau du robinet est très bonne avec 38 communes possédant un taux de 100 %. Elle est indéterminée pour 13 communes. Le taux le plus faible est de 77,8 % ;
- ✓ Le rendement du réseau de distribution est très variable et se situe entre 26,10 % et 99,74 % ;
- ✓ Le renouvellement des réseaux d'eau potable est très faible (entre 0 % et 2,40 %).



- **Assainissement :**

La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil Départemental du Cantal dénombre 84 stations d'épurations (S.T.E.P.) sur l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, tous les principaux cours d'eau sont concernés par des rejets d'assainissement collectif.

Malgré ce nombre important de STEP, 12 communes n'ont pas d'installation pour l'assainissement collectif. Au total, les STEP comptabilisent 35 171 équivalent-habitants, ce qui est bien au-dessus de la population totale du territoire. Ceci s'explique notamment par des surdimensionnements des ouvrages liés parfois à la récupération d'eaux pluviales.

L'assainissement non collectif comporte 5 401 installations. Saint-Flour Communauté étant compétente en matière d'assainissement non collectif, ils sont contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de Saint-Flour Communauté. Le nombre d'Équivalent-Habitant (EH) moyen par installation est de 2,5, ce qui correspond à 13 502 EH pour l'assainissement non collectif.

- **Une ressource en eau vulnérable :**

La ressource en eau est très vulnérable au changement climatique et aux pressions d'usage. Un déficit hydrique chronique est constaté dans les régions de la Margeride-Truyère, de Pierrefort et de Chaudes-Aigues en période estivale. L'augmentation des températures estivales et hivernales implique une moindre disponibilité de la ressource et un accroissement prévisible des déficits hydriques. Une baisse moyenne annuelle des débits naturels pourrait aller jusqu'à -50% en période d'étiage selon le diagnostic du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (SDAGE).

De plus, l'activité agricole étant prépondérante sur le territoire, elle occasionne une consommation d'eau significative pour l'abreuvement des animaux ou encore les opérations de nettoyage (sols, matériels de traite et de stockage du lait). Beaucoup d'élevages sont alimentés au moins en partie par des ressources privées mais en période de tension, elles ne sont pas toujours en capacité de satisfaire l'ensemble des besoins ce qui les oblige à se tourner vers le réseau d'eau potable et à ajouter une contrainte supplémentaire. Saint-Flour Communauté, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et les gestionnaires des réseaux d'AEP, pourrait proposer d'étudier les alternatives aux prélèvements de la ressource en eau par le monde agricole et en évaluer les besoins précis.

9. Lutte contre l'artificialisation des sols

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme, qui a pour objectif d'harmoniser et de coordonner les projets communaux et intercommunaux à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie. Il définit des orientations pour répondre aux questions de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services, dans un environnement préservé et valorisé.

Le **SCoT Est-Cantal**, élaboré à l'échelle de Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, a été approuvé le 12 juillet 2021 après une phase d'enquête publique. Cadre général des futurs documents d'urbanisme du territoire, le SCoT traduit une vision partagée et cohérente en matière d'aménagement et de développement durable.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT Est-Cantal fixe des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Pour le territoire de Saint-Flour Communauté une enveloppe foncière de 600 ha (115 ha pour l'habitat, 65 ha pour les activités économiques et commerciales et 415 ha pour les autres utilisations foncières) est provisionnée.

Le 8 octobre 2018, Saint-Flour Communauté a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de construire, à travers ce document, un projet équilibré, prenant en compte l'identité et les richesses du territoire.

Le PLUi est donc un document d'urbanisme réglementaire, qui a vocation, à terme, à se substituer aux documents en vigueur dans les communes du territoire : 14 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), 1 Plan d'Occupation des Sols (POS), 19 Cartes Communales et 24 communes au RNU.

Ce document aura pour objectif d'organiser, à travers un projet de territoire (le PADD), l'aménagement du territoire intercommunal jusqu'en 2035. Ce PADD s'articule autour de deux grandes ambitions :

- Renforcer l'attractivité du territoire « pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif » ;
- Préserver et aménager durablement l'espace « pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence ».

Le PADD du futur PLUi de Saint-Flour Communauté a fait l'objet d'un débat en conseil communautaire le 30 juin 2021.

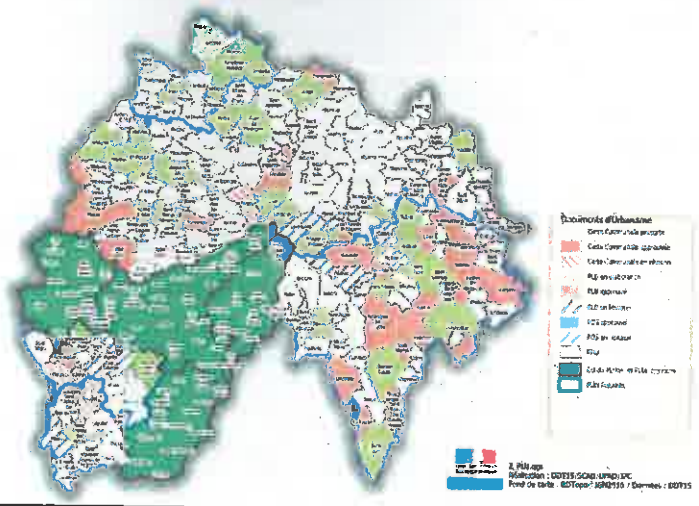
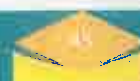


Figure 9 : Documents d'urbanisme en vigueur au 01/08/2020
(Source : Observatoire des Territoires – DDT15)

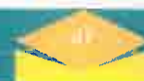
Annexe 1 : Tableau d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre du CRTE

Indicateurs relatifs à la mobilité	En 2020	En 2026
Nombre de centre de télétravail	2	
Nombre de gares ferroviaires en service	1	
Nombre de lignes urbaines (Floribus)	3	
Nombre d'utilisateurs du Floribus	53 000 / an	
Nombre de trajets effectués via le TAD Mouv'Pass	1 480	
Nombre d'utilisateurs du TAD Mouv'Pass	205	
Nombre de circuits et de rotation de transport scolaire	47 circuits / 65 rotations	
Nombre d'élèves (et familles) utilisateurs du transport scolaire	1 056 élèves (707 familles)	
Nombre de kms de voies vertes aménagées	6,8 km	
Nombre de parkings à vélos sécurisés	0	
Nombre d'aires de covoiturage	0	
Taux de remplissage moyen de ces aires	20-45%	
Nombre de borne de recharge pour véhicule électrique	0	
Nombre de station d'avitaillement en GNV	0	
Nombre de véhicules électriques composant la flotte de la collectivité	3	
Nombre de journées de location de VAE	719,5	
Nombre d'aides à l'acquisition de VAE attribuées par SFC (100 €)	16 (soit mise en place au 16/12/2020)	
Indicateurs relatifs à l'énergie	En 2020	En 2026
Consommations énergétiques	519 GWh	
Émissions de Gaz à Effet de Serre	463 tceq CO2	
Inventaire territorial d'émissions de polluants		
COVNM (composés organiques volatils non méthaniques)	370,04 tonnes	
NH3 (ammoniac)	1 865,84 tonnes	
NOx (oxydes d'azote)	549,89 tonnes	
PM10 (particules dont le diamètre est < à 10 micromètres)	220,50 tonnes	
PM2.5 (particules dont le diamètre est < à 2,5 micromètres)	163,47 tonnes	
SOx (oxydes de soufre)	31,08 tonnes	
Nombre de dossiers instruits dans le cadre de l'OPAH (24 communes) et du PIC (29 communes)	37 propriétaires occupants 13 propriétaires bailleurs	
Nombre de logements rénovés dans le cadre du SPPEH	0	
Nombre de bâtiments tertiaires publics rénovés (économie de flux SYTEC)	0	
Production d'électricité renouvelable	302 GWh	
Nombre d'éoliennes	18	
Nombre de parcs photovoltaïques	0	
Production de chaleur	127 GWh	
Nombre de réseaux de chaleur	5	
Production de bio-carburant et biogaz	24 GWh	
Nombre d'unité de valorisation de biogaz	1	
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiés RGE *	250 (Cantal) 80 (arrondissement de Saint-Flour)	
* Chiffres communiqués par la CAPEB Cantal		
Indicateurs relatifs au climat	Période 1991-2019	Période 1991-2026
Température moyenne annuelle à Coltines	7,8 °C	
Température moyenne annuelle à Le Claux	8,3 °C	
Nombre de jours de gel à Coltines	130	

Nombre de jours de gel à Le Claux	122	
Moyenne annuelle des précipitations (en mm) à Malbo	1600	
Moyenne annuelle des précipitations (en mm) à Deux-Verges	1020	
Moyenne annuelle des précipitations (en mm) à Saint-Flour	800	
Moyenne annuelle des précipitations (en mm) à Auvers	1040	
Nombre de jours de neige au sol à Deux-Verges	41	
Nombre de jours de neige au sol à Auvers	51	
Nombre de jours de neige au sol au Lioran	93	
Indicateurs relatifs aux déchets et à l'économie circulaire	2020	2026
Tonnage de déchets produits par le territoire		
- Tonnage d'ordures ménagères produites	6093	
- Tonnage de déchets recyclables produits	1543	
- Tonnage d'encombrants	812	
- Tonnage de déchets verts collectés	1 671	
Taux de refus de tri	23 %	
Tonnage de films agricoles usagés collectés	264,70	
Tonnage de filets et filets collectés	98	
Nombre de recycleries/ressourceries existantes sur le territoire	0	
Nombre de composteurs collectifs installés sur le territoire	35	
Nombre de déchetterie communautaire	2	
Indicateurs relatifs à l'agriculture et à l'alimentation	2017	2026
Surface Agricole Utile (SAU)	93 000 ha	
Part de la SAU en Agriculture Biologique	5,5 %	
Nombre d'exploitations agricoles	1 142	
Nombre d'exploitants	1 654	
Surface moyenne des exploitations	78 ha	
Part de l'agriculture dans la population active	15,4 %	
Surface des espaces agricoles délaissés	1 000 ha	
Nombre d'élevage bovin	1 046	
Nombre d'élevage ovins	146	
Nombre d'élevage porcins	14	
Nombre d'élevage caprins	4	
Nombre d'exploitations en Agriculture Biologique	74	
Nombre d'exploitations labellisées Haute Valeur Environnementale (HVE)	0	
Nombre de producteurs vendant en circuit court	60 (dont 21 en AB)	
Nombre de marchés de plein vent	7	
Nombre de marchés/magasins de producteurs	0	
Nombre de marchés de pays (marchés estivaux)	5	
Nombre d'AMAP	1	
Indicateurs environnementaux	2020	2026
Surface de sites Natura 2000	55 000 ha	
Surface d'Espaces Naturels Sensibles	667 ha	
Surface d'APPB	108 ha	
Surface de PNR – PNR Aubrac et PNR des Volcans d'Auvergne	58 000 ha	
Surface de Réserves Naturelles Nationales (RNN) ou Régionales (RNR)	0 ha	
Superficie du territoire en milieux ouverts (source CLC 2018)	93 000 ha	
Superficie du territoire classée en milieux forestiers (source CLC 2018)	26 549 ha	
Superficie du territoire classée en zones humides	6 404 ha	
Part du territoire classé en réservoir de biodiversité (chiffres SCOT)	37% en Trame Verte 6% en Trame Bleue	
Nombre d'ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique (ROE)	438	
Superficie du territoire couvert par des outils de gestion des milieux aquatiques (Contrat territorial, plan pluriannuel de gestion...)	97,8 %	



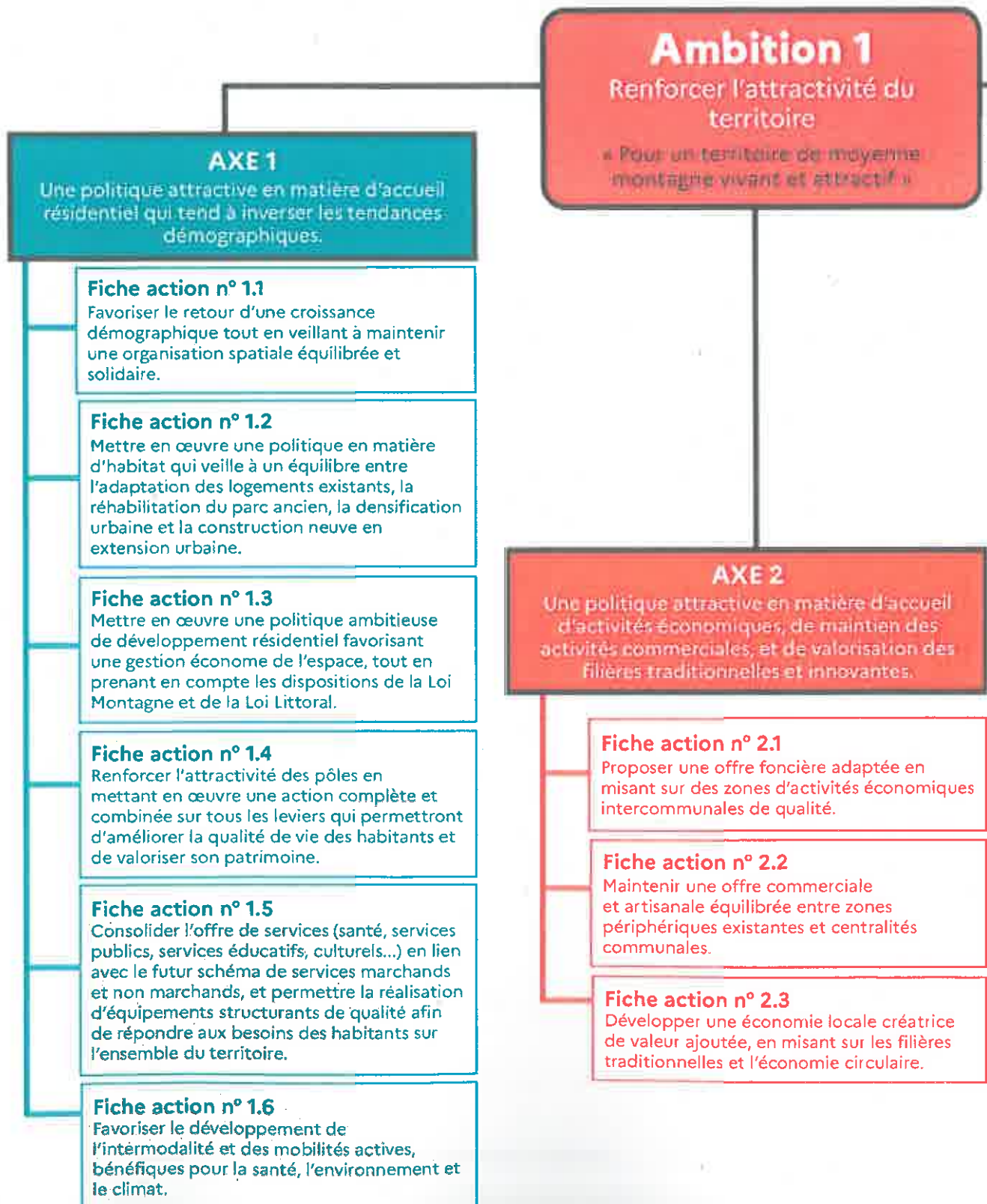
% de masses d'eau souterraines en bon état écologique	100 %	
% de masses d'eau superficielles en bon état écologique	71 %	
Nombre de points d'abreuvement aménagés		
Nombre d'ouvrage effacé	3	
Nombre d'ouvrage aménagé	0	
Linéaire de cours d'eau renaturé	0	
Nombre de zones humides expertisées dans le cadre de la CATZM	6 (24,6 ha)	
Surface de zones humides restaurées	6	
Surface de zones humides sous maîtrise foncière	0	
Indicateurs relatifs à l'eau et à l'assainissement	2020	2026
Couverture du territoire par un SAGE (SAGE Alognon et Haute Allier)	9,9 %	
Nombre de captages sur le territoire (données MAGE - CD15)	288	
Nombre de captages prioritaires (données MAGE - CD15)	0	
Nombre de captages bénéficiant d'une protection (données MAGE - CD15)	103	
Nombre de STEP (données MAGE - CD15)	81	
Nombre d'EH raccordé à ces STEP (données MAGE - CD15)	35 171 EH	
Nombre d'installations d'Assainissement Non Collectif (ANC)	5 401	
Taux de conformité des installations ANC	17,9%	
<i>* sur la base de 4 770 diagnostics réalisés au 31/12/2020.</i>		
Indicateurs relatifs à la lutte contre l'artificialisation des sols	2007/2017	2018/2028
Analyse de la consommation foncière à 10 ans (2007-2017)	1 542 ha soit 0,4 %	
- Dont consommation sur les espaces naturels et forestiers	206 ha (soit 0,5% des espaces naturels)	
- Dont consommation sur les espaces agricoles	273 ha (soit 0,3 % des espaces agricoles)	
- Dont consommation sur les surfaces non bâties artificialisées	63 ha	
Répartition de la consommation foncière par vocation		
- A vocation d'habitat	225 ha	
- A vocation agricole	177 ha	
- A vocation d'activités économiques	140 ha	



ARCHITECTURE DU CRTE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Les élus de Saint-Flour Communauté ont défini :

2 ambitions, 6 axes stratégiques et 23 fiches actions.



Ambition 2

Préserver et aménager durablement
l'espace

« Pour un territoire de moyenne montagne
riche de son excellence »

AXE 3

Une politique touristique attractive, appuyée sur
une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle
exceptionnelle.

Fiche action n° 3.1

Préserver, valoriser et développer le site
des gorges de la Truyère, site identitaire et
emblématique du territoire.

Fiche action n° 3.2

Favoriser l'évolution et la mise en valeur de
la station thermale de Chaudes-Aigues.

Fiche action n° 3.3

Affirmer le positionnement de Saint-Flour
en tant que carrefour touristique, culturel
et patrimonial.

Fiche action n° 3.4

Préserver et valoriser la dimension
patrimoniale du territoire, qu'elle soit
naturelle, culturelle, avec ses sites phares,
ses valeurs, son identité.

Fiche action n° 3.5

Conforter la vocation touristique de
Saint-Flour Communauté, « Territoire
d'excellence pleine nature et de montagne
4 saisons ».

Fiche action n° 3.6

Accompagner le développement d'une
offre d'activités et d'hébergements
touristiques misant sur « l'excellence
environnementale ».

AXE 4

Une agriculture durable avec des
exploitations qualitatives et à taille humaine.

Fiche action n° 4.1

Promouvoir une agriculture
responsable, pourvoyeuse
d'emplois et créatrice de valeur
ajoutée

Fiche action n° 4.2

Protéger le foncier agricole et
favoriser le renouvellement des
exploitations.

Fiche action n° 4.3

Promouvoir un bâti agricole
fonctionnel, évolutif et bien inséré
dans son environnement

AXE 5

Un patrimoine naturel préservé et valorisé
pour affirmer l'identité rurale du territoire.

Fiche action n° 5.1

Intégrer la biodiversité dans les
conditions d'aménagement de
l'espace et de développement du
territoire.

Fiche action n° 5.2

Concevoir une gestion intégrée de
la ressource en eau et des milieux
aquatiques.

Fiche action n° 5.3

Prendre en compte les risques,
pollutions et nuisances engendrées par
les activités humaines.

AXE 6

Un territoire communautaire engagé dans la
transition écologique et énergétique.

Fiche action n° 6.1

Favoriser la sobriété énergétique.

Fiche action n° 6.2

Favoriser le développement des
énergies renouvelables et du
numérique dans le respect du
patrimoine naturel et paysager.

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Territoire de : Saint-Flour Communauté



AUBRAC
PIERREPORTAIS
FLANÈZE TRUMÈRE
DAS D'AGUÈS MARGERIDE

**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 1.1

Titre de l'Action : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire

Ambition 1 « renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

Axe 1 – Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

GOUVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, Directrice générale des services de Saint-Flour Communauté – dgs@saintflourco.fr – 04.71.60.56.84

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal – Village d'entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

Contact : Mme Martine TEXIER, directrice générale des services, direction@sytec15.fr, 04.71.60.72.64

Partenaire 2 : Hautes Terres Communauté – 4 rue du Faubourg Notre-Dame – 15300 MURAT

Contact : Mme Nelly LABIDOIRE, directrice générale des services, nlabidoire@hautesterres.fr; 04.71.20.22.62



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
SYTEC	SCOT, renouvellement de la démarche TEPOS	A	Approbation du SCOT intervenue le 12 juillet 2021 et mise en œuvre
Hautes Terres Communauté	Poursuite des actions en faveur de GPECT	A	Mise en œuvre du plan d'actions opérationnelles
Département du Cantal	Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)	A	Action coordonnée sur le territoire départemental en lien avec les 9 EPCI

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUI, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation-énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT et TEPOS
- Sans objet

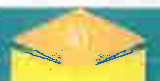
Description courte :

Il s'agit de favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Soutenir un objectif de croissance démographique d'environ 670 habitants supplémentaires à l'horizon 2035 (+0,2%/ an) pour favoriser un renouvellement de la population
- ↳ Cette ambition démographique s'inscrit dans le cadre du SCoT qui prévoit 1000 habitants supplémentaires d'ici 2035 à l'échelle du territoire « SCoT » (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté).
- ♦ Conforter les polarités en appuyant le développement sur l'armature territoriale du SCoT :
- ↳ 1 pôle urbain central : Saint-Flour et sa première couronne (Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac) ;
- ↳ 7 pôles relais : Pierrefort, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Valuégols, Talizat et Saint-Urcize ;
- ↳ Les 41 communes de l'espace rural.



Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, emplois, reconquête, démographie, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Mettre en œuvre le SCoT de l'Est Cantal approuvé le 12 juillet 2021 Mettre en place le SPPEH
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Se doter d'un PLUi Mettre en place une GPECT
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	670 habitants en plus sur le territoire communautaire

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en favorisant un solde migratoire positif qui vienne compenser un solde naturel défavorable.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 1 an	Etat final visé T = 5 ans
Document de planification	absence	SCOT	PLUi
Evolution démographique	négative	négative	positive

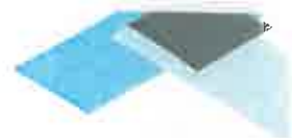
PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2035 (échéance du SCoT de l'Est Cantal)

Observations :

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Est Cantal porté par le Syndicat de l'Est Cantal a été approuvé, le 12 juillet 2021 par le conseil syndical, après avoir été soumis à enquête publique.
Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi a été présenté aux personnes publiques associées en mars 2021 puis soumis au débat des conseils municipaux des 53 communes membres de Saint-Flour Communauté. Le débat en conseil communautaire est intervenu le 30 juin 2021.
L'élaboration du futur PLUi de Saint-Flour Communauté suit son cours.



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

**PRÉFET
DU CANTAL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 1.2

Titre de l'Action : Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine

Ambition 1 - « renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

Axe 1 – Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) public(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) Autre(s)

- > Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- > Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- > Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Delphine DELORT, Directrice générale adjointe des services de Saint-Flour Communauté – d.delort@saintflourco.fr – 04.71.60.69.92.

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune d'Anterrieux – Le Bourg – 15 110 ANTERRIEUX
Contact : M. Marcel CHASTANG, Maire, 04.71.23.54.91 / mairie.anterrieux@wanadoo.fr



Partenaire 2 : La commune de Coltines - Le bourg de Coltines – 15 170 COLTINES
Contact : M. Didier AMARGER, Maire, 04.71.73.21.35 / coltines@wanadoo.fr

Partenaire 3 : La commune de Jabrun – Le bourg – 15110 JABRUN
Contact : M. Louis NAVECH, Maire, 04 71 73 82 79 / mairie.jabrun@wanadoo.fr

Partenaire 4 : la commune de Mentières - Le Bourg 15100 MENTIERES
Contact : Mme Marina BESSE, Maire de Mentières, 04 71 60 32 91, mairie.mentieres@wanadoo.fr

Partenaire 5 : La commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04.71.23.81.68 / contact@neuveglisesurtruyere.fr

Partenaire 6 : La commune de Rezenzières - Le bourg de Rezenzières – 15 100 SAINT-FLOUR
Contact : M. Philippe ECHALIER, Maire, 06.82.31.99.64 / rezenzieres.mairie@orange.fr

Partenaire 7 : La commune de Roffiac - Le bourg de Roffiac – 15 100 ROFFIAC
Contact : Mme Ghislaine DELRIEU, Maire, 04.71.60.00.98 / commune-roffiac@orange.fr

Partenaire 8 : La commune de Saint-Georges - Le bourg de Saint-Georges – 15 100 SAINT-GEORGES
Contact : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire, 04.71.60.09.91 / mairie-stgeorges@orange.fr

Partenaire 9 : La commune de Tiviers - Le bourg – 15 300 TIVIERS
Contact : M. Eric GOMESSE, Maire, 06.86.36.55.06 / commune-de-tiviers@orange.fr

Partenaire 10 : La commune d'Ussel - Le bourg d'Ussel – 15 300 USSEL
Contact : Madame Nadine JANVIER, Maire - 06.70.51.92.04 / mairie@orange.fr

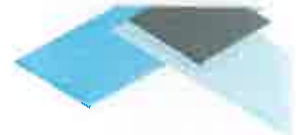
Partenaire 11 : La commune de Vabres - Le bourg de Vabres – 15 100 VABRES
Contact : Monsieur Bernard JEAN, Maire 04.71.23.90.03 ou au 06.29.07.61.99 / mairie-vabres@wanadoo.fr

Partenaire 12 : la commune de Valuéjols - Le Bourg 15300 VALUEJOLS
Contact : M. Christophe VIDAL, Maire de Valuéjols, 04 71 73 23 71 / valuejols@wanadoo.fr

Partenaire 13 : La commune de Vieillespesse - Le bourg de Vieillespesse – 15 100 VIEILLESPESSÉ
Contact : Mme Agnès AMARGER, Maire, 07.86.60.12.01 / mairiedevieillespesse@orange.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
ANAH	Poursuite des actions en faveur de l'ORT et du PIG Territorial Habitat	A	Mise en œuvre des plans d'actions opérationnelles de l'ORT et du PIG Territorial Habitat
PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central	Poursuite des actions en faveur de l'ORT et du PIG Territorial Habitat	A	Mise en œuvre des plans d'actions opérationnelles de l'ORT et du PIG Territorial Habitat
SYTEC	Engagement de l'AMI Plan accéléré de lutte contre les logements vacants	A	Mise en œuvre de l'AMI Plan accéléré de lutte contre les logements vacants
Hautes Terres Communauté	Engagement de l'AMI Plan accéléré de lutte contre les logements vacants	A	Mise en œuvre de l'AMI Plan accéléré de lutte contre les logements vacants



Animation de l'action (*animateur référent, concertation, communication...*)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication.
L'animateur référent est Delphine DELORT, DGA de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat – AMI dans le cadre du Plan accéléré de lutte contre les logements vacants – Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de mettre en œuvre une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine.

Description détaillée : *historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...*

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Programmer une offre de logements durable pour tous, répondant aux besoins du territoire et qui tend vers les objectifs du projet de SCoT, dans une logique de renforcement des polarités et de respect des objectifs de modération de la consommation foncière. :
 - ↳ Produire environ 2000 nouveaux logements dans une limite de 70% de logements produits en extension urbaine. Cet objectif doit permettre de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, pallier au desserrement des ménages, renouveler le parc insalubre, vétuste et les logements démolis mais aussi anticiper la transformation de résidences principales en résidences secondaires ;
 - ↳ Tendre à la remise sur le marché de 800 logements vacants et encourager les propriétaires occupants/bailleurs à la réhabilitation et à la rénovation de leurs logements ;
 - ↳ Maîtriser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en respectant l'enveloppe foncière plafond pour l'habitat en extension urbaine de 107 hectares (115 ha en tenant compte du coefficient de 6 à 8 % pour les équipements de proximité) et les objectifs de densité (10 à 20 logt/ha) selon les types de communes ;
- ♦ Diversifier l'offre de logements afin de proposer un parcours résidentiel complet et de répondre à un enjeu de mixité sociale et intergénérationnelle que ce soit en termes de forme urbaine, de statut et de taille ;
- ♦ Anticiper le vieillissement de la population en :
 - ↳ Proposant des logements adaptés permettant le maintien à domicile ;



- ↳ Favorisant la création de structures permettant des accueils temporaires pour les personnes âgées isolées et dépendantes en complément de l'offre existante ;
- ↳ Développant les solutions alternatives aux Ehpad, de type résidence sénior ou foyer-logement ou familles d'accueil, qui doivent être localisées dans les centralités communales disposant d'une offre de services ;
- ♦ Proposer une offre adaptée pour les publics fragiles et répondre aux demandes d'hébergements spécifiques (gens du voyage) ;
- ♦ Apporter une réponse aux besoins de logements pour les travailleurs saisonniers notamment dans les communes touristiques ou les stations classées de tourisme.

Les mots clés de l'action / tags : habitat, attractivité, démographie, logements adaptés, parcours résidentiel, développement durable.

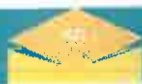
LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

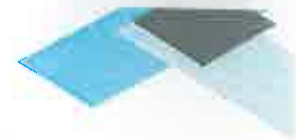
Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Poursuivre l'animation de l'ORT et du PIG Territorial Habitat Mettre en place la lutte contre la vacance des logements Mettre aux normes l'aire d'accueil des gens du voyage
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Animer la lutte contre la vacance des logements Aménager une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	2000 nouveaux logements sur le territoire communautaire

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en favorisant un solde migratoire positif qui vienne compenser un solde naturel défavorable.





Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Nombre de logements aménagés au titre des opérations programmées Propriétaires occupants	0	95 logements / an	570 logements
Nombre de logements aménagés au titre des opérations programmées Propriétaires bailleurs	0	13 logements / an	78 logements
Nombre de logements communaux réalisés	0		Minimum 8 logements
Nombre de constructions sur nouveau lotissement communal	0		Minimum 46 constructions
Nombre de nouveaux ménages installés	0		Minimum 54 ménages
Nombre de terrains familiaux aménagés	0		11 terrains familiaux
Consommation énergétique Nombre de MWh			Diminution de la consommation électrique

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026 (échéance du Projet de territoire de Saint-Flour Communauté)

Observations : /



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



PRÉFET
DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 1.3

Titre de l'Action : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.

Ambition 1 « renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »

Axe 1 - Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Gaëlle GAUTHIER – chargée d'opération – Service Développement Territoirel - g.gauthier@saintflourco.fr - 04 71 60 71 75

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :



Partenaire 1 : La commune de Lieutadès - Le bourg de Lieutadès – 15 110 LIEUTADES
 Contact : M. Robert BOUDON, Maire, 04.71.73.80.62 / mairie.lieutades@wanadoo.fr

Partenaire 2 : La commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
 Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04.71.23.81.68 / contact@neuevglisesurtruyere.fr

Partenaire 3 : la Commune de Paulhac - Mairie - 15 430 PAULHAC
 Contact : Madame Annie ANDRIEUX – Maire de Paulhac - 06.82.07.10.24/04.71.73.31.37 / annie.peschaud@hotmail.fr

Partenaire 4 : La commune de Roffiac - Le bourg de Roffiac – 15 100 ROFFIAC
 Contact : Mme Ghislaine DELRIEU, Maire, 04.71.60.00.98 / commune-roffiac@orange.fr

Partenaire 5 : La commune de Talizat - Le bourg de Talizat – 15 100 TALIZAT
 Contact : M. Jean-Charles FAYON, Maire, 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

Partenaire 6 : La commune de Val d'Arcomie - Le bourg de Loubaresse – 15 320 VAL D'ARCOMIE
 Contact : M. Romuald RIVIERE, Maire, 04.71.73.70.11 / mairie@vald'arcomie.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Etat	Accompagnement dans la réalisation de projets d'urbanisation à faible consommation foncière	C	Elaboration du PLUi de Saint-Flour Communauté
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Accompagnement pour inciter à la rédaction de cahiers des charges écoresponsables	C	
Département du Cantal	Accompagnement financier	C	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par les communes concernées par les projets d'urbanisation.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'Industrie
- Autre : SCOT et futur PLUi
- Sans objet



Description courte :

Il s'agit mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement résidentiel favorisant une gestion économe de l'espace, tout en prenant en compte les dispositions de la Loi Montagne et de la Loi Littoral.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Favoriser un développement résidentiel organisé et harmonieux privilégiant les principes suivants :
 - ↳ renforcer le développement résidentiel sur les centralités communales en privilégiant l'urbanisation de la connexion de la tache urbaine et la valorisation notamment des « dents creuses » et des interstices urbains ;
 - ↳ limiter l'urbanisation linéaire le long des voies, mais aussi veiller à assurer la qualité urbaine et paysagère des espaces bâtis en valorisant les entrées de bourg ;
 - ↳ définir et hiérarchiser les zones à urbaniser à vocation d'habitat en veillant à leur adéquation avec notamment la capacité des réseaux (eau, assainissement...) afin de proposer une offre foncière facilement mobilisable ;
 - ↳ favoriser une urbanisation raisonnée des villages à caractère résidentiel, en privilégiant l'urbanisation des « dents creuses » et des interstices, et en limitant l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante.
- ♦ Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, ainsi que la bonne intégration des constructions dans leur environnement à l'appui d'un règlement adapté à chaque entité urbaine et paysagère ;
- ♦ Assurer la maîtrise du développement urbain et faciliter la réalisation des projets d'aménagement dans le cadre d'une politique foncière anticipatrice.

Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, urbanisation, accueil, actifs, démographie, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Sensibiliser les communes aux enjeux de consommation foncière dans le cadre du travail de zonage du PLUi
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Définir l'enveloppe foncière en extension urbaine pour chaque commune membre
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Approuver le PLUi de Saint-Flour Communauté

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en favorisant un solde migratoire positif qui vienne compenser un solde naturel défavorable.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 3 ans	Etat final visé T = 10 ans
Nombre d'hectares en extension urbaine dédiés à l'habitat	Objectif fixé dans le SCoT Est Cantal	Objectif fixé dans le PLUi de Saint-Flour Communauté	Nombre d'hectares urbanisés

PLANNING





Calendrier

- Etat d'avancement :
 - Idée à mûrir Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2035 (échéance du SCOT de l'Est Cantal)

Observations :

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Est Cantal porté par le Syndicat de l'Est Cantal a été approuvé, ce 12 juillet 2021, après avoir été soumis à enquête publique.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur PLUi a été présenté aux personnes publiques associées en mars 2021 puis soumis au débat des conseils municipaux des 53 communes membres de Saint-Flour Communauté. Le débat en conseil communautaire est intervenu le 30 juin 2021.

L'élaboration du PLUi suit son cours. L'offre foncière disponible en extension urbaine sera l'un des sujets de discussion entre les communes reposant sur le principe de solidarité territoriale.



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 1.4

Titre de l'Action : Renforcer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en œuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivante et attractif

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Lionel SIGNORINI, Service développement territorial – l.signorini@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune de Brezons – Le Bourg – 15 230 BREZONS

Contact : Mme. Olivia GUEROULT, Maire, 06.84.49.16.63 / olivia.gueroult@nordnet.fr



Partenaire 2 : La commune de Coren – Le bourg – 15 100 COREN

Contact : Mme. Patricia ROCHES, Maire, 06.37.21.54.35 / patricia.roches@orange.fr

Partenaire 3 : La commune de Lorcières – Le Bourg – 15 320 LORCIERES

Contact : M. Joël BRUN, Maire, 06.85.60.30.31 / joel.brun461@orange.fr

Partenaire 4 : La commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE

Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04.71.23.81.68 / contact@neuveglisesurtruyere.fr

Partenaire 5 : la Commune de Paulhenc - Mairie - 1 bis rue du Plomb du Cantal 15 230 PAULHENC

Contact : M. David VITAL – Maire de Paulhenc - 04.71.23.31.35 / 06.74.75.35.59/ paulhenc.mairie@wanadoo.fr

Partenaire 6 : La commune de Pierrefort - Le bourg – 15 170 PIERREFORT

Contact : M. Philippe MATHIEU, Maire, 06.41.24.01.16 / philippemathieu4@sfr.fr

Partenaire 7 : La commune de Ruynes en Margeride - Le bourg– 15 110 RUYNES EN MARGERIDE

Contact : M. ODOUL François, Maire, 04.71.23.41.59 / mairieruynes@yahoo.fr

Partenaire 8 : La commune de Talizat – Le bourg de Talizat – 15 100 TALIZAT

Contact : M. Jean-Charles FAYON, Maire, 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

Partenaire 9 : La commune de Tiviers - Le bourg – 15 300 TIVIERS

Contact : M. Eric GOMESSE, Maire, 06.86.36.55.06 / commune-de-tiviers@orange.fr

Partenaire 10 : La commune de Ussel - Le bourg – 15 100 USSEL

Contact : Mme. Nadine JANVIER, Maire, 06.70.51.92.04 / mairie@ussel.fr

Partenaire 11 : La commune de Val d'Arcomie - Le bourg de Loubaresse – 15 320 VAL D'ARCOMIE

Contact : M. Romuald RIVIERE, Maire, 04.71.73.70.11 / mairie@vald'arcomie.fr

Partenaire 12 : La commune de Vieillespesse - Le bourg de Vieillespesse – 15 100 VIEILLESPESSÉ

Contact : Mme Agnès AMARGER, Maire, 07.86.60.12.01 / mairiedevieillespesse@orange.fr



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
ANAH	Poursuite des actions en faveur de l'ORT et du PIG Territorial Habitat	A	Mise en œuvre des plans d'actions opérationnelles de l'ORT et du PIG Territorial Habitat
PROCIVIS SACICAP Sud Massif Central	Poursuite des actions en faveur de l'ORT et du PIG Territorial Habitat	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
Etablissement Public Foncier – SMAF Auvergne	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
ADEME	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
La Banque des Territoires	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
Action Logement	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
Chambre des Métiers	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
La CAPEB	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
SA Polygone	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour
Cantal Habitat	Poursuivre le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'ORT	A	Elargir l'ORT à Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour

Animation de l'action *(animateur référent, concertation, communication...)*

L'animation de cette action est assurée par le pôle développement territorial et services aux communes de Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, et le SCOT de l'Est Cantal, l'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 19 décembre 2019 se poursuit et va s'étendre aux secteurs de Chaudes Aigues et Pierrefort, en plus de Saint-Flour

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature : Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
 Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment



- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
 Habitat Voirie Aménagement urbain Commerce Numérique
 Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
 Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
 Petites Villes de Demain (PVD)
 Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
 Territoire d'industrie
 Autre : Opération de revitalisation du territoire
 Sans objet

Description courte :

Il s'agit de poursuivre la politique volontariste de la collectivité en faveur de l'habitat tout en s'appuyant sur des opérations de réhabilitations d'espaces publics et d'infrastructures essentielles au « bien vivre » ensemble, en veillant à maintenir une organisation territoriale équilibrée. Cela passe par une adaptation des leviers d'actions publiques sur un territoire rural de montagne.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Accompagner les démarches de requalification de l'habitat et de rénovation urbaine, aujourd'hui mise en œuvre à travers différentes actions sur le territoire (de type OPAH-RU, PIG, Opération de Revitalisation du Territoire avec les secteurs d'intervention de Saint-Flour, Chaudes-Aigues et Pierrefort, programme « Petites Villes de Demain »), en lien avec les dispositifs financiers dédiés :
 - Favoriser le renouvellement urbain d'îlots bâtis en complément des démarches d'amélioration du confort des logements ;
 - Aménager et requalifier les espaces publics, notamment ceux porteurs de vie sociales ;
 - Permettre la reconversion de sites y compris privés à forts enjeux patrimoniaux (anciennes institutions, hôtels, ...) que l'on retrouve dans la ville-centre et les pôles relais (Pierrefort, Chaudes-Aigues, ...).
- ♦ Poursuivre les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services marchands et non marchands ;
- ♦ Renforcer les liens entre développement urbain et mobilité :
 - Développer le maillage de liaisons douces, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages ;
 - Renforcer les possibilités de déplacements doux et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes ;
 - Qualifier, réglementer et mutualiser l'offre de stationnement, en particulier dans les centralités communales.
- ♦ Développer une offre culturelle diversifiées et transversale, accessible aux différents publics, rayonnant sur l'ensemble du territoire (animations, spectacles vivants, événementiels culturels, résidences d'artistes, ...).

Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, emplois, reconquête, démographie, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Elaborer un programme d'actions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Agir sur la qualité de vie des habitants et valoriser le patrimoine local à l'échelle communautaire
A long terme (> 5 ans) :	Maintenir une démographie stable voire croissante et équilibrée par tranche d'âge.



Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en s'appuyant sur les actions prioritaires de valorisation de l'existant que ce soit sur l'habitat via le PIG, les OPAH, l'ORT ou le programme Petites Villes de demain, sur les espaces publics ou espaces de « vie » tout en fluidifiant de façon douce les liaisons et appuyer une offre culturelle de qualité.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2035
Population	24690	stabilité	+ 670
Nombre de logements aménagés au titre des opérations programmées Propriétaires occupants	0	95 logements / an	570 logements
Taux de logement vacant	A l'échelle du SCOT : 3 500 soit 12.9% A l'échelle de St-Flour Co : 2 062 soit 12.7 %	A définir	A définir

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations : un avenant à l'ORT devrait être signé dans moins de 18 mois.



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 1.5

Titre de l'Action : Consolider l'offre de services (santé, services publics, services éducatifs, culturels...) en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 1 : Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Delphine BARRÉ-LIGNEAU, Directrice du Pôle « Services aux publics » de Saint-Flour Communauté – d.barrie@saintflourco.fr – 04.71.23.23.55

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :



Partenaire 1 : La commune de Chaliers - Mairie – Le bourg – 15320 CHALIERS
Contact : Mme Bernadette RESCHE Maire – 06.74.67.58.03

Partenaire 2 : La commune de Coltines - Le bourg de Coltines – 15 170 COLTINÉS
Contact : M. Didier AMARGER, Maire, 04.71.73.21.35 / coltines@wanadoo.fr

Partenaire 3 : La commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le bourg de Neuvéglise – 15 260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE
Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04.71.23.81.68 / contact@neuevglisesurtruyere.fr

Partenaire 4 : La commune de Pierrefort - Le bourg – 15 170 PIERREFORT
Contact : M. Philippe MATHIEU, Maire, 06.41.24.01.16 / philippemathieu4@sfr.fr

Partenaire 5 : La commune de Rezentières - Le bourg de Rezentières – 15 170 REZENTIERES
Contact : M. Philippe ECHALIER, Maire, 06.82.31.99.64 / rezentieres.mairie@orange.fr

Partenaire 6 : La commune de Ruynes en Margeride - Le bourg– 15 110 RUYNES EN MARGERIDE
Contact : M. ODOUL François, Maire, 04.71.23.41.59 / mairieruynes@yahoo.fr

Partenaire 7 : La commune de Saint-Flour – 1 place d'armes 15102 SAINT-FLOUR CEDEX
Contact : M. Loic Imbard, DGS, 04 71 60 61 20 / dgs@saint-flour.fr

Partenaire 8 : La commune de Saint-Georges - Le bourg de Saint-Georges – 15 100 SAINT-GEORGES
Contact : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire, 04.71.60.09.91 / mairie-stgeorges@orange.fr

Partenaire 9 : La commune de Saint Urcize - 1 place Sœur Saint-Jean de la Croix – 15 110 Saint Urcize
Contact : Mme Catherine FOSSE , adjointe , 06 85 72 15 13

Partenaire 10 : La commune de Talizat - Le bourg de Talizat – 15 100 TALIZAT
Contact : M. Jean-Charles FAYON, Maire, 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

Partenaire 11 : La commune de Valuèjols - Le bourg de Talizat – 15 300 VALUEJOLS
Contact : M. Christophe VIDAL, Maire, Tel :04-71-73-23-71e.mail : valuejols@wanadoo.fr

Partenaire 12 : La commune de Villedieu – Mairie – 10 rue des écoles – 15 100 VILLEDIEU
Contact : Mme Yolande CHASSANG, Maire, 07.86.60.12.01 / mairiedevieillespese@orange.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Etat	- Volet France Services Homologation et animation départementale France Services	A et B (Neuvéglise Sur Truyère)	Homologation équipement Neuvéglise Sur Truyère
Etat : Agence Nationale du Sport	Accompagnement dans les projets structurants	C	
ARS	Volet Maisons de santé Prospection professionnels de santé et création de Maisons de santé	A et B	Poursuite du CLS
Région et Conseil départemental	- Accompagnement financier - Poursuite du déploiement de la fibre optique, usages numériques		
CAF – MSA et gestionnaires de services	Harmonisation de l'offre de services des ALSH	B	Contractualisation CTG 2022-2026



Gestionnaires de services	Harmonisation de l'offre de service de portage de repas à domicile	B	Adaptation tarifaire sur l'ensemble du territoire
---------------------------	--	---	---

Animation de l'action (*animateur référent, concertation, communication...*)

L'animation de cette action très transversale dans ses domaines d'interventions est assurée et/ou coordonnée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUI, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Delphine BARRIE-LIGNEAU, Directrice du Pôle « Services aux publics ».

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre : Cohésion territoriale et sociale

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD) Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : opération de revitalisation du territoire

Description courte :

Il s'agit de consolider l'offre de services en lien avec le futur schéma de services marchands et non marchands, et permettre la réalisation d'équipements structurants de qualité afin de répondre aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- **Conforter le maillage territorial de l'offre de services intergénérationnels de proximité :**
 - Pérenniser le maillage territorial des Maisons des Services homologuées France Services et conforter les Maisons de Santé, afin de garantir les solidarités et liens sociaux propres aux territoires ruraux ;
 - Favoriser l'accès à la lecture publique, la mise en réseau et l'animation de ces équipements culturels ;
 - Renforcer l'offre de services à destination des personnes âgées, de la jeunesse et de la petite enfance ;
 - Pérenniser et développer l'offre d'enseignement sur le territoire, faciliter l'accès aux activités sportives, de pleine nature et artistiques ;
- **Anticiper et permettre la réalisation de nouveaux équipements structurants**, en privilégiant une implantation dans le pôle urbain et/ou pôles ruraux ;
- **Optimiser la couverture numérique** sur l'ensemble du territoire et poursuivre le déploiement de la fibre optique en lien avec les donneurs d'ordre, levier de développement essentiel en termes d'attractivité résidentielle et économique.



Les mots clés de l'action / tags : services (socio-éducatifs, médicaux..), accompagnement aux habitants, proximité, équité, numérique, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Investissements, engagements des études préalables ou engager les opérations matures
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Engagements des opérations ou assurer une pérennité de fonctionnement des équipements présents en territoire
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Conforter et renforcer l'offre de services aux habitants de manière qualitative et en proximité.

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté, en s'appuyant sur le maillage territorial défini dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi et est à destination à la fois des habitants et de l'accueil potentiel de populations extérieures.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Offre de services aux habitants	Nombre d'équipements structurants	A définir	A définir
Offre de services aux habitants	Fréquentation des équipements structurants	A définir	A définir

PLANNING


Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :



<h2>CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE</h2>	 PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Égalité Distinction</i>
---	--

Territoire de : Saint-Flour Communauté



ALBRAC
PIERREFORTAIS
FLANDE TRUYÈRE
CAU D'ARQUÈS MARGERIDE

**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 1.6

Titre de l'Action : Favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

GOUVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme RIEUTORT Céline, chef du service environnement et transition énergétique – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

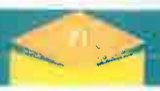
Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – Château de Montlosier – Maison du Parc 63970 AYDAT
 Contact : M. Aurélien BAZIN, Directeur, abazin@parcdesvolcans.fr, 04.73.65.64.26

Partenaire 2 : Syndicat Mixte PNR Aubrac – Place d'Aubrac– 12470 AUBRAC
 Contact : M. Arnaud DAVID, DGS, 05.65.48.19.11 et direction@parc-naturel-aubrac.fr



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Région	Accompagnement de la collectivité dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité	A	Elaborer un schéma de mobilité à l'échelle communautaire et mettre en œuvre la convention signée
Etat	Accompagnement financier à l'investissement, pour mailler le territoire de liaisons douces	C	Inscrire Saint-Flour Communauté dans les projets identifiés au CPER 2021/2027 (voie verte départementale)

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUI, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Compétence Mobilité de la Région
- Sans objet

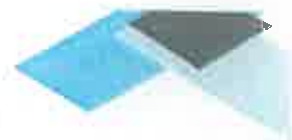
Description courte :

Il s'agit de favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs « au tout véhicule individuel » qui passe par le renforcement des transports collectifs (transport à la demande), la promotion du covoiturage, le développement de véhicules électriques (vélos à assistance électrique) et l'aménagement d'infrastructures dédiées, en s'appuyant sur le schéma de mobilité intercommunal ;
- ♦ Développer les aménagements et installations pour les mobilités douces et promouvoir les aménagements permettant les déplacements mutualisés pour les secteurs ne pouvant disposer d'une desserte régulière ou pour les grands parcours (aires de covoiturage en plus des outils numériques de mise en relation)



- ♦ Favoriser le développement des mobilités touristiques pour desservir les différents sites touristiques et sites de pratiques sportives de pleine nature ;
- ♦ Développer une plate-forme multimodale en lien avec la valorisation des emprises foncières ferroviaires de la gare de Saint-Flour ;
- ♦ Pérenniser la ligne ferroviaire de l'Aubrac (pour le fret et les voyageurs), avec notamment la modernisation du tronçon Neussargues- Saint-Chély d'Apcher ;
- ♦ Pérenniser l'aérodrome de Coltines, porte d'entrée et support pour la valorisation touristique du territoire.

Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, mobilité, reconquête, démographie, attractivité, vélo

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

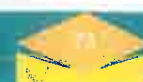
A court terme (1 an) :	Augmenter le nombre de déplacements à vélo Maintenir le trafic ferroviaire Doter le territoire d'un schéma de mobilité et d'un schéma de liaisons douces
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Augmenter le linéaire d'itinéraires cyclables sécurisés sur le territoire de Saint-Flour Communauté Inscrire Saint-Flour Communauté dans le développement des mobilités touristiques
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Développer la multimodalité en s'appuyant sur les modes de déplacement doux mis en place

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en favorisant l'intermodalité et les mobilités actives.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Linéaire de liaisons douces	6,8km		8km
Fréquentations des liaisons douces	Fréquentation actuelle	Augmentation de 10% la première année	Augmentation de 50% au bout des
Fréquentation des transports ferroviaires	Fréquentation actuelle		Maintien de la fréquentation actuelle
Ventes de vélos à assistance électrique	Nombre de ventes de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Flour communauté en 2021		Augmentation 20% du nombre de ventes après une année de dispositif d'aide à l'acquisition



PLANNING

Calendrier


- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2035 (échéance du SCOT de l'Est Cantal)

Observations :

Par délibération 2021-033 en date du 10 mars 2021, le conseil communautaire a approuvé le refus du transfert à la communauté de communes de la compétence d'AOM Locale.



<h2>CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE</h2>	 PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---

Territoire de : Saint-Flour Communauté



ALLIERAC
PIERREPORVAIS
FLANÈZE TRUYÈRE
CANTAL D'ASUI S MARGH-RIE
**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 2.1

Titre de l'Action : Proposer une offre foncière adaptée misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Sonia SOUBEYROUX, Service développement territorial – s.soubeyroux@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Partenaires économiques (CCI, CMA, agence Auvergne Rhône Alpes)	Accompagnement des entreprises ayant un projet d'installation ou de développement – promotion des ZA intercommunales	B	Soutenir la relance économique

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par le service développement territorial de Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle se réalisera également en lien avec le futur Schéma Régional de Développement Economique. L'animateur référent est Sonia Soubeyroux.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT – SRDE (Schéma Régional de Développement Economique)
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- conforter et développer les espaces d'activités existants, notamment dans les secteurs proches de l'A75 et dans les pôles relais, en optimisant l'occupation des zones déjà viabilisées, et en tant que de besoin, en mobilisant l'enveloppe foncière de 50 ha prévue par le SCOT est Cantal pour étendre des zones existantes. Il s'agira notamment de prendre en compte le contournement de Saint-Flour dans les choix de développement urbain futur, et d'assurer la cohérence de ces choix avec les opérations de revitalisation des centres-bourgs sur le territoire (programme Petites Villes de Demain notamment) ;
- permettre à chacune des communes de disposer d'une offre foncière susceptible d'accueillir des services, activités et emplois indispensables à la vitalité du territoire. Lorsque l'optimisation du foncier déjà bâti, viabilisé ou



artificialisé apparaît insuffisante pour répondre à la demande, l'enveloppe de 20 ha répartis sur l'ensemble du territoire prévue par le SCoT pourra être mobilisée ;

- veiller à maintenir une qualité d'aménagement des zones d'activités en privilégiant une approche environnementale de l'urbanisme ;
- requalifier les zones d'activités existantes et traiter le cas échéant les friches bâties localisées au sein du tissu urbain.

Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, emplois, reconquête, démographie, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Développer et/ou requalifier les zones d'activités susceptibles d'être saturées à court terme ;
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Développer et/ou requalifier les zones d'activités susceptibles d'être saturées à moyen terme ;
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Etudier l'aménagement d'un pôle tertiaire sur le Parc d'activités du Rozier Coren

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne les zones d'activités intercommunales ne bénéficiant plus de foncier disponible pour pouvoir accueillir des entreprises locales et extérieures et favoriser ainsi la création d'emploi. Elle permettra l'accueil de nouveaux actifs et participera aux objectifs de reconquête démographique.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Surfacé à vocation économique	105 ha	A préciser	A préciser
Entreprises installées en ZA	110	A préciser	A préciser
Entreprises nouvelles installées après extension des ZA		A préciser	A préciser
Fiscalité économique	CFE 2 763 000 € CVAE 1 061 000 € Tascom 348 000 € IFER 755 000 €	+ x% + x%	+ x% + x%
Emplois	A préciser	A préciser	A préciser



PLANNING

Calendrier

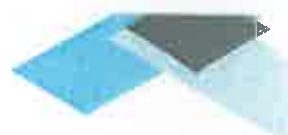
- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :

Les potentielles extensions des zones d'activités intercommunales ne disposant plus de foncier disponible, se feront en comptabilité avec les objectifs du Schéma de cohérence territoriale de l'Est Cantal porté par le Syndicat de l'Est Cantal approuvé le 12 juillet 2021 et seront prévues dans le futur PLUi.





CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 2.2

Titre de l'Action : Maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques existantes et centralités communales

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

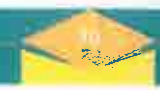
- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Sonia SOUBEYROUX, Service développement territorial – s.soubeyroux@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune de Pierrefort – 1 bis rue du Plomb du Cantal – 15 230 Pierrefort
Contact : M. Philippe MATHIEU, Maire, 06 41 24 01 16 / philippemathieu4@sfr.fr



Partenaire 2 : La commune de Saint Rémy de Chaudes Aigues - Le bourg – 15 110 Saint Remy de Chaudes Aigues
 Contact : M Vital GENDRE, Maire, 04 71 23 57 45 / mairie.st-remy-de-chaudes-aigues@wanadoo.fr

Partenaire 3 : La commune de Saint Urcize - 1 place Sœur Saint-Jean de la Croix – 15 110 Saint Urcize
 Contact : Mme Catherine FOSSE , adjointe , 06 85 72 15 13

Partenaire 4 : La commune de Sainte Marie - Le bourg de Paulhac – 15 230 Sainte Marie
 Contact : M. Pierre SEGUIS, Maire, 06 78 49 94 75 / pierre.seguis939@orange.fr

Partenaire 5 : La commune de Vieillespesse - Le bourg de Vieillespesse – 15 100 Vieillespesse
 Contact : Mme Agnès AMARGER, Maire, 07.86.60.12.01 / mairiedevieillespesse@orange.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Partenaires économiques (CCI, CMA, Auvergne Active, Initiative Cantal...)	Accompagnement des porteurs de projets et promotion des offres proposées	B	
Etat	Soutien financier à la création de ces établissements économiques de portage municipal	C	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par les communes porteuses de projets, avec l'accompagnement des services de Saint-Flour Communauté, plus particulièrement du pôle développement territorial et services aux communes de Saint-Flour Communauté.
 L'animateur référent est Sonia Soubeyroux.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Opération de Revitalisation du Territoire
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit d'accompagner les actions visant à maintenir une offre commerciale et artisanale équilibrée entre zones périphériques existantes et centralités communales.



Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- assurer une offre commerciale et artisanale de proximité, en confortant les polarités urbaines du territoire afin de soutenir leurs fonctions économiques et de services et en privilégiant une offre renforcée d'activités de proximité et itinérantes au sein du tissu urbain des centralités ;
- encadrer le développement des zones commerciales périphériques existantes et veiller à une complémentarité avec les commerces des centralités communales, en cohérence avec les objectifs du programme Petites Villes de Demain ;
- maintenir un maillage économique pertinent tout en matière de petites commerces et artisanat ainsi que des services publics, garants de lien social entre le secteur rural, les pôles relais et le pôle urbain ;
- soutenir le développement des filières courtes et valoriser les productions locales.

Les mots clés de l'action / tags : planification, urbanisme, emplois, reconquête, démographie, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Ouverture de nouveaux commerces dans les centres bourgs n'ayant plus d'offres
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Ouverture de nouveaux commerces
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Implantation de tiers lieux en territoire

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne les centres bourgs ; leur revitalisation permettra le maintien des habitants, l'accueil de nouveaux actifs et participera ainsi à la reconquête démographique du territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Nouveaux commerces	0	Commerces à Vieillespesse – St Urcize	Commerces à Sainte Marie et Saint Remy de Chaudes Aigues
Actifs installés – emplois créés	A définir	A définir	A définir
Fréquentation	A définir	A définir	A définir
Taux de vacance des locaux	Étude en cours	A définir	A définir



PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
- Idée à mûrir Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
- Date de début : 2021
 Date de fin : 2026

Observations :

Cette action permettra la réalisation de projets communaux, qui pourront bénéficier de l'ingénierie de Saint Flour Communauté tout en s'inscrivant dans une démarche d'équilibre communautaire.

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



AUBRNAT
PIERREFORAIS
FLANÈZE TRUYÈRE
CANTALDAGJÉS MARGERIDE

**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 2.3

Titre de l'Action : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivante et attractif

Axe 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Sonia SOUBEYROUX, Service développement territorial – s.soubeyroux@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaire 1 : Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal – 44 boulevard du pont rouge - 15 000 Aurillac
Contact : Sébastien CHEYVIALE, responsable pôle emploi formation scheyvialle@cantal.cci.fr ; 04 71 45 40 40

Partenaire 2 : Hautes Terres Communauté – 4 rue du Faubourg Notre-Dame – 15300 MURAT
Contact : Mme Nelly LABIDOIRE, directrice générale des services, nlabidoire@hautesterres.fr; 04.71.20.22.62

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
CCI du Cantal	Projet de création d'un centre de formation métiers du luxe	B	Définition de la faisabilité du projet
Etat et l'Education nationale Région	Mise en place de cursus de formation à Saint-Flour	C	Associer ces acteurs à la réflexion pour les sensibiliser aux besoins du secteur économique
		C	
Partenaires économiques (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)	Accompagnement à la mise en œuvre des projets	B	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par le pôle développement territorial de Saint-Flour Communauté. L'animateur référent est Sonia Soubeyroux.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Programme Alimentaire Territorial - Opération de Revitalisation du Territoire
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Valoriser les filières traditionnelles d'excellence : l'agro-alimentaire, la filière bois, les savoir-faire et métiers de la pierre, l'artisanat d'art... :

Encourager les stratégies de développement et d'animation territoriale pour mettre en valeur la multifonctionnalité de la filière bois : Charte forestière, Plan Sylvicole Territorial... ;
Pérenniser et dynamiser la filière bois locale : maintenir un tissu suffisant de scieries locales, permettre la modernisation des outils de première transformation et le développement d'outils de seconde transformation ;
Favoriser l'implantation d'artisans d'art dans les centres-bourgs / centre-ville dans les périmètres de l'ORT.

Développer les filières liées à l'économie circulaire :

Poursuivre le développement de la filière bois-énergie (construction de chaufferies et de réseaux de chaleur bois) ;
Favoriser l'émergence et la réalisation de projets de recyclerie des déchets ;
Permettre la valorisation énergétique (méthanisation, production thermique...) ou organique (effluents agricoles, boues de station d'épuration...).



Soutenir l'aménagement numérique du territoire pour répondre aux besoins de la population et des entreprises
 Mettre en œuvre le schéma des usages numériques en intégrant le paramètre de l'aménagement numérique dans les choix d'urbanisation ;
 Faciliter l'essor des espaces de coworking ou des tiers-lieux.

Les mots clés de l'action / tags : économie, numérique, énergie, emplois, attractivité.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Repérer et identifier les opérateurs intervenant dans les filières d'excellence, engager la démarche avec les consulaires pour accompagner les métiers du luxe
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Accompagner l'aménagement numérique du territoire et cartographier (SIG) la filière bois-énergie, accompagner l'émergence de tiers-lieux et proposer un niveau de services lié aux France Services, préparer la mise en œuvre de filières énergétiques nouvelles (CSR, géothermie, etc.), diagnostic les réseaux de circuits courts pour les valoriser et les accompagner
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Opérationnaliser via les équipements existants les espaces de coworking et tiers lieux, disposer d'un travail d'animation spécifique autour des filières d'excellence et des circuits courts

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne les acteurs des filières traditionnelles de l'ensemble du territoire.

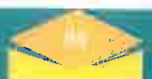
Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé	Etat final visé
		T = 2023	T = 2026
Emplois créés secteur excellence	A définir	A définir	A définir
Création d'entreprises dans les filières d'excellence	A définir	A définir	A définir
Nombre opérateurs en circuits courts	A définir	A définir	A définir
Déploiement de la fibre	Nbre km	Nbre km	Nbre km

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
- Idée à mûrir Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
- Date de début : 2021
 Date de fin : 2026



**CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 3.1

**Titre de l'Action : Valoriser le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire
Ambition 1 - renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif**

Axe 3 – une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Lionel SIGNORINI, Service développement territorial – L.signorini@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83



Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour
17 Place d'Armes, 15100 Saint-Flour
Contact : Karine Decq – Directrice - Courriel : direction@pays-saint-flour.fr 04 71 60 22 50

Partenaire 2 : Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval,
Village d'entreprises du Rozier-Coren, 3 rue des Crozes 15100 Saint-Flour Tel/fax : 04 71 23 99 05
Contact : M. Stéphane LAGLOIRE, Directeur, Courriel : syndicatgarabit@wanadoo.fr

Partenaire 3 : - Route de l'Énergie - EDF Hydro Lot-Truyère - Parc d'activités de Tronquières ,14 avenue de Garric-
15000 AURILLAC - Mme Gilette GUIDET, Chargée de communication

Partenaire 4 : La commune de Val d'Arcomie - Le bourg de Loubaresse – 15 320 VAL D'ARCOMIE
Contact : M. Romuald RIVIERE, Maire, 04.71.73.70.11 / mairie@vald'arcomie.fr

Partenaire 5 : la Commune d'Alleuze – Mairie, La Barge - 15 100 ALLEUZE
Contact : M. Michel ROUFFIAC – Maire 04.71.73.04.87 / mairie@alleuze.com

Partenaire 6 : La commune de Chaliers - Mairie – Le bourg – 15320 CHALIERS
Contact : Mme Bernadette RESCHE Maire – 06.74.67.58.03

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Etat	Reconnaissance du classement du site des « Gorges et vallée ennoyée de la Truyère et du Bès Garabit Grandval ».	B	Positionner la vallée comme un site à visée d'obtention du label Grand Site de France.
Région Et Etat	Soutien dans la démarche	B	Retenir le projet transversal de valorisation et de promotion de la Vallée de la Truyère au titre des opérations structurantes du CPER 20
Département	Soutien dans la démarche	B	
Union européenne	Soutien financier	C	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par le service développement territorial de Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, le SCoT de l'Est Cantal et le futur schéma mobilités.
L'animateur référent est Angélique VIALA.



PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique Assainissement Rénovation énergétique
- Transition énergétique Mobilité Protection du patrimoine Bâtiment
- Eau potable Protection de l'environnement Revitalisation Tourisme
- Habitat Voirie Aménagement urbain Commerce Numérique
- Agriculture Déchets Economie circulaire Protection ressource eau
- Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : classement de site en projet
- Sans objet

Description courte : Le portage de l'action de préservation, de valorisation et de développement de la Vallée de la Truyère est une action emblématique pour le territoire. Elle passe par des actions en cours pour préserver le site identitaire, pour le valoriser via des actions conjointes entre les collectivités intervenantes, et pour le développer sur une dimension régionale, nationale voir internationale pour obtenir le classement au patrimoine mondial du Viaduc de Garabit.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- Poursuivre la démarche globale et collective de préservation et valorisation du site des gorges de la Truyère : « En lien avec la procédure de classement national des « Gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès Garabit-Grandval » portée par l'Etat, Saint Flour Communauté souhaite améliorer les conditions d'accueil du public sur le site, et favoriser les retombées socioéconomiques locales, tout en préservant les caractéristiques paysagères, patrimoniales et environnementales qui en font la renommée. Cette ambition s'articulera autour de deux projets phares :
 - L'inscription de ce territoire dans une Opération Grand Site pour à terme disposer des conditions nécessaires à une candidature au label Grand Site de France ;
 - La poursuite de la démarche de candidature collective de classement des Viaducs européens à grande arche de la fin du 19ème siècle au patrimoine mondial, dont fait partie le Viaduc de Garabit.

Pour mener à bien ces projets, et parallèlement à la conduite des projets communaux, une concertation sera menée pour coordonner l'action locale vers la même ambition, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action transversal, pluriannuel et propre à la Vallée de la Truyère. Ce dernier portera sur :

- La restauration, la protection et la valorisation des qualités paysagères, naturelles et culturelles du site ;
- La gestion et l'organisation de l'accueil des visiteurs ;
- La mise en œuvre d'opérations en faveur de retombées économiques locales durables et équilibrées.

Plus globalement, il conviendra de veiller à :

- Travailler à la conservation de la culture mémorielle du site ;
- Préserver les espaces remarquables du paysage : parties naturelles des sites inscrits ou classés, tourbières, zones humides, falaises

...Les mots clés de l'action / tags : développement, Garabit, Truyère, Vallée, classement, site, patrimoine, tourisme, lacs.



LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Elaboration d'un programme d'actions – financement au titre du CPER
A moyen terme (1 an < 0 < 5 ans) :	Validation du plan d'actions / Sollicitation de la démarche Opération Grand Site
A long terme (> 5 ans) :	Classement au patrimoine mondial / Candidature au label Grand Site de France

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne les communes riveraines de la vallée de la Truyère et plus largement le territoire communautaire puisque les gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès – Garabit Grandval sont un site identitaire et emblématique du territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Fréquentation touristique de la vallée	Données observation touristique 2020-2021	Désengorgement des sites les plus fréquentés en saison estivale.	Equilibre géographique et saisonnier de la fréquentation touristique. Atténuation/lissage des pics.
Périmètre intégration dans une démarche OGS	0 communes, 0 ha	Communes riveraines de la Truyère cantalienne	Communes riveraines de la Truyère cantalienne
Classement du viaduc de Garabit au patrimoine mondial	Structuration de la gouvernance nationale et internationale.	Inscription du Viaduc de Garabit sur la liste nationale indicative des sites à classer au patrimoine mondial	Dépôt du dossier de candidature des Viaducs européens à grande arche de la fin du 19ème siècle au patrimoine mondial
Labellisation Grand Site de France	Classement du site par l'Etat en cours.	Mise œuvre d'une OGS.	Dépôt du dossier de demande de labellisation Grand Site de France.
Participation des communes et acteurs économiques à la démarche	Participation à la démarche de classement et concertation depuis 2018	Projets développés à chiffrer	Projets développés à chiffrer

PLANNING

Calendrier

- > **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- > **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021.
 - Date de fin : 2026

Observations : Toutes les communes riveraines sont partenaires de Saint-Flour Communauté pour cette démarche Grand Site.



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 3.2

Titre de l'Action : Favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes-Aigues.

Ambition 1 - renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 3 – une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, Directrice générale des services de Saint-Flour Communauté – dgs@saintflourco.fr – 04.71.60.56.84

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaire 1 : Commune de Chaudes Aigues – Mairie – Le bourg – 15110 Chaudes Aigues
Contact : M. Michel BROUSSE, Maire, mbrousse@chaudes-aigues.fr, 04.71.23.52.47

Partenaire 2 : Syndicat Mixte PNR Aubrac – Place d'Aubrac– 12470 AUBRAC
Contact : M. le Directeur, direction@parc-naturel-aubrac.fr, 05.65.48.19.11



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
SYTEC	COT ENR	A	Mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour la valorisation de l'eau chaude thermale
PNR AUBRAC	Trame noire	A	Ressource Nuit
Région AURA et Etat	Soutien aux stations thermales	B	Action structurante du CPER 2021/2027 et de la convention interrégionale de Massif Central

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS de Saint-Flour Communauté. De plus, la commune de Chaudes Aigues, lauréate du programme Petites Villes de Demain, bénéficie de l'appui du chef de projet Petites Villes de Demain. Un manager de commerce mutualisé avec Saint-Flour Communauté et la commune de Pierrefort va être recruté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : COT ENR du SYTEC et de l'ADEME
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de favoriser l'évolution et la mise en valeur de la station thermale de Chaudes Aigues.



Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Entre Monts du Cantal et plateau de l'Aubrac, à deux pas de Saint-Flour et des gorges de la Truyère, Chaudes-Aigues, unique station thermale du Cantal, est une destination prisée pour tous. Cette cité thermale à l'architecture auvergnate en pierre et toits de lauze est appréciée pour sa dimension humaine et son cadre naturel exceptionnel. Dans cette station de tourisme d'environ 912 habitants, pas moins de 32 sources chaudes y jaillissent, dont la source du Par, naturellement la plus chaude d'Europe (82 C) qui est depuis toujours une curiosité. Moteur essentiel de l'économie touristique du territoire de Saint-Flour Communauté et de ses alentours, la commune de Chaudes Aigues a été lauréate du Programme Petites Villes de Demain. Elle devrait donc à court terme bénéficier de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Saint-Flour Communauté grâce à ce nouveau secteur d'intervention. L'action tend à la modernisation des équipements du centre thermal, la requalification du Village Vacances (VVF) et du camping municipal, la valorisation de la ressource eau chaude (géothermie), la mise en valeur des espaces publics (parc thermal, stationnement...), le développement qualitatif des hébergements saisonniers. Plus largement, il s'agit de la revitalisation de la centralité...

Les mots clés de l'action / tags : station thermale, petites villes de demain, redynamisation, requalification

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

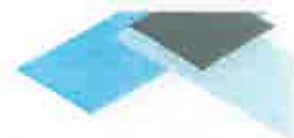
A court terme (1 an) :	Réaliser les études préalables
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Réhabiliter les bâtiments et espaces publics – inscrire Chaudes Aigues dans la stratégie régionale de développement du thermalisme
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Mettre en valeur la station thermale

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne la commune de Chaudes Aigues qui rayonne sur le secteur Sud de Saint-Flour Communauté (Caldaguès Aubrac). Il s'agit d'inscrire durablement la station thermale dans une opération de revitalisation du territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 3 ans	Etat final visé T = 6 ans
Nombre de bâtiments réhabilités	0	1	3
Nombre de logements saisonniers créés	A définir	A définir	+10
Qualification de l'offre d'hébergements touristiques	Recherche de partenariat public/privé	A définir	Requalification du camping et du VVF



PLANNING

Calendrier

- Etat d'avancement :
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2035 (échéance du SCOT de l'Est Cantal)

Observations :

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 17 avril 2021. Un chef de projet est recruté par Saint-Flour Communauté et il accompagnera notamment la municipalité de Chaudes Aigues pour le montage des projets ici fléchés. Par voie d'avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire signée en décembre 2019, Chaudes Aigues en sera un nouveau secteur d'intervention et bénéficiera ainsi de crédits dédiés de la part notamment de l'ANAH et de l'ensemble des partenaires de l'ORT (Cf. fiche action 1.4).



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



AU RAC
PAYSAN
FLAMÉZI TRUVÉRE
USI DASUES MARGERITE

**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 3.3

Titre de l'Action : affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial.

Ambition 1 - renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 3 – une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOUVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Emmanuelle FOUILLADIEU, Directrice générale des services de Saint-Flour Communauté – dgs@saintflourco.fr – 04.71.60.56.84

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaire 1 : Commune de Saint-Flour – Hôtel de Ville- 1 place d'Armes – BP 36 – 15100 Saint-Flour
Contact : M. Philippe DELORT, Maire, et M. Loic IMBARD, DGS dgs@saint-flour.fr 04.71.60.61.23



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour	Promotion de Saint-Flour (visite de ville,...) et commercialisation de produits touristiques	A	Requalification du bureau de tourisme de la place d'Armes
Ensemble des partenaires signataires de l'ORT	Cf. Action 1.4	A	
Région AURA et Etat	Soutien aux investissements	B	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Emmanuelle FOUILLADIEU, DGS de Saint-Flour Communauté. De plus, la commune de Saint-Flour, lauréate du programme Petites Villes de Demain, bénéficie de l'appui du chef de projet Petites Villes de Demain. Un manager de commerce est en cours de recrutement par la ville de Saint-Flour et travaillera en lien avec les services communautaires.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : opération de revitalisation du territoire
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit d'affirmer le positionnement de Saint-Flour en tant que carrefour touristique, culturel et patrimonial



Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Véritable centre urbain, Saint-Flour est le pôle de centralité le plus densément peuplé d'un territoire rural à dominante agricole, avec un rayonnement supra départemental, vers le Nord Aveyron, le Nord Lozère et une partie de la Haute-Loire (bassin de Brioude).

La ville de Saint-Flour polarise la majeure partie des activités économiques, commerciales et de services en tant que bourg-centre et fonctionne en étroite relation avec le milieu rural environnant. Elle est la 2ème ville du département du Cantal avec plus de 7 000 habitants, ce qui lui confère le statut de ville moyenne au sens de l'INSEE (INSEE Analyses Auvergne Rhône Alpes Mai 2017- N°39).

- Saint-Flour Communauté compte près d'un tiers de la population de Saint-Flour Communauté,
- 11 417 € de revenus par an et par habitat (contre 14 389 € pour la moyenne de la strate),
- 952 € par an et par habitant de potentiel financier (contre 1008 € pour la moyenne de la strate)
- Un tiers des locaux commerciaux vacants en cœur de ville
- 172 logements en situation d'habitat indigne
- 622 logements vacants

La présente fiche action tend à :

- valoriser et qualifier les activités et équipements de loisirs et l'offre de services présents à Saint-Flour dans l'offre touristique ;
- renforcer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle tout au long de l'année et pour l'ensemble des usagers, à la fois sur le pôle urbain et pour les interactions entre Saint-Flour et les autres sites touristiques du territoire ;
- valoriser la richesse architecturale du Site Patrimonial Remarquable et clunisien de Saint-Flour ;
- renforcer l'attractivité du centre ville en mettant en œuvre une action complète et combinée de tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, l'offre commerciale et de services, l'accueil des visiteurs et de valoriser le patrimoine ;

Elle s'appuie sur les **40 fiches actions de l'opération de revitalisation du territoire** signée le 19 décembre 2019 et dont le premier secteur d'intervention est Saint-Flour.

Les mots clés de l'action / tags : pôle urbain, petites villes de demain, redynamisation, requalification

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Mettre à jour les fiches actions de l'ORT dans le cadre de l'élaboration de l'avenant Petites Villes de Demain et réaliser toutes les études préalables.
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Réaliser les travaux d'équipement fléchés
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Redynamiser durablement le centre ancien de Saint-Flour en actionnant tous les leviers de l'ORT



Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne la commune de Saint-Flour, pôle de centralité de l'intercommunalité qui rayonne sur tout le territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 3 ans	Etat final visé T = 6 ans
Nombre de bâtiments réhabilités	0	1	3
Linéaire de liaisons douces créées	A vérifier	+1	+2
Mise en œuvre du PSC du Musée de Haute Auvergne	Recherche de partenariat public/privé	Fréquentation en hausse	Meilleur rayonnement muséal

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 17 avril 2021. Un chef de projet est recruté par Saint-Flour Communauté et il accompagnera notamment la municipalité de Saint-Flour pour le montage des projets ici fléchés. Par voie d'avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire signée en décembre 2019, la commune de Saint-Flour pourra solliciter la modification des fiches actions et en solliciter de nouvelles. Elle bénéficiera ainsi de crédits dédiés de la part notamment de l'ANAH et de l'ensemble des partenaires de l'ORT (Cf. fiche action 1.4). L'objectif poursuivi est de pouvoir prolonger l'ORT de 2023 à 2026.

**CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 3.4

Titre de l'Action : Préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité

Ambition 1 - Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 3 - Une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOUVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Delphine DELORT, Directrice générale adjointe des services de Saint-Flour Communauté – d.delort@saintflourco.fr – 04.71.60.69.92.

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : la commune d'Andelat - Le bourg 15100 ANDELAT
Contact : M. Daniel MIRAL, Maire d'Andelat, 06 82 10 98 06 / danielmiral@orange.fr



Partenaire 2 : la commune d'Anglards-de-Saint-Flour – 1 place de la mairie – le bourg 15100 ANGLARDS-DE-ST-FLOUR
Contact : M. Roland BRUNEL, Maire, 06 31 39 42 43

Partenaire 3 : la commune de Brezons - Mairie – 15230 BREZONS
Contact : Mme Olivia GUEROULT, Maire de Brezons : 06 84 49 16 63 / olivia.gueroult@nordnet.fr

Partenaire 4 : la commune de Deux-Verges - Le Bourg 15060 DEUX-VERGES
Contact : M. Pascal POUDEVIGNE, Maire de Deux-Verges, 04 71 23 52 70 / mairie.deux-verges@wanadoo.fr

Partenaire 5 : la commune de La Trinitat - Le bourg 15110 LA TRINITAT
Contact : M. Frédéric ASTRUC, Maire de La Trinitat, 04 71 73 82 83

Partenaire 6 : la commune de Lastic - : Le Bourg 15500 LASTIC
Contact : M. Serge TALAMANDIER, Maire de Lastic, 04 71 39 94 26 / s.talamandier@orange.fr

Partenaire 7 : la commune des Ternes - Le Bourg 15 100 LES TERNES
Contact : Mme Sylvie PORTAL, Maire des Ternes, 04 71 73 00 60 / mairie.lesternes@wanadoo.fr

Partenaire 8 : la commune de Malbo - Mairie – 15230 MALBO
Contact : M. Louis PECHAUD, Maire de Malbo, 06 77 28 60 66

Partenaire 9 : la commune de Maurines - Le Bourg, 15121 MAURINES
Contact : Mme Pierrette BEAUREGARD, Maire de Maurines, 06 82 90 89 27

Partenaire 10 : la commune de Mentières - Le Bourg 15100 MENTIERES
Contact : Mme Marina BESSE, Maire de Mentières, 04 71 60 32 91, mairie.mentieres@wanadoo.fr

Partenaire 11 : la commune de Montchamp - Le Bourg, 15100 MONTCHAMP
Contact : M. Jean-Paul RESCHE, Maire de Montchamp, 04 71 73 52 59 / 06 70 29 89 82 / mairie.montchamp@wanadoo.fr

Partenaire 12 : la commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le Bourg 15260 NEUVEGLISE
Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04 71 23 81 68 / contact@neueglisesurtruyere.fr

Partenaire 13 : la commune de Paulhac - Le Bourg – 15430 PAULHAC
Contact : Mme Annie ANDRIEUX, Maire de Paulhac, 04 71 73 32 35, communepaulhac@orange.fr

Partenaire 14 : la commune de Roffiac - : Le Bourg 15100 ROFFIAC
Contact : Mme Ghislaine DELRIEU, Maire de Roffiac, 04 71 60 00 98 / commune-roffiac@orange.fr

Partenaire 15 : la commune de Soulages – Le bourg 15100 SOULAGES
Contact : M. Olivier REVERSAT, Maire de Soulages, 04.71.73.51.50/mairie.soulages15@orange.fr

Partenaire 16 : la commune de Talizat - 1 Place du 19 Mars 1962 15170 TALIZAT
Contact : M. Jean-Charles FAYON, Maire de Talizat, 04 71 23 70 22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

Partenaire 17 : la commune d'USSEL - Le Bourg 15 300 USSEL
Contact : Mme Nadine JANVIER, Maire d'Ussel, 04 71 73 21 84 / mairie@ussel.fr

Partenaire 18 : la commune de Valuégols - Le Bourg 15300 VALUEJOLS
Contact : M. Christophe VIDAL, Maire de Valuégols, 04 71 73 23 71 / valuejols@wanadoo.fr

Partenaire 19 : la commune de Védrières Saint-Loup - Le Bourg 15100 VEDRINES SAINT LOUP
Contact : M. Jean Marc BOUDOU, Maire de Védrières Saint-Loup, 04 71 73 50 55 / mairie.vedrines15@orange.fr



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Musée de la Haute Auvergne	Transfert des collections dans le Pôle de recherche et de conservation	A	Poursuivre l'étude de programmation du Pôle de recherche et de conservation
Musées d'Anterrieux et du Mont-Mouchet	Création du Chemin des Maquisards Médiation mémorielle	A	Engager une étude préalable de valorisation / diffusion / médiation
Musée de la Résistance, de l'internement et de la déportation de Clermont-Ferrand		B	Travail dans le cadre du contrat de réciprocité avec la Métropole de Clermont Auvergne
PNR des Volcans d'Auvergne et PNR Aubrac	Promotion identitaire	B	Convention de partenariat
Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour	Promotion du territoire et commercialisation de produits touristiques	B	Convention d'objectifs triennale entre l'EPCI et l'EPIC
Département du Cantal	Travail en lien avec le pôle attractivité et Cantal Destination	B	Mise en place d'actions opérationnelles conjointes
Fondation du Patrimoine	Financement participatif	C	Ouverture de souscriptions pour dons défiscalisés

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Delphine DELORT, DGA de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre : Culture, Cohésion territoriale

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : label Pays d'art et d'histoire, label Musée de France,
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de préserver et valoriser la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle, culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs, son identité.



Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

♦ Promouvoir la richesse architecturale et patrimoniale du territoire : Site Patrimonial Remarquable et Clunisien de Saint-Flour, Petite Cité de Caractère de Saint-Urcize, Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté, Ecomusée de Margeride, le patrimoine vernaculaire rural... ;

♦ Préserver et valoriser les grands paysages emblématiques, les milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard et les sites touristiques du territoire, en s'appuyant notamment sur le diagnostic du Plan de Paysage « Planèzes et vallées glaciaires » (liste non exhaustive) :

↳ les volcans et les sites géologiques d'intérêt associés : Plomb du Cantal, sources d'eau chaude de Chaudes-Aigues, site archéologique de Rissergues, champ de drumlins de Narnhac et Malbo, mégalithes, orgues basaltiques de Saint-Flour... ;

↳ les sites naturels : les gorges et vallées ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval et de ses affluents et le viaduc de Garabit, les gorges de l'Arcueil, les plans d'eau de Lanau et de Grandval et leurs points de vue, les zones humides emblématiques et les grands espaces naturels de la Planèze et de la Margeride, de l'Aubrac et les vallées glaciaires du territoire (Epie, Brezons...).

Les mots clés de l'action / tags : patrimoine, identité culturelle, sites touristiques, communication, signalétique.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Poursuivre les actions de restauration et de valorisation du patrimoine bâti (fours, fontaines, maisons de caractère, édifices religieux...) et urbain (centre-bourg et cœur de village)
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Poursuivre les actions de restauration et de valorisation du patrimoine bâti (fours, fontaines, maisons de caractère, édifices religieux...) et urbain (centre-bourg et cœur de village) Améliorer les conditions d'accès et de visite des habitants et touristes aux sites patrimoniaux, naturels et points de vue d'intérêt Etendre le label Pays d'Art et d'Histoire à l'ensemble du territoire communautaire Réactualiser le Projet Scientifique et Culturel de l'Ecomusée de Margeride Valoriser le site archéologique de Rissergues et l'exposition temporaire de Malbo
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Poursuivre les actions de restauration et de valorisation du patrimoine bâti (fours, fontaines, maisons de caractère, édifices religieux...) et urbain (centre-bourg et cœur de village) Améliorer les conditions d'accès et de visite des habitants et touristes aux sites patrimoniaux, naturels et points de vue d'intérêt Ouvrir un Pôle de recherche et de conservation des collections des musées de France

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité par la valorisation de ses richesses patrimoniales qu'elles soient naturelles ou culturelles, matérielles ou immatérielles, à l'adresse de ses habitants pour développer la connaissance et la prise de conscience, des nouveaux arrivants pour l'attachement et l'ancrage, et enfin des visiteurs pour la découverte.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Bilan des actions de médiation grand public (nombre – fréquentation)			Augmentation de l'offre de médiation Augmentation de leur fréquentation (habitants, touristes)
Bilan des actions de médiation jeune public (nombre – fréquentation)			Augmentation de l'offre de médiation Augmentation de leur fréquentation (habitants, touristes)
Fréquentation touristique sur le territoire de Saint-Flour Communauté			Augmentation
Nombre de visiteurs à l'Ecomusée de Margeride	7 075 visiteurs / an		+ 50%
Dynamique scientifique muséale	Active		Renforcée
Nombre d'éléments du patrimoine vernaculaire rénovés	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer


PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026 (échéance du Projet de territoire de Saint-Flour Communauté)

Observations :

<h2>CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE</h2>	 PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Egalité Fraternité</i>
---	---

Territoire de : Saint-Flour Communauté



AURAC
PIENREPORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDARQUES MARGERIDE
**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 3.5

Titre de l'Action : Conforter la vocation touristique de Saint-Flour Communauté, « territoire d'excellence pleine nature et de montagne 4 saisons »

Ambition 1 - Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 3 – une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Florent MARJOU, Chef du service sport et activités de pleine nature – f.marjou@ saintflourco.fr – 04.71.60.53.73

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : Hautes Terres Communauté – 4 rue du Faubourg Notre-Dame – 15300 MURAT
 Contact : Mme Nelly LABIDOIRE, directrice générale des services, nlabidoire@hautesterres.fr; 04.71.20.22.62

Partenaire 2 : Syndicat Mixte de Développement de l'Est Cantalien – 17 place d'Armes – 15100 Saint-Flour
 Contact : M. Xavier FURNAL, Président, 06.87.21.32.72 - xavier.furnal@wanadoo.fr

Partenaire 3 : Syndicat Mixte PNR Aubrac – Place d'Aubrac– 12470 AUBRAC
 Contact : M. Arnaud DAVID, DGS, 05.65.48.19.11 et direction@parc-naturel-aubrac.fr

Partenaire 4 : la commune de Valuégjols - Le Bourg 15300 VALUEJOLS
 Contact : M. Christophe VIDAL, Maire de Valuégjols, 04 71 73 23 71 / valuejols@wanadoo.fr

Partenaire 5 : la commune de Paulhac - Le Bourg – 15430 PAULHAC
 Contact : Mme Annie ANDRIEUX, Maire de Paulhac, 04 71 73 32 35, communepaulhac@orange.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Hautes Terres Communauté	Poursuite de l'animation et de la gestion du site de Prat de Bouc	A	Réalisation d'un programme de diversification des activités de pleine nature 4 saisons et mise en œuvre d'un programme d'animations saisonnier
Syndicat Mixte de Développement des Territoires de l'Est Cantalien	Poursuite des aménagements touristiques et de pleine nature sur le site de Prat de Bouc	A	Réalisation des aménagements connexes au bâtiment d'accueil de Prat de Bouc
Région Auvergne Rhône Alpes	Aides en faveur de la diversification des stations de montagne dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Massif Cantalien	A	Mise en œuvre du programme d'actions
Parc Naturel régional Aubrac	Coordination du pôle de pleine nature Aubrac 4 saisons	A	Mise en œuvre et renouvellement du pôle de pleine nature Aubrac 4 saisons dans le cadre du programme interrégionale du Massif Central
Département du Cantal	Financement coordination des actions dans le cadre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)	A	Classement des itinéraires et des sites de sports de pleine nature
Etat	Soutien de l'Etat dans le cadre du plan Avenir Montagnes	C	Dépôt de la candidature à l'appel à projet Avenir Montagne
Syndicat intercommunal des Monts de la Margeride	Convention de partenariat précisant un plan d'actions conjointes	C	Valorisation de la Margeride

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Florent MARJOU, Chef du service Sport et Activités de Pleine Nature à Saint-Flour Communauté.



PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre : Sport et activités de pleine nature.....

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Plan Avenir Montagnes (Etat), Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Massif cantalien « diversification des stations de montagne », Pôle de plein nature Aubrac 4 saisons – programme interrégional du Massif Central,
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil des pratiquants de sports de pleine nature et de diversifier l'offre d'activités et d'animations afin de proposer une offre tout au long de l'année et de se positionner en pôle 4 saisons. Par ailleurs, le projet a pour objectif de conforter les pôles de pleine nature et d'organiser sur le territoire l'offre en matière d'activités de pleine nature afin de proposer une offre touristique lisible et clairement identifiée.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ↳ Valoriser le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze, avec les sites du Ché, de Paulhac et de Cézens, qui dispose d'une offre d'activités de pleine nature diversifiée et de nombreux hébergements.
- ↳ Permettre le développement d'aménagements divers (accessibilité, bâtiment d'accueil, infrastructures skiabiles,...) au Col de Prat de Bouc, site d'activités complémentaires à celles du domaine skiable du Lioran, afin de conforter l'activité nordique et diversifier l'offre d'activités de pleine nature 4 saisons ;
- ↳ Soutenir et permettre l'évolution du pôle nordique de Saint-Urcize, en lien avec le projet « station Aubrac 4 saisons » porté par le PNR Aubrac, Saint-Flour Communauté et la commune de Saint-Urcize ;
- ↳ Conforter le pôle nautique de Garabit et valoriser les plans d'eau des barrages de Lanau et de Sarrans en développant les activités nautiques (voile, moteur, baignade, pêche...);
- ↳ Valoriser le massif préservé de la Margeride, site de pratique d'activités sportives et de pleine nature (randonnées, VTT...).

Les mots clés de l'action / tags : Prat de Bouc, nordique, Saint-Urcize, sport, pleine nature, tourisme, montagne, Margeride.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accueil et diversifier les activités sur le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze Cézens avec notamment la mise en place d'un programme d'animations • Démarrer les études de maîtrise d'œuvre du bâtiment d'accueil du pôle de pleine nature 4 saisons de Saint-Urcize
A moyen terme (1 an < O < 3 ans) :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les travaux d'aménagement du bâtiment d'accueil et du programme d'aménagement des activités du pôle de pleine nature 4 saisons de Saint-Urcize. • Poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel de diversification des activités sportives et de pleine nature sur le territoire.
A long terme (3 an < O < 5 ans) :	Gérer et animer les équipements et les aménagements de pleine nature afin de proposer une offre d'activités de pleine nature identifiée, pertinente et diversifiée tout au long de l'année afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire et faire du territoire de Saint-Flour Communauté une destination de pleine nature reconnue au niveau national

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne principalement les pôles de pleine nature identifiés sur le territoire de Saint-Flour Communauté, à savoir le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze Cézens, le domaine nordique de Saint-Urcize, le pôle nautique de Garabit et la Margeride cantalienne. Elle s'adresse, d'une part aux touristes, et d'autre part aux habitants du territoire dans le cadre de leurs activités sportives et de loisirs. Enfin cette action s'adresse également au public scolaire dans le cadre de l'apprentissage d'activités sportives.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Vente des redevances journées nordiques	5 000 /an	10 000 / an	15 000 /an
Nombre d'activités mise en place	Nombre actuel	Augmentation de 10% par an	Multiplication par 2 en fin de contractualisation
Nombre de kilomètres de randonnée équestre supplémentaires	68,5km	----	245,5km
Fréquentation des itinéraires de randonnée	Fréquentation actuelle (relevés éco compteurs)	Augmentation de 10% par an	Multiplication par 2 en fin de contractualisation
Vente et diffusion de topoguides	État des ventes actuel	Augmentation des ventes de 5% / an	Augmentation de 20%



PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Études en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :

Les projets de valorisation du site de Prat de Bouc seront menés par les deux communautés de communes concernées ou par la structure à qui la gestion sera confiée (SMDTEC).

Financeurs potentiels	Fonds / Enveloppes / Budgets	Calendrier
Union européenne	FEDER (programme Interrégional du Massif Central)	2022 /2023
Région Auvergne Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat ambition région • Appel à Manifestation d'Intérêt Massif Cantalien « diversification des stations de montagne » 	2021 2021 -2027
Département du Cantal	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Cantal Développement • Dispositifs liés au PDESI 	(2016 – 2021) et (2022 – 2027) 2021
État	Plan Avenir Montagne Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR)	2021 2022

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 3.6

Titre de l'Action : Accompagner le développement d'une offre touristique misant sur « l'excellence environnementale ».

Ambition 1 - Renforcer l'attractivité du territoire, pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif

Axe 3 – une politique touristique attractive, appuyée sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle exceptionnelle

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : M. Lionel SIGNORINI, pôle développement territorial – l.signorini@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

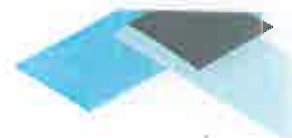
Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune de Brezons – Le Bourg – 15 230 BREZONS

Contact : Mme. Olivia GUEROULT, Maire, 06.84.49.16.63 / olivia.gueroult@nordnet.fr



Partenaire 2 : La commune de Cézens – Le bourg – 15 230 CEZENS

Contact : M. Philippe DE LAROCHE, Maire, 04.71.73.31.71 / mairie.cezens@orange.fr

Partenaire 3 : La commune de Coltines - Le bourg de Coltines – 15 170 COLTINES

Contact : M. Didier AMARGER, Maire, 04.71.73.21.35 / coltines@wanadoo.fr

Partenaire 4 : La commune de Lacapelle Barrès - Le bourg 15230 04.71.73.43.45 Lacapelle Barrès

Contact : M. Richard BONNAL, Maire, 04.71.73.80.62/ mairie.lacapelle.barrez@wanadoo.fr

Partenaire 5 : La commune de Lieutadès - Le bourg de Lieutadès – 15 110 LIEUTADES

Contact : M. Robert BOUDON, Maire, 04.71.73.80.62 / mairie.lieutades@wanadoo.fr

Partenaire 6 : La commune de Lorcières – Le Bourg – 15 320 LORCIERES

Contact : M. Joël BRUN, Maire, 06.85.60.30.31 / joel.brun461@orange.fr

Partenaire 7 : La commune de Pierrefort - Le bourg – 15 170 PIERREFORT

Contact : M. Philippe MATHIEU, Maire, 06.41.24.01.16 / philippemathieu4@sfr.fr

Partenaire 8 : La commune de Rezentières - Le bourg de Rezentières – 15 100 SAINT-FLOUR

Contact : M. Philippe ECHALIER, Maire, 06.82.31.99.64 / rezentieres.mairie@orange.fr

Partenaire 9 : La commune de Saint-Martin sous Vigouroux – Le bourg 15230 Saint-Martin sous Vigouroux

Contact : Mme. Sophie BENEZIT 06.32.12.10.14 / 04.71.23.33.16 / mairie.stmartinvigouroux@orange.fr

Partenaire 10 : La commune de Talizat - Le bourg de Talizat – 15 100 TALIZAT

Contact : M. Jean-Charles FAYON, Maire, 04.71.23.70.22 / mairie-de-talizat@wanadoo.fr

Partenaire 11 : La commune de Tiviers - Le bourg – 15 300 TIVIERS

Contact : M. Eric GOMESSE, Maire, 06.86.36.55.06 / commune-de-tiviers@orange.fr

Partenaire 12 : La commune de Védrières Saint Loup - Le bourg 15500 Védrières Saint Loup

Contact : M. Jean-Marc BOUDOU, Maire, 04.71.73.50.55 / mairie.vedrines15@orange.fr

Partenaire 13 : Hautes Terres Communauté – 4 rue du Faubourg Notre-Dame – 15300 MURAT

Contact : Mme Nelly LABIDOIRE, directrice générale des services, nlabidoire@hautesterres.fr; 04.71.20.22.62



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
<p>OTI du Pays de Saint-Flour 17 PL d'Armes, 15100 Saint-Flour Contact : Karine Decq – Directrice - Courriel : direction@pays-saint-flour.fr 04 71 60 22 50</p>	Promotion et communication autour des dispositifs	A	
Hautes Terres Communauté	Poursuite du projet action RECREATER	A	Définition du programme opérationnel

Animation de l'action (*animateur référent, concertation, communication...*)

L'animation de cette action est assurée par le service développement territorial de Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUI, et le SCOT, le futur schéma mobilités.

L'animateur référent est Lionel SIGNORINI, directeur de pôle – l.signorini@saintflourco.fr

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : pole pleine nature, label Pays d'art et d'histoire, ORT
- Sans objet

Description courte :

Le territoire de Saint Flour Communauté représente un véritable atout sur l'excellence 4 saisons à savoir permettre une approche touristique de produits pour toutes les saisons, des sports d'hiver à l'été, et offrir un accueil en corrélation avec cette excellence. Cet accueil se diffuse également sur les nombreux éléments de petit patrimoine présents qui composent le paysage connu et reconnu de notre territoire.



Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- Encourager le développement d'hébergements et de services plus qualitatifs et « haut de gamme » :
Soutenir le développement et l'évolution qualitative des établissements hôteliers, des campings et de l'immobilier de loisirs ;
Diversifier l'offre d'hébergements : hébergements insolites, accueil de groupe...
- Soutenir les démarches et porteurs de projets d'éco-tourisme : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux...
- Poursuivre les aménagements d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature - randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits VTT, raquettes, traineaux, ski de randonnée... - tout en veillant à la cohabitation des usages avec les engins motorisés, les chasseurs, les pêcheurs...
- Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti :
Pour le patrimoine naturel : points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers...
Pour le patrimoine architectural et culturel : châteaux, églises romanes et gothiques, chapelles, dolmens et menhirs, burons, viaducs, les ponts de pierre

...Les mots clés de l'action / tags : tourisme, excellence environnementale, recherche action, offres, activités, hébergements

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Elaborer une cartographie des équipements de services touristiques (équipements de loisirs, sportifs et autres + hébergements touristiques) Définir le plan d'actions opérationnelles RECREATER
A moyen terme (1 an < 0 < 5 ans) :	Interpréter ces équipements, hébergements et autres de nature touristique pour visualiser les itinéraires susceptibles de renforcer les interconnexions douces. Mettre en œuvre le plan d'actions opérationnelles RECREATER
A long terme (> 5 ans) :	Mise en œuvre des opérations liées au déploiement du schéma des mobilités douces, de la signalétique et autres. Évaluer le programme RECREATER

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'orienter la stratégie vers l'excellence environnementale.



Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Taxe de séjour	160 000 €/an	165 000 €	180 000 €
Meublés touristiques 4****	11	A définir	A définir
Meublés touristiques 3***	59	A définir	A définir
Meublés touristiques 2**	43	A définir	A définir
Meublés touristiques 1*	7	A définir	A définir
Gîtes de groupe	12	A définir	A définir
Nombre d'hébergements insolites	4	A définir	A définir

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :



<h2>CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE</h2>	 PRÉFET DU CANTAL <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---

Territoire de : Saint-Flour Communauté



AUBERAC
PICHERPORTAIS
PLANTIC TRUYÈRE
DES DAGUÈS MARCÈRE
**Saint-flour
COMMUNAUTÉ**

FICHE ACTION N° : 4.1

Titre de l'Action : Promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Céline RIEUTORT, Chef du service environnement et transition énergétique – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune de Saint-Georges - Le bourg – 15 100 SAINT-GEORGES
 Contact : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire, 04.71.60.09.91 / mairie-stgeorges@orange.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
EPLEFPA des Hautes Terres	Mise en place de formations et développement de la légumerie	B	Création de deux formations (gestion des prairies naturelles et maraichage de montagne) Optimisation de la légumerie
Gestionnaires de la restauration collective	Approvisionnement local (au-delà des exigences de la loi EGALIM)	B	Edition d'un annuaire des producteurs
Chambre d'agriculture du Cantal	Accompagnement des porteurs de projets agricoles	B	Installation de nouveaux agriculteurs et accompagnement des projets de diversification
Maison Familiale et Rurale de Massalès	Développement	C	Partenariats nouveaux

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Céline RIEUTORT, chef du service environnement de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT, TEPOS, Projet Alimentaire Territorial
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de promouvoir une agriculture responsable, pourvoyeuse d'emplois et créatrice de valeur ajoutée.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Dans un contexte en forte mutation, le territoire intercommunal doit s'organiser pour valoriser ses savoir-faire par le biais de stratégies agricoles permettant de soutenir ses productions traditionnelles au travers de labels officiels de qualité, et de renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire en encourageant le développement des filières locales différenciées et des industries agroalimentaires de Saint-Flour Communauté :



- Valoriser le secteur agroalimentaire, filière traditionnelle d'excellence du territoire, en créant les conditions nécessaires au maintien d'exploitations à taille humaine, durables et qualitatives et de leurs outils de transformation (notamment activités de transformation laitière, atelier de découpe, conditionnement,...) ;
- Renforcer les équipements d'enseignement agricole afin de créer les conditions pour un maintien et un développement des outils de formation agricole du territoire (EPLEFPA des Hautes Terres à Volzac, Maison Familiale et Rurale de Massalès) qui contribuent à former les futurs agriculteurs du territoire ;
- Encourager la diversification agricole et le développement des circuits courts alimentaires : commercialisation en circuits courts, valorisation des produits fermiers, agro-tourisme au sein des exploitations,...
- Faciliter le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme : maintien de la biodiversité, production de nouvelles ressources locales et vertes (énergie, paillage), replantation de bois à plus forte valeur ajoutée, maintien des espaces ouverts, autonomie fourragère,...

Les mots clés de l'action / tags : agriculture, durable, diversification, circuits courts, agroalimentaire, formation, enseignement.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Installation d'un projet de diversification
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Développer les outils de transformation à destination des producteurs locaux Reconduire la convention de partenariat avec l'EPLEFPA des Hautes Terres
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Organiser les filières locales de la production à la commercialisation

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action tend à la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire portée par Saint-Flour Communauté, mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés et en particulier la Chambre d'agriculture du Cantal.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Nombre de projets de diversification réalisés	Nombre actuel	1 projet au terme de la première année	5 projets
Nombre d'exploitants du territoire engagés dans des circuits courts	60 (chiffres 2017)	75 exploitants	100 exploitants
Part de la production légumière et fruitière sur le territoire communautaire	<1%	2%	5%
Surface de haies replantées par les agriculteurs	12 km	25 km	35 km



PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :** Idée à mûrir Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 Date de début : 2021
 Date de fin : 2026

Observations :

Cette action pourrait se poursuivre au-delà de 2026 compte tenu des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial du futur PLUI de Saint-Flour Communauté.





CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE


**PRÉFET
DU CANTAL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 4.2

Titre de l'Action : Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune de Soulagès - Le Bourg – 15 100 SOULAGES
Contact : M. Olivier REVERSAT, Maire, 04.71.73.51.50 / mairie.soulages15@orange.fr



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Organismes d'accompagnement agricoles	Accompagnement technique	C	
Organismes de gestion du foncier agricole	Accompagnement technique	C	
EPLEFPA des Hautes Terres	Accompagnement technique	C	
Etat Région AURA Département du Cantal	Accompagnement financier	C	Mise en œuvre d'actions foncières en lien avec les communes

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animatrice référente est Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT et TEPOS
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement des exploitations

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Les espaces agricoles constituent une des richesses premières du territoire de Saint-Flour Communauté. Ce sont des secteurs à forts enjeux qu'il convient de préserver pour des motifs économiques (installation/développement d'exploitations, potentiel agronomique des sols, pression foncière...) d'abord, paysagers (estives, prairies...) et environnementaux (présence de zones humides, de périmètres de captages d'eau potable...) ensuite.

Cette action tend à :

- Garantir la fonctionnalité des espaces agricoles dans l'organisation du territoire :
- ↳ Permettre le potentiel développement des exploitations agricoles ;
- ↳ Limiter les conflits d'usage engendrés par l'implantation d'habitations à proximité des exploitations (appliquer les règles de réciprocité et prendre en compte les périmètres sanitaires), maintenir les circulations (animaux et engins) et les accès agricoles ;



↳ Favoriser l'optimisation de la fonctionnalité des exploitations et la limitation des déplacements.
 • Protéger les territoires d'estive pour qu'ils conservent leur fonction agricole, et plus largement les milieux agropastoraux : maillage bocager, landes, pelouses et milieux humides ;
 ♦ Reconquérir les espaces délaissés par l'agriculture pour leur redonner un usage de production agricole (ou de loisirs pour les zones les moins exploitables).

Les mots clés de l'action / tags : agriculture, estives, foncier, montagne, desserte forestière.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	limiter les conflits d'usage
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Reconquérir les espaces délaissés et définir des espaces tests agricoles Maintenir l'accès des engins aux parcelles
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Permettre le développement des exploitations agricoles Diversification de la production agricole et installation de nouveaux agriculteurs

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Le secteur agricole est principalement le public visé dans cette fiche action.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T =	Etat final visé T =
Surfaces reconquises		1ha /an	5ha au terme du contrat
Nombre d'espaces tests créés sur le territoire	0	1	2

PLANNING

Calendrier

- Etat d'avancement :
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations : cette action pourrait se poursuivre au-delà de 2026 compte tenu des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial du futur PLUI de Saint-Flour Communauté.



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 4.3

Titre de l'Action : Promouvoir un bâti agricole fonctionnel, évolutif et bien inséré dans son environnement

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 4 : Une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance :

A définir

Définie

En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui

Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La Chambre d'agriculture du Cantal

David NOYER, directeur général,

AGRICULTURES & TERRITOIRES - Chambre d'agriculture du Cantal

26 rue du 139ème Régiment d'Infanterie -BP 239- 15000 Aurillac

Téléphone: 04 71 45 55 05



Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Chambre d'agriculture du Cantal	Accompagnement technique	A	Poursuite du partenariat
CAUE du Cantal	Accompagnement technique	A	Evaluation de la charte

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT
- Sans objet

Description courte :

Vecteur de transmission et d'excellence environnementale, la fonctionnalité et la qualité architecturale et paysagère des constructions agricoles feront l'objet d'une attention particulière, en lien notamment avec les recommandations des chartes des PNR des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac sur leur périmètre.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action tend à :

- préserver les bâtiments agricoles et leur permettre d'évoluer et de se développer
 - Préserver les sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles existants (cf. Action 4.2)
 - Permettre leur adaptation aux besoins de l'exploitation agricole, à l'agriculture de demain, et autant que possible à des usages mixtes (agriculture, énergie par exemple) : photovoltaïque en toiture, méthanisation.
 - Accueillir de nouveaux projets de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole et prendre en compte leur diversité
 - Permettre des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles prolongeant l'acte de production
- permettre la réhabilitation de bâtiments agricoles désaffectés (granges, anciens corps de ferme, burons) notamment pour maintenir le patrimoine montagnard et leur réutilisation pour des produits de diversification
- soigner l'insertion du bâti agricole en gardant sa fonctionnalité
 - Concilier les exigences paysagères (architecture, implantation, traitement des abords) d'une part et la fonctionnalité et les capacités de développement d'autre part.

Dans ces conditions, en 2018, d'une charte pour permettre une bonne intégration des bâtiments agricoles neufs dans le paysage et notamment les projets avec couverture en panneaux photovoltaïques. Il convient d'évaluer sa mise en œuvre sur la période écoulée.

Les mots clés de l'action / tags : bâti agricole, insertion paysagère, intégration, installation.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Evaluer la charte du bâti agricole
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Traduire ou pas les termes de la charte dans le PLUi
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Mettre en œuvre les propositions formulées

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Le secteur agricole est principalement le public visé dans cette fiche action.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 5 ans	Etat final visé T = 8 ans
Nombre de bâtiments agricoles construits et rénovés	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations : cette action pourrait se poursuivre au-delà de 2026 compte tenu des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial du futur PLUI de Saint-Flour Communauté.

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 5.1

Titre de l'Action : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : - Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaire 1 : La commune de Clavières – Le Bourg – 15320 CLAVIERES
Contact : M. Gilles BIGOT, Maire, 04.71.23.43.16 / mairie.clavieres15@wanadoo.fr

Partenaire 2 : La commune de Soulages - Le Bourg – 15 100 SOULAGES
Contact : M. Olivier REVERSAT, Maire, 04.71.73.51.50 / mairie.soulages15@orange.fr

Partenaire 3 : La commune de Fridefont - Le Bourg – 15 100 FRIDEFONT
Contact : M. Pierre CHASSANG, Maire, 04.71.23.59.01 / mairie.fridefont@wanadoo.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
- PNR de l'Aubrac - PNR des Volcans Auvergne	Partenariat technique	A	
- Ligue pour la Protection des Oiseaux AuRA - Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne - Observatoire des Reptiles d'Auvergne - Groupe Odonat'Auvergne - Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny (SHNAO) - Fédération de Pêche du Cantal - Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal	Partenariat technique	A	
- EPLEFPA des Hautes Terres - Conservatoire Botanique National du Massif Central - Chambre d'Agriculture du Cantal - SAFER	Partenariat technique	A	
Agence de l'Eau Adour Garonne Office Français pour la Biodiversité Union Européenne État Région AuRA Département du Cantal	Partenariat technique et financier	A	

Animation de l'action (*animateur référent, concertation, communication...*)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :



L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : Atlas de la Biodiversité Territoriale, sites Natura 2000
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit d'intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel doivent être un support de l'attractivité du territoire, tout comme l'approche éco paysagère qui doit être prise en compte dans les choix opérés en matière d'aménagement.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support de l'attractivité du territoire :
- Intégrer les inventaires et assurer la valorisation du patrimoine naturel (permettre une meilleure appropriation de la richesse environnementale, assurer le suivi des secteurs à forts enjeux pour la biodiversité...)
- Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité (narses,...) et des corridors écologiques, prendre en compte les zone de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;
- Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau,...) ;
- Identifier les principaux obstacles à la continuité écologique et contribuer à la restauration des continuités écologiques ;
- Préserver les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels de moyenne importance, en lien avec le projet de SCoT (plans d'eau entre 1000m² et 1000 ha).
- Considérer l'approche éco paysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement :
- Favoriser la reconnaissance des éléments de paysage au travers de leur intérêt écologique ;
- Préserver et valoriser les éléments clefs des paysages ouverts (mosaïque agro-pastorale, murets de pierres sèches, chemins, prairies humides, arbres isolés, haies arbustives ou arborescentes) ;
- Identifier et préserver les points de vue et paysages emblématiques (Massif cantalien, Monts de l'Aubrac, Margeride, Gorges de la Truyère, Vallées glaciaires emblématiques,...) ;
- Favoriser l'usage des matériaux traditionnels et biosourcés dans le cadre des opérations de restauration ou de construction neuve.

Les mots clés de l'action / tags : biodiversité, paysages, corridors écologiques, trames vertes et bleues

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Définir les espaces prioritaires en termes de préservation
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Mise en place de secteurs de préservation
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Valoriser et entretenir les espaces préservés

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'en renforcer l'attractivité en préservant et valorisant le patrimoine naturel, véritable identité du territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2026	Etat final visé T = 2035
Surface en aire protégée et nombre d'outils mis en place	0	Contribution à la Stratégie des Aires Protégées	400 ha
Signature d'un Contrat Vert et Bleu	Aucun	Engagement dans un Contrat Vert et bleu	Signature d'un Contrat Vert et Bleu
Nombre de bosquet de pins plantés et protégés	4 bosquets de pins	25 bosquets de pins	50 bosquets de pins
Surfaces acquises pour la préservation des milieux naturels et des activités agricoles	0	25 ha	100 ha
Nombre de communes engagées dans des pratiques favorisant la biodiversité	Indéterminé	25 communes	53 communes
Nombre d'aménagements/travaux réalisés en régie	0	2/ans	5/ans
Nombre d'évènement organisé annuellement	0	1	1
Labellisation de l'EPCI « Capitale de la biodiversité »	Non	Candidature au concours	EPCI labellisé

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2035 (échéance du SCOT de l'Est Cantal)

Observations :

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 5.2

Titre de l'Action : Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : Mme Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique de Saint-Flour Communauté – c.rieutort@saintflourco.fr – 04.71.60.53.70

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
Fédération de pêche du Cantal	Réalisation de pêches électriques	A	Réalisation de pêches électriques annuellement
Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne	Restauration de zones humides	A	Sélection des sites pilotes et engagement des travaux
Département du Cantal	Suivi qualité et thermique des cours d'eau	A	Installation de sondes thermiques sur l'Ander
- Chambre d'Agriculture du Cantal - Gestionnaires AEP - Exploitants agricoles	Mise en place d'alternatives aux prélèvements agricoles sur les réseaux d'eau potable	A A B	Animation territoriale et sensibilisation des agriculteurs Diagnostic et dimensionnement de projet Travaux
Syndicat mixte du Bassin du Lot	Mise en place d'une gouvernance GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Truyère	A	Étude en cours devant définir les scénarii d'organisation
Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne	Soutien technique et financier	B	Etat des lieux des services d'eau potable et d'assainissement collectif
ETAT	Soutien technique et financier	C	Etat des lieux des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :



L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire communautaire.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

- ♦ Réaliser un état des lieux des services d'eau potable et d'assainissement collectif présents sur le territoire communautaire ;
- ♦ Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements, notamment dans les secteurs soumis à un aléa inondation ;
- ♦ Assurer la prévention des risques d'inondation, en tenant compte notamment du zonage des Plans de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) de l'Ander et du Remontalou, valant servitude d'utilité publique, mais aussi des autres secteurs de risques avérés (hors PPRI) ;
- ♦ Intégrer le traitement des rejets aqueux (eaux résiduaires, eaux pluviales) dans les opérations d'aménagements et promouvoir l'utilisation économe de la ressource en eau ;
- ♦ Atteindre la protection de l'ensemble des captages d'alimentation en Eau Potable ;
- ♦ Préserver les zones humides et souligner leur rôle majeur dans la gestion de l'eau (stockage, régulation, épuration).
- ♦ Préserver et renaturaliser les abords des cours d'eau du territoire

Les mots clés de l'action / tags : eau, assainissement, eaux pluviales, cours d'eau, zones humides, captages, attractivité, loisirs.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Mise en œuvre des actions des différents outils de gestion des cours d'eau (Contrat de progrès territorial, contrats territoriaux, plans pluriannuels de gestion des cours d'eau...) Réalisation d'un état des lieux technique des réseaux d'AEP et d'assainissement collectif
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Mise en œuvre d'une gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin de la Truyère Mise en œuvre d'un outil de gestion des milieux aquatiques sur la masse d'eau du Siniq (seule masse d'eau dépourvue d'outil sur le territoire communautaire) Rétablissement de la continuité écologique de l'Ander Analyse du fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement collectif présents en territoire Cartographie des réseaux



A long terme (1 an < 0 < 5 ans) :	Atteinte du bon état écologique des cours d'eau de l'ensemble du territoire (objectif de la Directive Cadre sur l'Eau) Propositions de scénarii de mutualisation
-----------------------------------	---

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire.
Saint-Flour Communauté accompagne les communes pour un état des lieux des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
Par ailleurs, il s'agit d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau du territoire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 3 ans	Etat final visé T = 5 ans
Linéaire de mise en défens des berges	6 800 ml	15 000 ml	25 000 ml
Nombre de points d'abreuvement mis en place	38	120	250
Nombre d'ouvrages effacés	5	7	10
Nombre d'ouvrages aménagés	0	2	4
Régularisation du système d'endiguement de la digue de protection du faubourg à Saint-Flour	NON	Dépôt du dossier	OUI
Existence d'une structure en charge de la GEMAPI à l'échelle du bassin de la Truyère	NON	Scénarii d'organisation à choisir	OUI
Nombre de diagnostics réalisés	0	53	53

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations : /

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 5.3

Titre de l'Action : Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ **Nom et description succincte du porteur :** Saint-Flour Communauté

➤ **Adresse postale :** Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ **Personne /service référent-e et coordonnées :** Mme Julie FROGNEUX, responsable du service de gestion des déchets de Saint-Flour Communauté – j.frogneux@saintflourco.fr – 04.71.60.53.76

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
SYTEC	Conseil pour optimisation du service	A	Mise en place de déchetteries et collecte
ADEME et ETAT	Financements	C	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par Saint-Flour Communauté. Identifiée dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur PLUi, elle fera l'objet de concertation et d'un plan de communication. L'animateur référent est Julie FROGNEUX, responsable du service de gestion des déchets de Saint-Flour Communauté.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

Nature :

- Création d'infrastructures économique
- Assainissement
- Rénovation énergétique
- Transition énergétique
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Bâtiment
- Eau potable
- Protection de l'environnement
- Revitalisation
- Tourisme
- Habitat
- Voirie
- Aménagement urbain
- Commerce
- Numérique
- Agriculture
- Déchets
- Economie circulaire
- Protection ressource eau
- Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Coeur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Écologique (CTE)
- Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre :
- Sans objet

Description courte :

Il s'agit de prendre en compte les risques, pollutions et nuisances engendrées par les activités humaines.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Afin de limiter les pollutions, le territoire de la communauté de communes est doté de deux déchetteries communautaires ; l'une à Saint-Flour, l'autre à Pierrefort. Par ailleurs les habitants ont également accès à des déchetteries extérieures au périmètre communautaire par conventions conclues par Saint-Flour Communauté (Nasbinals, Fournels et Neussargues). Néanmoins, des zones d'habitation demeurent éloignées de ces installations. De plus, l'engouement pour la collecte des encombrants témoigne d'un besoin d'amélioration du service. D'après l'étude des coûts des services publics de la gestion des déchets en région AURA, la collecte en déchetterie est la moins onéreuse pour les collectivités en coûts à la tonne. Aussi le maillage du territoire en déchetteries pourrait être conforté par la construction d'une troisième déchetterie et la mise en place d'une déchetterie mobile qui viendrait compléter l'offre de services. Dans un second temps, l'action tend à lutter contre les décharges sauvages et à agir en faveur de leur effacement. Le pouvoir de police concernant la gestion des déchets a été transféré par les maires à la Présidente de Saint-Flour Communauté. Dans ce cadre, l'exécutif communautaire souhaite doter les services d'une brigade verte qui pourrait accompagner les maires compétents en matière de police dans la lutte contre les décharges sauvages.

À cet effet, un état des lieux des décharges du territoire pourrait être réalisé par un bureau d'études externe. Cet état des lieux permettrait de chiffrer les montants à prévoir pour leur réhabilitation et leur effacement. Il s'agit donc bien de limiter les nuisances et les pollutions. D'autres projets pourraient concerner l'anticipation et la prévention des risques présents sur le territoire (risque naturels, technologiques...).

Les mots clés de l'action / tags : déchets, pollutions, décharges sauvages, déchetteries.

LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Etudier la faisabilité de mise en place de déchetteries fixe et mobile
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Recensement des décharges sauvages du territoire Création d'une brigade verte et mutualisation avec les communes
A long terme (1 an < O < 5 ans) :	Effacer les décharges sauvages du territoire

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire.

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 5 ans	Etat final visé T = 8 ans
Nombre de décharges sauvages identifiées	inconnu	À définir selon le résultat de l'étude	À définir selon le résultat de l'étude
Nombre de décharges sauvages résorbées	0	La moitié	L'intégralité
Nombre de déchetterie fixe créée	0	1	
Nombre de déchetterie mobile créée	0		1

PLANNING ET BUDGET

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations : la réflexion sera menée en lien avec les services du SYTEC

**CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**



Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 6.1

Titre de l'Action : Favoriser la sobriété énergétique.

Ambition 2 : Préserver et aménager durablement l'espace.

Axe 6 : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance : A définir Définie En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

- Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté
- Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour
- Personne /service référent-e et coordonnées : M. Jean-François VEDRINES, Services Techniques – jf.vedrines@saintflourco.fr - 04.71.60.56.83

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : La commune d'Anterrieux – Le Bourg – 15 110 ANTERRIEUX
Contact : M. Marcel CHASTANG, Maire, 04.71.23.54.91 / mairie.anterrieux@wanadoo.fr

Partenaire 2 : La commune de Anglards – 1 Place de la Mairie, Le Bourg – 15 10 Anglards de Saint-Flour
Contact : M. Roland BRUNEL, Maire, 09.67.22.47.82 / mairie.anglards0641@orange.fr

Partenaire 3 : La commune de Coltines - Le bourg de Coltines – 15 170 COLTINES
Contact : M. Didier AMARGER, Maire, 04.71.73.21.35 / coltines@wanadoo.fr



Partenaire 4 : La commune de Cussac – Le bourg – 15 430 CUSSAC

Contact : M. Guy MICHAUD, Maire, 04.71.73.31.71 / mairie.cussac@orange.fr

Partenaire 5 : La commune de Fridefont – Le bourg – 15110 FRIDEFONT

Contact : M. Pierre CHASSANG, Maire, 06.77.24.22.29 / mairie.fridefont@wanadoo.fr

Partenaire 6 : La commune de Gourdièges – Le bourg – 15230 GOURDIEGES

Contact : M. Bernard COUDY, Maire, 04.71.23.37.93 / gourdieges.commune@wanadoo.fr

Partenaire 7 : La commune de Lieutadès - Le bourg de Lieutadès – 15 110 LIEUTADES

Contact : M. Robert BOUDON, Maire, 04.71.73.80.62 / mairie.lieutades@wanadoo.fr

Partenaire 8 : La commune de Lorcières – Le Bourg – 15 320 LORCIERES

Contact : M. Joël BRUN, Maire, 04.71.23.42.09 / joel.brun461@orange.fr

Partenaire 9 : la commune de Maurines - Le Bourg, 15121 MAURINES

Contact : Mme Pierrette BEAUREGARD, Maire de Maurines, 06 82 90 89 27 / mairie.maurines@wanadoo.fr

Partenaire 10 : la commune de Montchamp - Le Bourg, 15100 MONTCHAMP

Contact : M. Jean-Paul RESCHE, Maire de Montchamp, 0471735259 / 0670298982 / mairie.montchamp@wanadoo.fr

Partenaire 11 : la Commune de Narnhac – Mairie, 8 rue Principale - 15 230 NARNHAC

Contact : M. Jean-Marie MEZANGE – Maire 04.71.73.43.51 / mairie.narnhac@wanadoo.fr

Partenaire 12 : la commune de Neuvéglise-sur-Truyère - Le Bourg 15260 NEUVEGLISE

Contact : Mme Céline CHARRIAUD, Maire, 04 71 23 81 68 / contact@neuveglisesurtruyere.fr

Partenaire 13 : la Commune de Paulhenc - Mairie - 1 bis rue du Plomb du Cantal 15 230 PAULHENC

Contact : M. David VITAL – Maire de Paulhenc - 04.71.23.31.35 / 06.74.75.35.59/ paulhenc.mairie@wanadoo.fr

Partenaire 14 : La commune de Saint-Flour – 1 place d'armes 15102 Saint-Flour Cedex

Contact : M. Loïc Imbard, DGS, 04 71 60 61 20 / dgs@saint-flour.fr

Partenaire 15 : La commune de Saint-Martial – 1 place d'Armes – 15 100 SAINT-MARTIAL

Contact : M. Claude BONNEFOI, Maire, 04 71 23 59 95 / / saint-martial.mairie@wanadoo.fr

Partenaire 16 : La commune de Ussel - Le bourg – 15 100 USSEL

Contact : Mme. Nadine JANVIER, Maire, 06.70.51.92.04 / mairie@ussel.fr

Partenaire 17 : La commune de Val d'Arcomie - Le bourg de Loubaresse – 15 320 VAL D'ARCOMIE

Contact : M. Romuald RIVIERE, Maire, 04.71.73.70.11 / mairie@vald'arcomie.fr

Partenaire 18 : La commune de Villedieu - Le bourg – 15100 VILLEDIEU

Contact : Mme. Yolande CHASSANG, Maire, 04.71.73.04.53 / 15villedieu.mairie@orange.fr

Partenaire 19 : Syndicat mixte d'aménagement et gestion du PNR de l'Aubrac, Place d'Aubrac / 12470 AUBRAC

Contact : M. Arnaud DAVID, Directeur, 05.65.48.19.11 / info@parc-naturel-aubrac.fr

Partenaire 20 : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, village d'entreprises, le Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR

Contact : Mme Martine TEXIER, Directrice, 04.71.60.71.82 / direction@sytec15.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
SYTEC	Gestion des déchets Mise en œuvre du SCOT Est Cantal et du PCAET Mise en œuvre des actions du COT ENR et du CET Accompagnement des communes démarche CEE	A	Mise en œuvre du SCOT approuvé le 12 juillet 2021
Etat et ADEME	Conseils techniques Accompagnement financier	B	Financements des études préalables et investissements en matière de déchets
PNR Aubrac et PNR des Volcans d'Auvergne	Sensibilisation des communes du périmètre au sujet de la sobriété énergétique	C	Travail partenarial sur le PCAET, le schéma de mobilité et cyclable
CAUE du Cantal	Sensibilisation des communes aux enjeux de réhabilitation énergétique et conseils techniques	B	Travail initié dans le cadre du service commun Urbanisme

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par les services techniques.
L'animateur référent est Jean-François Védrines sur la partie technique, Céline Rieutort sur la partie environnementale.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :

L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT de l'Est Cantal
- Sans objet



Description courte :

Le SYTEC, dans la continuité de la démarche d'élaboration du SCoT Est-Cantal, a en charge l'élaboration d'un PCAET à l'échelle des territoires de l'Est Cantal. Pour ce faire, une équipe projet, constituée d'agents d'Hautes Terres Communauté, de Saint-Flour Communauté et du SYTEC a pour objectif de suivre la mise en œuvre de ce PCAET. Par ailleurs, le SYTEC accompagne Saint-Flour Communauté face aux mutations à venir dans le secteur de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

Par ailleurs, le territoire de Saint-Flour Communauté dispose d'un patrimoine important pour lequel des efforts sont engagés depuis plusieurs années, pour assurer une empreinte carbone réduite et limiter la hausse de ces coûts. Dans l'objectif d'un marquage écologique plus fort et pour enclencher un travail sur le patrimoine communal, les collectivités souhaitent engager rapidement des travaux de réhabilitation avec gain énergétique.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

Doter le territoire d'un Plan climat air énergie territorial

Inscrire Saint-Flour Communauté dans une stratégie territoriale à énergie à énergie positive (TEPOS) et d'efficacité énergétique

Inscrire l'Est Cantal et par là le territoire de Saint-Flour Communauté dans l'autonomie et la proximité pour la gestion et le traitement des déchets

Préparer les mutations organisationnelles en matière de collecte et de valorisation des déchets à l'échelle communautaire et supra communautaire

Limitier les consommations énergétiques du bâti public et privé, et des équipements publics :

Favoriser l'isolation des logements et des bâtiments du secteur tertiaire ;
Encourager les économies d'énergie dans les secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire ;
Promouvoir un éclairage public raisonné limitant la consommation d'énergie, comme d'ailleurs la pollution lumineuse (densité de points lumineux adaptée, en plus de dispositifs intelligents, ...)

Optimiser les aménagements pour permettre les déplacements non motorisés ou à faible empreinte carbone :

Prévoir les réserves foncières nécessaires à la création de liaisons douces et notamment d'une voie verte départementale ; développer les aménagements et installations pour les mobilités douces, en lien avec l'objectif 1.6 ;

Faciliter les aménagements nécessaires aux nouvelles formes de propulsion (hydrogène, électricité, biogaz) et permettant leur déploiement ;

Maîtriser l'étalement urbain, favoriser la mixité des fonctions urbaines et la proximité des commerces et des services notamment pour limiter les trajets de déplacement.

Les mots clés de l'action / tags : PCAET, TEPOS, COT ENR, CEE, Sobriété énergétique, déchets, tarification, consignes, tri, performance.



LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Travailler à l'échelle du SYTEC en faveur d'une politique exemplaire en matière de gestion des déchets territoriale, sur les sujets des modes de tarification, biodéchets et extension de consignes de tri Etablir une cartographie des bâtiments énergivores et disposer d'un coût de fonctionnement de ces équipements. Mettre en œuvre les premiers audits énergétiques et poursuivre les investissements déjà matures.
A moyen terme (1 an < O < 5 ans) :	Investir pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière de déchets Généraliser les audits énergétiques ou l'accompagnement par une maîtrise d'œuvre pour assurer les priorités de rénovation énergétique. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie sur les déchets : consignes de tri, tarification incitative.
A long terme (> 5 ans) :	Maîtriser le cout du service public de collecte et gestion des déchets Disposer d'un parc public éco rénové et réduire par 2 la facture énergétique. Mise en valeur des itinéraires doux et des outils alternatifs au tout motorisé (autopartage, aire de covoiturage, etc.) Proposer des solutions nouvelles pour la gestion des déchets.

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit d'avancer sur l'exemplarité publique en matière de rénovation et de prise en compte de la sobriété énergétique. La démarche sur les déchets touche également l'ensemble du territoire et



Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Emissions Co2	A définir	A définir	A définir
Audit énergétique Bâtiments publics	0	10	30
Bâtiments publics éco rénovés	0	10	30
Tonnage collecte sélective	1 542 t	estimation pour 2025 : : 1880 t	
Tonnage OMr	6 093 t	- 50 kg/hab en 2031	
Nombre d'entreprises SFC éco certifiées			
Doter le territoire	0	1	1
Renouveler une démarche TEPOS	1	1	1
Mettre en œuvre le COT ENR	Nombre d'actions fléchées en territoire	2	4

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours

- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :



CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Territoire de : Saint-Flour Communauté



FICHE ACTION N° : 6.2

Titre de l'Action : Favoriser le développement des énergies renouvelables et du numérique dans le respect du patrimoine naturel et paysager.

Ambition : 2 : Préserver et aménager durablement l'espace

Axe du projet de territoire : Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique.

GOVERNANCE DE L'ACTION

Gouvernance :

A définir

Définie

En cours de définition

Porteur principal de l'action

Collectivité(s) Association(s) Entreprise(s) Etablissement(s) public(s) Autre(s)

➤ Nom et description succincte du porteur : Saint-Flour Communauté

➤ Adresse postale : Village d'Entreprises – ZA le Rozier Coren – 15100 Saint-Flour

➤ Personne /service référent-e et coordonnées :

Mme Céline RIEUTORT, Service environnement, c.rieutort@saintflourco.fr - 04.71.60.53.70

Mme. Emmanuelle HUGON, Services Techniques – e.hugon@saintflourco.fr - 04.71.60.56.86

Co-porteur (s) pressenti(s)

Oui

Non

Si oui, indiquer nom / qualité / adresse :

Partenaire 1 : la Commune de Alleuze – Mairie, La Barge - 15 100 ALLEUZE

Contact : M. Michel ROUFFIAC – Maire 04.71.73.04.87 / mairie@alleuze.com

Partenaire 2 : La commune de Cézens – Le bourg – 15 230 CEZENS

Contact : M. Philippe DE LAROCHE, Maire, 04.71.73.31.71 / mairie.cezens@orange.fr



Partenaire 3 : La commune de Clavières – Le bourg – 15320 CLAVIERES
 Contact : M. Gilles BIGOT, Maire, 04.71.23.43.16/ mairie.clavieres15@wanadoo.fr

Partenaire 4 : La commune de Espinasse – Le bourg – 15110 ESPINASSE
 Contact : M. Christian GENDRE, Maire, 04 71 23 55 11 / espinasse.mairie@wanadoo.fr

Partenaire 5 : La commune de Fridefont – Le bourg – 15110 FRIDEFONT
 Contact : M. Pierre CHASSANG, Maire, 06.77.24.22.29 / mairie.fridefont@wanadoo.fr

Partenaire 6 : La commune de Pierrefort - Le bourg – 15 170 PIERREFORT
 Contact : M. Philippe MATHIEU, Maire, 06.41.24.01.16 / philippemathieu4@sfr.fr

Partenaire 7 : la commune de Valuégjols - Le Bourg 15300 VALUEJOLS
 Contact : M. Christophe VIDAL, Maire de Valuégjols, 04 71 73 23 71 / valuejols@wanadoo.fr

Partenaire 8 : SYTEC, Village d'Entreprises, 1 rue des Crozes, ZA Rozier-Coren 15100 Saint-Flour,
 Contact : Mme Martine TIXIER, Directrice, 04 71 60 72 64 / direction@sytec15.fr

Partenaires(s) pressenti(s)

Partenaires	Action(s) attendu(s)	Niveau d'engagement Acquis (A) / En discussion (B) / A discuter (C)	Prochaine étape / action à mener
SYTEC	Doter le territoire du SCOT Est Cantal Elaboration du PCAET	A	Approbation du SCOT. Lancement de la démarche PCAET et poursuite d'un TEPOS 2
ADEME ETAT Région AURA	Ingénierie et Financements d'investissement	B	

Animation de l'action (animateur référent, concertation, communication...)

L'animation de cette action est assurée par le service environnement.
 L'animateur référent est Céline Rieutort c.rieutort@saintflourco.fr sur la partie environnementale et Emmanuelle HUGON sur la partie technique.

PRESENTATION DE L'ACTION

Détail de l'action

- Nature :**
- Création d'infrastructures économique
 - Assainissement
 - Rénovation énergétique
 - Transition énergétique
 - Mobilité
 - Protection du patrimoine
 - Bâtiment
 - Eau potable
 - Protection de l'environnement
 - Revitalisation
 - Tourisme
 - Habitat
 - Voirie
 - Aménagement urbain
 - Commerce
 - Numérique
 - Agriculture
 - Déchets
 - Economie circulaire
 - Protection ressource eau
 - Autre :



L'Action s'inscrit-elle dans un programme Régional / National :

- Action Cœur de Ville (ACV)
- Petites Villes de Demain (PVD)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE)
- Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB)
- Territoire d'industrie
- Autre : SCOT
- Sans objet

Description courte :

Le territoire de Saint Flour Communauté est parcouru d'espaces naturels sensibles, de paysages remarquables et présente une propension à développer les énergies renouvelables. Saint-Flour Communauté prône la sobriété énergétique.

Description détaillée : historique / caractéristiques / les données chiffrées / bénéficiaire(s) / rôle des partenaires ...

Cette action se décline comme suit :

Identifier les secteurs à privilégier pour l'accueil de sources de production d'énergie renouvelable, permettant leur bon développement, en privilégiant l'utilisation du foncier déjà artificialisé et dégradé (installations de stockage de déchets, anciennes carrières, aires de stationnement, ...) ;

Promouvoir les dispositifs d'autoconsommation (recyclage des eaux, solaire thermique, petite éolienne...) ;

Favoriser l'utilisation par la collectivité des ressources bois locales, tout en garantissant une gestion durable des espaces forestiers :

Privilégier l'utilisation par les réseaux de chaleur du territoire d'une biomasse locale, sans mobiliser l'utilisation de la ressource de bois d'œuvre et de bois d'industrie ;

Veiller à une gestion durable des boisements en tenant compte de leurs différentes fonctions et en évitant le développement des monocultures industrielles.

Préserver les couloirs migratoires et les grands paysages lors du développement de projets d'infrastructures énergétiques et numériques, et limiter les nuisances :

Tenir compte des sensibilités faunistiques et paysagères dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures énergétiques et numériques ;

Privilégier l'enfouissement des réseaux secs ;

Encadrer l'implantation des projets éoliens en privilégiant leur développement au sein ou dans la continuité immédiate des parcs éoliens existants, en cohérence avec les prescriptions du projet de SCoT Est Cantal.

Développer l'utilisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Développer la géothermie (Cf. action 3.2 – Valoriser l'eau chaude thermale)



LES ATTENDUS ET SUIVI DE L'ACTION

Les objectifs de l'action

A court terme (1 an) :	Cartographier les secteurs à potentiel énergie renouvelable, accompagner l'ingénierie pour les projets d'autoconsommation
A moyen terme (1 an < 0 < 5 ans) :	Etablir un état des lieux des besoins en ressource locale (bois) et une projection de la consommation liée au déploiement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur
A long terme (> 5 ans) :	Elaborer le devenir de la suite à donner à l'énergie bois et Opérationnaliser un projet innovant via des ressources locales (géothermie, Combustible solide de récupération, etc.), disposer d'une cartographie croisée sur les éléments de protection des espaces, d'urbanisation et d'artificialisation des sols, etc.

Le public et territoire(s) visé(s)

Cette action concerne l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit de poursuivre les actions menées depuis plusieurs années par le territoire en proposant un degré d'innovation plus élevé (autoconsommation, suite de la ressource bois, etc.).

Evaluation de l'action

Indicateur(s) concerné(s)	Etat initial	Etat intermédiaire visé T = 2023	Etat final visé T = 2026
Emissions Co2	A définir	A définir	A définir
Emprise foncière pour projet de parc d'énergies renouvelables	A définir	A définir	A définir
Emprise foncière pour les forêts	A définir	A définir	A définir

PLANNING

Calendrier

- **Etat d'avancement :**
 - Idée à mûrir
 - Réflexion(s) préliminaire(s) en cours
 - Etudes en cours
- **Planning envisagé pour mener la totalité de l'action :**
 - Date de début : 2021
 - Date de fin : 2026

Observations :

Saint-Flour Communauté s'inscrit dans les démarches TEPOS et COT ENR du SYTEC



N° Action	Nom Action	Porteurs	Somme des dépenses	Somme de tous les financements validés	Acteur socio-économique	Communes-Intercommunalités-syndicat	Département
FA-1	Elaboration concertée du PCAET Est Cantal : Programme participatif 'Ambassadeurs de transition'	SYTEC-CEREMA	20 460	20 460		10 230	
FA-2	Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE)	SYTEC	20 000	20 000		8 000	
FA-3	Campagne d'isolation des combles perdus des bâtiments tertiaires publics et privés	CertiNergy & Solutions	34 500	34 500	24 500	10 000	
FA-4	Aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE)	Saint-Flour Communauté	6 000	6 000		6 000	
FA-5	Journée technique d'information 'Mobilité Durable'	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	6 200	6 200		6 200	
FA-6	Création d'une filière viande à hautes valeurs ajoutées, économique et environnementale : 'la viande des hautes terres'	Hautes Terres Communauté	42 000	42 000		30 000	
FA-7	Acquisition de terrains agricoles pour l'installation d'agriculteurs aux pratiques environnementales vertueuses, avec un objectif de deux installations d'ici 2022	Terre de Liens et LPO Auvergne Rhône alpes	346 000	343 000	302 500	6 500	
FA-8	« La ferme de Jean » agroécologique et biologique	Entreprise Louis Rollin	206 500	206 500	176 500	9 000	
FA-9	Groupe de réflexion sur l'autonomie énergétique des exploitations agricoles de l'Aubrac cantalien	GVA Caldaguès Aubrac - Chambre d'agriculture	10 406	10 406	2 082		
FA-10	Réunion technique d'information sur l'autoconsommation photovoltaïque en secteur professionnel	Energies 15	2 000	2 000	1 300	700	
FA-11	Développement, construction, exploitation d'une centrale photovoltaïque, comprenant du financement participatif	Engie PV - Les Martines	4 360 000	4 360 000	4 360 000		
FA-12	Conservation des vergers au cœur des paysages de l'Est Cantal : pour une trame verte fruitière zone refuge de la biodiversité et espace de restauration du patrimoine fruitier ancien	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	72 500	72 500	13 373	8 000	
FA-13	Étude technico-économique pour l'implantation d'une unité territoriale de méthanisation	SYTEC	121 500	121 500		51 500	
		TOTAL	5 404 256 €	5 317 816 €	4 953 005 €	146 130 €	0 €



Région	Europe	Etat - Services déconcentrés / préfecture	Etat - ADEME	Etat - CEREMA	Etat - Banque des territoires	Etat - BPI	Etat - Agence de l'eau	Etat - Office français de la biodiversité	Etat - Office national des forêts	Etat - Agence française de développement	Etat - Autre
				10 230							
		12 000									
											12 000
30 000											4 000
											21 000
		8 324									
25 200	25 927										
20 000			50 000								
75 200 €	25 927 €	20 324 €	50 000 €	10 230 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 000 €

N°	Projet	Titulaire	Commune de Titulaire	Rénovation et changement de la chaudière de la salle polyvalente (aérothermie privilégiée selon les devis)	09/07 : Plusieurs devis ont été réalisés, Projet pressant	Premier contact Gaelle.gauthier@airfrance.fr de SEC le 19/06/2020 09/07 : Appel reçu, projet aérothermie privilégié, ils vont probablement contacter EIS pour une étude comparative avec prise en compte des aides	Attente
1	Bois	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune de Neuvéglise-sur-Truyère	Chaudière bois pour le local des pompiers	Chaudière bois dans le local des pompiers Le bâtiment qui devait être rénové, va devoir être reconstruit. Le chauffage sera assuré par du bois énergie mais le projet aura lieu à plus long terme.		A contacter pour la direction
2	Projet	Saint-Flour	Bruno GRILL	Changement système Hôtel Les Messageries	Rénovation de l'hôtel-restaurant, création de plusieurs appartements, piscine extérieure et sols. Solaires thermiques déjà installés pour un appartement privé, peut-être surdimensionnés et utilisables pour la piscine.	RDV 30/05/2020 14h30 30/05 : mail CEE envoyé à certhenergy	Attente étude
3	Bois	Saint-Jude	Commune de Saint-Jude	Chaudière à bois dans bâtiments communaux	Projet de chaudière à bois dans bâtiments communaux, école + salle d'accueil enfants et classe verte	Contact 14/11/20 RDV 25/02 14h30 Dossier de demande envoyé 26/02 Contact 01/04/20 en attente du VA et début du VT avec EIS 17/04 VT et VF envoyés par mail 18/04 VA signé reçu par mail	Demander COMPLEY
4	Bois	Colours (Loudéves)	Entreprise RUCHON	Chaudière bois pour la menuiserie RUCHON à Colours	Chaudière bois pour la menuiserie (plus de 400m²), avec les déchets bois de la menuiserie	Dossier de demande Subvention région : 34,5K€ à modifier selon la puissance choisie Aides région : 28 500€ En attente étude opportunités EIS	Demander (partiel) car matériel existant
5	Bois	Claivères	Mme Johany	Chaudière bois 10K€ (estimation chauffage)	Chaudière bois 10K€ (estimation chauffage) surface : 180m² restaurant Mme Johany	07/02 : M. Delhort (CCI) a donné les coordonnées rdv le 27/02/2020 : 15h	Attente étude et retour B.1
6	Bois	Leubersesse	M. Velaix (père et les fils)	Chaudière alimentant 3 chambres d'hôte-espace commun-restaurant	Projet global : isolation (dont des combles perdus CEE), chauffage (chaudière bois, approvisionnement autonome(tronc)), transition éco, récupérateur eau de pluie, panneaux solaires	07/02 : M. Delhort (CCI) a donné les coordonnées rdv le 27/02/2020 : 15h	Attente étude 2021
7	Bois	Molèdes	Commune de Molèdes	Chauffage du bâtiment communal de l'école + extension aux gîtes communaux à proximité du bâtiment.	Chaudière à bois, un bâtiment communal, avec possibilité d'extension à un gîte à proximité du bâtiment.	Contact oral, et envoi des VA, VT, et VF du dossier par mail le 04/12/19 17/02 : réception numérique du VA et VF, envoi du VT vide à EIS 26/02 : dossier complété, en attente de validation par le porteur 26/02 : réception du VA signé 02/03 : contact téléphonique pour correction pas du VA (date et montant) 05/03 : mail renvoyé pour VA et validation docs 08/03 : relance M pour VA Dossier complet	Chaudière COMPLEY
x	Bois	Muret	Hauts Terres Communauté	Changement de système de production de chaleur du siège RTC			En réflexion
x	Bois	Chaudes-Aigues	Frederic BARCELO	Chaudière à bois Colin Aubert : 10K€ + restaurant + espace balnéo	Chaudière bois + solaire thermique pour compléter le programme de Résidences de Tourisme, de restaurant et de balnéo	mail reçu le 26/01/2020 + contact téléphonique + rdv 30/01/2020	Attente étude
9	Bois + RC	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune de Neuvéglise-sur-Truyère	Extension du réseau de chaleur de Neuvéglise-sur-Truyère	Chaudière bois à l'école de chauffage des annexes pour la piscine et pour les logements		A contacter de mon bureau suite B.3
10	Projet	Marsat	Commune de Marsat	Remplacement chaudière bois existante par gaz et installation de panneaux solaires	Logements à usage principal agricole et chauffage individuel		en réflexion
11	Bois + RC	Aspérie	Espis	Chaudière bois et création d'un réseau de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire	Chaudière à bois et création de réseau de chaleur pour deux blocs de bâtiments (maisons de la maison d'habitation et un pavé) et le RT 2012 pour le chauffage des locaux	Contact M. Delhort le 27/02/2020, appel 01/04/20	Attente PP
12	Géothermie	Chaudes-Aigues	Commune de Chaudes-Aigues	Chauffage par géothermie du gymnase de l'école à Chaudes-Aigues	Régénération de chaleur (eau chaude) sur l'ancien réseau de chaleur de l'église. DETS obtenu.	Projet fait à décrire, passage à l'action compliqué	Attente étude
13	Géothermie / Bois granulés	Valdeffès	Commune de Valdeffès	Chauffage par géothermie ou biomasse pour salle des fêtes	Chauffage par géothermie ou biomasse de la salle des fêtes (chauffage au sol et aérothermie existante)	Etude comparative d'EIS en cours géothermie/bois granulés	Attente étude
14	Géothermie + RC	Chaudes-Aigues	Saint-Flour Communauté	Réseau de chaleur, place du marché	Recupération de chaleur sur sources chaudes de la place du marché, réseau de chaleur pour le chauffage de bâtiments communaux et privés	Etude d'opportunités en attente de contact par AIRTEC, contact contact le mardi 03/05/2020	
15	Solaire thermique	Molèdes	PNM	Solaire thermique - Eau pour exploitation	Réflexions sur des panneaux solaires thermiques pour l'eau de son exploitation		A contacter
16	Projet Energie	Neuvéglise-sur-Truyère	Mairie Neuvéglise-sur-Truyère	Projet de chauffage à bois	Projet de chauffage à bois		Attente Appel

N°	Projet	Biomasse (réseau) / Sojaire Thermique exploitation agricole	Vauclépis	Monsieur VIDAL	Projet Bois ou sojaire thermique pour exploitation agricole	En réflexion	En réflexion
17	Projet Bois ?	Changement système Bar Les Arcades	Saint-Flour	Nicolas Polinon	Changement des menuiseries en SV pour du DV de l'ensemble du restaurant/bar, changement des chaudières du bar/restaurant et de l'hôtel.		RDV 02/07/2020 15h 02/07 : mail Certinergy
19	Projet	Remplacement mode de chauffage de la maison de retraite	Messiac	Commune de Messiac			Projet apres la caverne de pernamerie...
20	Projet	Chaudière bois pour la Maison des services à Allanche	Mulbo				
21	Bois	Chaudière bois pour la Maison des services à Allanche	Allanche	Vieilles Terres Communauté	Chaudière à plaquettes pour un unique bâtiment de 600m².		
22	Bois + FC	Chaudière bois et création d'un réseau de chaleur communal sur la commune de Faverolles	Faverolles	Communauté de communes de Val d'Arcomie	Le projet consiste à réaliser un réseau de chaleur alimenté par une chaudière à bois déchiqueté. Huit bâtiments sont étudiés : 5 bâtiments de base : école primaire + 1 logement, ancienne cure (maison locale : 4 appartements), mairie + salle réunion, salle polyvalente, camping (1 logement + 1 salle réunion) ;	Chantier terminé	VA du dossier signé en urgence avant début des travaux 29/06/2020: mail pour demande de justificatif date de notification des marchés 09/07: Appel pour que le secrétariat transmette les documents, le secrétaire doit les envoyer le 19/07 par mail
	Bois	Chaudière bois du Pôle routier Voltac à Saint-Flour	Saint-Flour	Conseil départemental	Chaudière bois du Pôle routier Voltac (700m² de bureaux et 1 000m² d'ateliers) + sojaire thermique + PV		24/06 : STAND BY
	Bois + FC	Chaudière bois et création d'un réseau de chaleur sur ensemble bâtiments privés à Coren	Coren	Privé	Projet de chaudière bois avec réseau de chaleur sur un ensemble de bâtiments privés. Dans un des bâtiments, aménagement d'une salle de réception, avec cuisine, pour accueillir des réceptions, mariages, etc. Dans un autre bâtiment, le projet serait		Phase Avchi, en projet AFS/APD 2020 : projet de reconstruction : projet en stand-by 24/06 : Projet "sous le coude" mais n'a pas avancé
	Bois	Chaudière à copeaux bois pour sécher foin et serres	Vabres	Jean-Luc ROLLIN	Chaudière à copeaux bois pour sécher foin et serres Copeaux issus du travail d'élagage du fils de Monsieur ROLLIN et forêt leur appartenant.		
	Bois	Chaudière bois et création d'un réseau de chaleur à Alluze	Alluze	Commune d'Alluze ou SFC	Chaudière bois sur bâtiment communal, bâtiment communal, un restaurant, 2 logements, local associatif...		18/06 mail pour prendre rdv 22/06 rdv Gaelle Gauthier : Travaux lancés pour le bâtiment regroupant 2 gîtes, une salle communautaire etc. 24/06 : Appel sans réponse
	Projet	Chaudière fioul à remplacer	La chapelle d'Alignon	Commune de la chapelle d'Alignon	Remplacement de la chaudière fioul après rénovation du bâtiment comprenant mairie, salle des fêtes, logements.		

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	10	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	14	Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence
Votants :	67	de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DÉLRIEU, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Didier BIENAIME, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, M. Louis PECHAUD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, MME Maryline VICARD.

Pouvoirs :

MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC.
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD.
MME Marina BESSE donne pouvoir à MME Agnès AMARGER.
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT.
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.
MME Bonnié DELEPINE donne pouvoir à M. Philippe DELORT.
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Pascal POUDEVIGNE.
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN.
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT.
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN.
M. Bernard REMISE donne pouvoir M. Pierre CHASSANG.
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Gérard DELPY.
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY.
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Monsieur Adrien LAMAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 8 juillet 2021 et que la convocation avait été faite le 24 juin 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **07 JUL. 2021**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
APPROBATION ET SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Considérant que pour accompagner dès maintenant la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) ;

Vu la circulaire du 20 novembre 2020, complétée par la circulaire de la Ministre de la transition écologique du 8 janvier 2021, qui pose un cadre général pour l'évaluation de la contribution des CRTE à la transition écologique, au regard des principaux engagements nationaux en matière de transition écologique, auxquels les CRTE doivent se conformer (Stratégie Nationale Bas Carbone, Stratégie Nationale pour la Biodiversité, objectif zéro artificialisation nette, etc.) ;

Considérant que ces contrats conclus pour la durée du mandat 2021-2026 visent, au-delà de la durée du plan de relance, à fédérer les acteurs publics, socio-économiques et les citoyens autour d'un projet de territoire partagé en faveur de la transition écologique, de la cohésion territoriale (en relais des contrats de ruralité échus fin 2020) et d'une approche transversale des politiques publiques sur ces thèmes ;

Considérant, par ailleurs, que les CRTE entendent regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat en particulier dans le champ de la cohésion territoriale (Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire - FNADT, Dotation à l'investissement Local - DSIL, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR...) ;

Considérant que, par principe, les Contrats de Transition Ecologique (CTE) doivent être repris dans les CRTE pour leur contribution à la transition écologique, et que ce transfert aurait pu être préférentiellement acté par la gouvernance du CTE avant la signature du CRTE, ce qui n'a pas été possible compte tenu du calendrier contraint d'élaboration du CRTE ;

Considérant que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés dans les prochains jours, et que le CRTE peut être amendé en continu pour intégrer de nouveaux projets, éléments de connaissance et tenir compte d'événements survenant sur le territoire ;

Rappelant que le territoire de Saint-Flour Communauté a été retenu comme périmètre pertinent pour la signature d'un CRTE ;

Considérant que les modalités du contrat à élaborer à l'échéance de juin 2021 entre l'Etat et le territoire de Saint-Flour Communauté peuvent être définis sur la base du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Considérant que le CRTE comporte en priorité un plan d'actions composé des projets les plus matures pouvant être réalisés d'ici 2022 et répondant en particulier aux orientations du plan de relance ;

Précisant qu'à ce stade les plans de financements sont soit définis, soit à définir ;

Considérant que d'ores et déjà, plusieurs projets sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans les orientations mentionnées ci-dessus et que le projet de CRTE a fait l'objet d'un envoi aux services de l'Etat à la mi-juin de la part de Saint-Flour Communauté, conformément au document ci-annexé ;

Vu l'information de la Conférence des Maires du 28 mai 2021 ;

Vu le projet de CRTE ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 21 juin 2021 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200068660-20210630-DELIB2021_147-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021



Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **VALIDE le principe de signature d'un CRTE entre l'Etat et Saint-Flour Communauté ;**
- ↓ **APPROUVE les termes du projet de CRTE transmis aux services de l'Etat et donne délégation à Madame le Président pour lui porter tout amendement sollicité par les services de l'Etat ;**
- ↓ **AUTORISE Madame le Président à signer le CRTE au nom de Saint-Flour Communauté, ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

POUR : 54 VOIX

ABSTENTIONS : 10 (M. Jean-Pierre JOUVE par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT, MME Marine NEGRE par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Claude PRIVAT par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Annick MALLET, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à M. Philippe DELORT, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jérôme GRAS, M. Jean-Paul RESCHÉ, M. Jérôme GRAS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARIGNAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20210630-DELIB2021 147 DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

BUDGET ANIMATION NATURA 2000 - 2021

N° SITE	Nom site	Dotation théorique BOP+FEADER	Portage du site	Structure Animatrice	EPCI Concernés
FR8301055	Massif Cantalien	29 626,23 €	PNR Volcans d'Auvergne	PNR Volcans d'Auvergne	communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac Cère et Goul en Carladès, Hautes Terres Communauté, Pays de Salers, Pays Gentiane Saint-Flour Communauté
FR8310066	ZPS Monts et Plomb du Cantal	24 688,52 €	PNR Volcans d'Auvergne	PNR.Volcans d'Auvergne	Cère et Goul en Carladès, Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté Pays de Salers
FR8301070	Sommets du Nord Margeride	17 281,97 €	SMAT du Haut Allier	SMAT du Haut Allier	Saint-Flour communauté Rives du Haut-Allier [Haute-Loire]
FR8301059	Zones humides de la Planèze de Saint-Flour	24 688,52 €	St Flour Communauté	St Flour Communauté	Hautes Terres Communauté Saint-Flour Communauté
FR8301094	Section à moules perlières de la Truyère	40 969,24 €	St Flour Communauté	St Flour Communauté	Saint-Flour communauté
FR8302019	Site de Lacoste	9 875,41 €	St Flour Communauté	CEN Auvergne	Saint-Flour communauté Hautes Terres communauté
FR8302032	Affluents rive droite de la Truyère amont	17 281,97 €	St Flour Communauté	St Flour Communauté	Saint-Flour communauté Hautes Terres communauté
FR8312005	ZPS Planèze de Saint-Flour	19 750,82 €	St Flour Communauté	St Flour Communauté	Saint-Flour Communauté Hautes-Terres Communauté
FR8312010	ZPS Gorges de la Truyère	27 157,38 €	St Flour Communauté	St Flour Communauté	Saint-Flour communauté
FR8301069	Aubrac	16 047,54 €	Syndicat mixte PNR Aubrac	PNR Aubrac +CEN A	Saint-Flour communauté

Total 227 367,60 €

SF communautaire

Liste des opérations en cours de financement par la DETR (Etat au 1^{er} juin 2021)
(Seuls les projets rentrant dans le cadre du CRTE auront vocation à figurer dans la prochaine version du CRTE)

	Collectivité	Nature des Travaux	Travaux	Taux	Engagement	Mt Liquidé	Repris	Solde	Dt Dernier Mvt
2014	ANTERRIEUX	réfection de diverses voiries communales : tranche ferme	301 434,00	20,00	60 287,00	48 230,00	0,00	12 057,00	29/06/2015
2014	CLAVIERES	remplacement menuiseries dans différents bâtiments communaux	42 256,00	20,00	8 451,00	2 535,30	0,00	5 915,70	26/02/2018
2014	ST FLOUR	aménagement de la rue des Verdures et de la rue Blaise Pascal (1ère tranche)	427 912,00	35,00	149 769,00	81 148,14	0,00	68 620,86	19/04/2021
2016	CHAUDES AIGUES	Amélioration et mise en conformité du système d'assainissement collectif du bourg	504 308,00	30,00	151 292,00	45 387,60	0,00	105 904,40	25/07/2018
2016	Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride	Aménagement d'une aire de camping cars à Peyllhac	44 256,00	30,00	13 276,00	10 620,80	0,00	2 655,20	01/10/2019
2016	ST FLOUR	Réhabilitation et extension du groupe scolaire de Besserette (phase 1)	1 606 549,00	25,00	401 637,00	386 988,95	0,00	14 648,05	19/04/2021
2016	CHAUDES AIGUES	Chauffage par géothermie du gymnase et des salles annexes de l'enceinte	49 994,00	20,00	9 998,00	0,00	0,00	9 998,00	
2016	MALBO	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	32 209,00	25,00	8 052,00	2 415,60	0,00	5 636,40	01/08/2019
2016	MONTGRELEIX	Création d'un espace Bains à l'auberge du Chamaroux	77 880,00	20,00	15 576,00	0,00	0,00	15 576,00	
2016	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Mise aux normes de l'assainissement à Chamberon (phase 1)	164 850,00	10,00	16 485,00	13 029,38	0,00	3 455,62	01/10/2019
2016	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	rénovation thermique de la Gendarmerie (1ère tranche)	330 523,00	20,00	66 104,00	52 883,20	0,00	13 220,80	03/02/2020
2016	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Aménagement d'un relais des services à Neuveglise	782 550,00	20,00	156 510,00	125 208,00	0,00	31 302,00	01/12/2020
2016	ST FLOUR	Aménagement et réhabilitation de l'école de Besserette (2ème tranche)	1 492 800,00	25,00	373 200,00	133 290,02	0,00	239 909,98	26/01/2021
2016	TANAVELLE	Etudes pour l'assainissement du bourg - 2ème tranche	12 910,00	40,00	5 164,00	1 549,20	0,00	3 614,80	06/10/2017
2016	VAL D'ARCOMIE	Rénovation d'une salle socio-culturelle avec hébergement	370 638,00	20,00	74 127,00	68 169,67	0,00	5 957,33	19/04/2021
2018	BREZONS	Réfection et aménagement des VC des villages de Vidèche, Méjamesse et Lidar	198 281,00	20,00	39 656,00	11 896,80	0,00	27 759,20	16/04/2020
2018	CHALIERS	Réhabilitation du Centre Rozières - Mise aux normes accessibilité	326 193,00	25,00	81 548,00	24 464,40	0,00	57 083,60	29/07/2020
2018	CHAUDES AIGUES	Etude patrimoniale des systèmes AEP communaux	43 710,00	25,00	10 927,00	3 278,10	0,00	7 648,90	29/07/2020
2018	CLAVIERES	Aménagement des résidences séniors de la Margeride	811 475,00	20,00	162 295,00	48 688,50	0,00	113 606,50	07/09/2020
2018	GOURDIEGES	Renforcement et accessibilité de la salle polyvalente	172 099,00	20,00	34 419,00	10 325,70	0,00	24 093,30	09/02/2020
2018	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Travaux d'assainissement du bourg et du village de Chamberon	415 654,00	20,00	83 130,00	45 243,35	0,00	37 886,65	03/02/2020
2018	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Etudes pour la rénovation de l'église de Lavastrie	13 700,00	40,00	5 480,00	1 644,00	0,00	3 836,00	25/03/2019
2018	PAULHAC	Construction d'un bâtiment technique communal	272 975,00	20,00	54 595,00	0,00	0,00	54 595,00	
2018	PIERREFORT	Isolation par l'extérieur de la salle récréative et du bâtiment abritant le local de chasse et le boulodrome	133 885,00	25,00	33 471,00	10 041,30	0,00	23 429,70	16/04/2020
2018	RUYNES EN MARGERIDE	Réhabilitation et extension de l'école de Ruynes-en-Margeride	462 963,00	25,00	115 740,00	46 544,23	0,00	69 195,77	19/04/2021
2018	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Aménagement d'un atelier de découpe et de transformation dans les anciens locaux de Valpoues	118 099,00	30,00	35 429,00	28 343,20	0,00	7 085,80	10/07/2019
2018	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Extension de la Zone d'Activité de Neuveglise	748 937,00	20,57	154 077,00	46 223,10	0,00	107 853,90	04/11/2019
2018	ST FLOUR	Installation d'un système de vidéo protection	90 816,00	20,00	18 163,00	14 530,40	0,00	3 632,60	27/05/2020
2018	ST FLOUR	Restauration de l'église Sainte-Christine	707 879,00	25,00	176 969,00	53 090,70	0,00	123 878,30	27/05/2020
2018	ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	Réalisation de travaux pour l'ADAP - 1ère et 2ème tranche	32 312,00	25,00	8 078,00	2 423,40	0,00	5 654,60	03/02/2020

SF communauté											
2018	ST URClZE	Mise en accessibilité de la mairie et du bâtiment dit Maison Murat	418 432,00	25,00	104 608,00	0,00	0,00	0,00	104 608,00	104 608,00	SF
2018	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'EST CANTALIEN	Construction d'un Bâtiment d'Accueil à Prat de Bouc	559 000,00	20,00	111 800,00	33 540,00	0,00	0,00	78 260,00	16/04/2020	SF et HTC
2018	VABRES	Aménagement du logement situé à l'ancienne école des Maisons de Vabres	105 104,00	25,00	26 276,00	7 882,80	0,00	0,00	18 393,20	29/07/2020	SF
2018	VAL D'ARCOMIE	aménagement des villages de Pouzois et Champlois (territoire de Favercelles)	101 098,00	20,00	20 219,00	6 065,70	0,00	0,00	14 153,30	25/03/2019	SF
2018	VAL D'ARCOMIE	Aménagement des villages de Lafage et Lamoure (territoire de Saint-Just)	98 634,00	20,00	19 726,00	5 917,80	0,00	0,00	13 808,20	24/05/2019	SF
2018	VALLEJOLS	Aménagement et sécurisation du bourg du village de Lacombe	233 330,00	20,00	46 666,00	13 999,80	0,00	0,00	32 666,20	19/11/2020	SF
2019	ANDELAT	Mise aux normes de la filière assainissement du village de Lacombe	141 371,00	25,00	35 342,00	0,00	0,00	0,00	35 342,00		SF
2019	BREZONS	Remplacement des portes extérieures et des fenêtres de la Petite Maison du Bourguet	39 061,00	25,00	9 765,00	0,00	0,00	0,00	9 765,00		SF
2019	FRIDEFONT	Aménagement de la Croix du Faivre	43 299,00	30,00	12 989,00	3 896,70	0,00	0,00	9 092,30	23/03/2021	SF
2019	GOURDIEGES	Réhabilitation et protection du captage d'eau potable dit captage de Fomfride	15 578,00	30,00	4 673,00	1 401,90	0,00	0,00	3 271,10	19/04/2021	SF
2019	LASTIC	Réhabilitation d'un logement communal	101 463,00	30,00	30 438,00	26 053,35	0,00	0,00	4 384,65	23/03/2021	SF
2019	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Programme voirie 2019 : VC de Fontbonne et Fresanges, VC 40 et mur soutènement (section Chiès) et RD 48	430 325,00	20,00	86 065,00	25 819,50	0,00	0,00	60 245,50	16/04/2020	SF
2019	NEUVEGLISE SUR TRUYERE	Rénovation intérieure de l'église de Lavastrie	302 542,00	30,00	90 762,00	0,00	0,00	0,00	90 762,00		SF
2019	PIERREFORT	Revitalisation du Centre Bourg	80 021,00	27,50	22 005,00	6 602,50	0,00	0,00	15 403,50	23/03/2021	SF
2019	RUYNES EN MARGERIDE	Réhabilitation et extension de l'école communale : 3ème tranche	207 012,00	25,00	51 753,00	15 525,90	0,00	0,00	36 227,10	23/03/2021	SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Extension du village agroalimentaire (2ème tranche)	146 028,00	26,00	37 967,00	30 373,60	0,00	0,00	7 593,40	01/12/2020	SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Réalisation d'un club house dans la halle d'animations de Pierrefort	240 468,00	22,50	54 105,00	16 231,50	0,00	0,00	37 873,50	16/04/2020	SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Aménagement de la salle d'exposition permanente	147 566,00	30,00	44 269,00	0,00	0,00	0,00	44 269,00		SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Maison du site d'Alleuze : Aménagement du pôle culturel et touristique	182 414,00	30,00	54 724,00	16 417,20	0,00	0,00	38 306,80	16/04/2020	SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Aménagement touristique du lac de Belvezet, commune de Triviers	300 830,00	30,00	90 249,00	65 708,77	0,00	0,00	24 540,23	19/11/2020	SF
2019	SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Etudes préalables à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens de voyage à Saint-Flour	65 560,00	40,00	26 224,00	7 867,20	0,00	0,00	18 356,80	01/08/2019	SF
2019	SI D'ADUCCION D'EAU DE LA REGION DE NEUVEGLISE	Mise en place d'un dispositif de télésurveillance des infrastructures	157 000,00	25,00	39 250,00	0,00	0,00	0,00	39 250,00		SF
2019	SI DES EAUX DE LA MARGERIDE-NORD	Etude pour la mise à jour des données patrimoniales du réseau d'eau potable	31 633,00	30,00	9 489,00	0,00	0,00	0,00	9 489,00		SF
2019	SOULAGES	Réhabilitation des châteaux d'eau de Celoux et Bardelanche et installation d'un système de désinfection	64 863,00	25,00	16 215,00	4 864,50	0,00	0,00	11 350,50	03/02/2020	SF et HTC
2019	ST FLOUR	Réfection de la toiture de l'église Marchande	65 979,00	27,50	18 144,00	0,00	0,00	0,00	18 144,00	16/04/2020	SF
2019	ST FLOUR	Requalification de la première partie de la rue Marchande	285 669,00	25,00	71 417,00	57 133,60	0,00	0,00	14 283,40	16/04/2020	SF
2019	ST FLOUR	Réhabilitation du bâtiment de l'Octroi pour l'installation de la Police Municipale	66 813,00	25,00	16 703,00	7 494,46	0,00	0,00	9 208,52	19/11/2020	SF
2019	ST FLOUR	Réhabilitation et extension du groupe scolaire de Besserte (3ème tranche)	961 773,00	25,00	245 443,00	73 883,34	0,00	0,00	171 559,66	29/07/2020	SF
2019	ST GEORGES	Réhabilitation de l'ancien presbytère (logement n° 1)	239 109,00	30,00	71 732,00	0,00	0,00	0,00	71 732,00		SF
2019	ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	Aménagement de logements locatifs au bourg (logement n° 1)	86 967,00	30,00	26 090,00	7 827,00	0,00	0,00	18 263,00	04/05/2020	SF
2019	ST URClZE	Travaux d'accessibilité et sécurité école primaire publique et centre d'accueil PEP 15	722 921,00	28,00	202 417,00	0,00	0,00	0,00	202 417,00		SF
2019	STE MARIE	Construction d'un local communal pour le matériel	147 903,00	22,50	33 278,00	9 983,40	0,00	0,00	23 294,60	01/10/2019	SF
2019	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'EST CANTALIEN	Construction d'un bâtiment d'accueil à Prat-de-Bouc (Phase 2)	1 034 363,00	20,00	206 872,00	62 061,60	0,00	0,00	144 810,40	16/04/2020	SF et HTC
2019	TALIZAT	Aménagement du village de Maillet	156 396,00	20,00	31 279,00	9 383,70	0,00	0,00	21 895,30	16/04/2020	SF

SF communautaire

2020	REZENTIERES	Aménagement de la route de Malvasse et du Chaylat	50 551,00	25,00	12 638,00	0,00	0,00	12 638,00	12 638,00	SF
2020	REZENTIERES	Réfection de la voie communale entre Malvasse et le Chaylat (2ème tranche)	15 068,00	25,00	3 767,00	0,00	0,00	3 767,00	3 767,00	SF
2020	ROFFIAC	Projet d'équipement numérique scolaire	15 603,00	30,00	4 681,00	0,00	0,00	4 681,00	4 681,00	SF
2020	RUYNES EN MARGERIDE	Mise aux normes du pavillon central du camping	65 194,00	25,00	16 299,00	0,00	0,00	16 299,00	16 299,00	SF
2020	RUYNES EN MARGERIDE	Aménagement des chemins de Cassoumeyre et de Beaulieu	210 142,00	25,00	52 536,00	15 760,80	0,00	36 775,20	26/01/2021	SF
2020	SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ	Extension du Parc d'Activités du Rozier Conten	891 857,00	30,00	267 557,00	80 267,10	0,00	187 289,90	16/03/2021	SF
2020	SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ	Aménagement des abords du Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	207 879,00	25,00	51 970,00	0,00	0,00	51 970,00		SF
2020	SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ	Travaux de mise en sécurité électrique de l'aire d'accueil des gens du voyage	101 050,00	40,00	40 420,00	12 126,00	0,00	28 294,00	27/10/2020	SF
2020	SAINT FLOUR COMMUNAUTÉ	Aménagement et embellissement de points de regroupement	240 000,00	30,00	72 000,00	21 600,00	0,00	50 400,00	16/03/2021	SF
2020	SI DES EAUX DE CLAVIERES, LORCIERES ET CHALIERS	Travaux d'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau AEP	36 705,00	30,00	11 012,00	0,00	0,00	11 012,00		SF
2020	SI DES EAUX DE LA MARGERIDE-NORD	Installation d'équipements de télésurveillance et sécurisation	102 666,00	30,00	30 800,00	0,00	0,00	30 800,00		SF et HTC
2020	SI des EAUX de la région d'USSEL	Réhabilitation du réseau AEP dans le bourg d'Usseil	53 555,00	30,00	16 067,00	0,00	0,00	16 067,00		SF
2020	SOULAGES	Restauration de l'église Saint-Michel/Saint Blaise : 2ème tranche	128 272,00	30,00	38 462,00	0,00	0,00	38 462,00		SF
2020	ST FLOUR	Requalification de la place d'Armes	751 749,00	30,00	225 524,00	0,00	0,00	225 524,00		SF
2020	ST FLOUR	Travaux d'aménagement de l'entrée de la rue des Lacs et d'accessibilité aux allées Georges Pompidou	34 800,00	30,00	10 440,00	9 405,25	0,00	1 034,75	19/04/2021	SF
2020	ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	Aménagement d'un 2ème logement locatif au bourg	124 719,00	25,00	31 180,00	0,00	0,00	31 180,00		SF
2020	ST REMY DE CHAUDES-AIGUES	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal	33 285,00	30,00	9 986,00	0,00	0,00	9 986,00		SF
2020	ST URClZE	Aménagement et requalification de la place de la Prique	269 819,00	30,00	80 946,00	0,00	0,00	80 946,00		SF
2020	STE MARIE	Renforcement de la voie communale de Rouvelet - Renforcement et aménagement de la voie communale de Clavières	92 249,00	20,00	18 450,00	0,00	0,00	18 450,00		SF
2020	STE MARIE	Aménagement intérieur du dépôt communal et création d'un local de chasse	67 242,00	25,00	16 811,00	5 043,30	0,00	11 767,70	16/03/2021	SF
2020	SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL	Etude pour la mise en place d'un observatoire du bâti vacant et définition d'un programme d'outils et d'actions destinés à réduire le parc vacant	60 000,00	25,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00		SF et HTC
2020	SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL	Extension du casier de stockage des déchets de l'ISND des Cramades	741 560,00	20,00	148 312,00	0,00	0,00	148 312,00		SF et HTC
2020	SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL	Etude pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	44 710,00	30,00	13 413,00	0,00	0,00	13 413,00		SF et HTC
2020	TALIZAT	Aménagement du village d'Auliac	328 417,00	25,00	82 104,00	24 631,20	0,00	57 472,80	27/05/2020	SF
2020	TANAVELLE	Réfection de la voirie communale n° 3	69 942,00	20,00	13 988,00	0,00	0,00	13 988,00		SF
2020	TIVIERS	Installation du chauffage de l'église Saint-Laurent	23 859,00	30,00	7 158,00	0,00	0,00	7 158,00		SF
2020	USSEL	Aménagement des abords de l'église	87 939,00	25,00	21 985,00	0,00	0,00	21 985,00		SF
2020	VAL D'ARCOMIE	Travaux d'étanchéité et de stabilité du bâtiment de la mairie annexe de Saint-Just, commune déléguée	107 364,00	27,00	28 988,00	0,00	0,00	28 988,00		SF
2020	VAL D'ARCOMIE	Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois pour la chaufferie centrale à Favertelles	86 500,00	25,00	21 625,00	0,00	0,00	21 625,00		SF
2020	VAL D'ARCOMIE	Réfection de la toiture avec isolation des combles de l'ancien Presbytère de la Besseire, commune déléguée de Loubresse	28 737,00	25,00	7 184,00	2 155,20	0,00	5 028,80	19/04/2021	SF
2020	VAL D'ARCOMIE	Etude pour la réhabilitation thermique et énergétique du parc locatif	27 000,00	30,00	8 100,00	0,00	0,00	8 100,00		SF

SF communauté

2020	VAL D'ARCOMIE	Rénovation thermique du bâtiment de l'ancienne poste de Faveroilles	4 876,00	30,00	1 463,00	438,90	0,00	1 024,10	26/01/2021	SF
2020	VALLEUXOLS	Restauration de l'église de Lescure	148 950,00	30,00	44 685,00	0,00	0,00	44 685,00		SF
2020	VALLEUXOLS	Réhabilitation d'un logement en vue d'y créer des logements seniors et des locaux périscolaires	229 790,00	30,00	68 937,00	0,00	0,00	68 937,00		SF
2020	VEDRINES SAINT LOUP	Réfection de l'aire de jeux et du terrain de tennis	52 331,00	30,00	15 699,00	0,00	0,00	15 699,00		SF
2020	VILLEDIEU	Restructuration des écoles : aménagement de deux préaux en salles d'activités	110 176,00	30,00	33 053,00	0,00	0,00	33 053,00		SF

TOTAL

4 643 338

Territoire :

CONTRAT DE RURALITE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

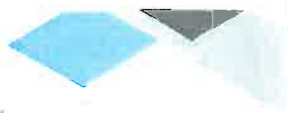
Territoire de Saint Flour communauté

Tableau récapitulatif des projets en cours avec financement Etat au 1^{er} juin 2021

Maître d'ouvrage	Désignation du projet/contractualisation	Estimation coût total du projet TTC	DSIL	DSIL Relance	DSIL rénovation énergétique	FNADT	Centres de ruralité	Autres mesures France Relance (hors DSIL)	Autres	Année d'obtention	A titre indicatif montant des subventions restantes à utiliser pour la DETR, DSIL, FNADT, contrats de ruralité, conventions OPAP	Commentaires / observations
Saint Flour communauté	Extension du laboratoire technologique, agroalimentaire et cosmétique de Volzac	800 000,00					160 000,00			2017	10 310,04	
Saint Flour communauté	Maison des services au public de la Margeride	845 156,00					191 000,00			2017	112 255,33	
Saint Flour communauté	Travaux de mise aux normes de l'abattoir de Pierrefort	60 000,00					24 000,00			2017	24 000,00	
SAINT FLOUR	Ecole La Besserrette - Phase 2 Réhabilitation	615 628,00	153 957,00							2017	153 957,00	
Saint-Flour Communauté	Aménagement salle d'exposition permanente le grenier de Lili	102 955,00					23 885,00			2018	23 885,00	
Saint-Flour Communauté	Aménagement parc thermal à Chaudes-Aigues	478 400,00					51 210,00			2018	27 359,67	
Commune de Saint-Flour	Opération centre-bourg : aménagement d'un local communal à vocation commerciale ou artisanale	90 280,00					27 000,00			2018	12 304,11	
Commune de Saint-Flour	Requalification place d'Armes à Saint-Flour - Etudes	217 998,00					32 700,00			2018	19 513,96	
Saint-Flour Communauté	aménagement de la place d'Armes abords du CIAP maison de l'habitat	32 736,00					4 910,00			2018	3 437,00	
Saint-Flour Communauté	abords du terrain de concours hippique intercommunal de Saint Flour	154 376,00					45 000,00			2018	411,08	
Saint-Flour Communauté	réalisation d'un club house dans la salle d'animations de Pierrefort	295 591,09					16 700,00			2018	11 690,00	
Saint-Flour Communauté	réhabilitation de la maison de l'habitat et ds énergies renouvelables	505 973,00					90 000,00			2018	63 000,00	
Clavières	réalisation de logements PMR avec services séniors	923 000,00					93 375,00			2018	93 375,00	
Saint-Flour Communauté	aménagement du pôle culturel et touristique de la maison d'Alleuze	175 481,00					45 000,00			2018	31 500,00	
SMDTEC	Construction bâtiment accueil Prat de Bouc	1 698 766,30					202 000,00			2019	141 400,00	
Saint-Flour	Aménagement de la place d'Armes-parvis de la cathédrale - travaux phase 1	662 805,00					75 892,00			2019	75 892,00	
Commune de Valujols	créer des logements séniors- maîtrise	79 789,00					24 090,00			2019	24 090,00	
Saint-Flour Communauté	Etude relative à l'extension de la maison de santé de Pierrefort (travaux 2020)	11 100,00					4 440,00			2019	3 108,00	
Saint-Flour Communauté	Aménagement des abords du CIAP maison de l'habitat-Travaux	300 666,50					107 700,00			2019	107 700,00	
Saint-Flour Communauté	espaces extérieurs du centre aqualudique de Saint-Flour - phase 1 maîtrise d'oeuvre et	154 045,00					61 618,00			2019	43 132,60	
Saint-Flour Communauté	Etude relative à l'extension de la maison de santé de Neuvéglise (travaux 2020)	3 700,00					1 480,00			2019	1 036,00	
Saint-Flour Communauté	créer une maison médicale- maîtrise d'oeuvre	40 813,50					15 180,00			2019	10 626,00	
Saint-Flour Communauté	Aménagement d'un belvédère pour le CIAP - maîtrise d'oeuvre (travaux 2020)	54 000,00					21 600,00			2019	15 120,00	
Saint-Flour Communauté	aménagement d'une aire aquatique extérieure au centre aqualudique	527 262,00					205 632,00			2020	143 942,40	
Saint-Flour Communauté	réaménagement de l'espace forme bien être du centre aqualudique	646 000,00					140 188,00			2020	140 188,00	
Saint-Flour Communauté	aménagement d'un belvédère pour le CIAP	459 728,00					168 180,00			2020	168 180,00	
ANDELAT	mise en valeur place de l'église et des abords	135 771,00		40 731,00						2020	28 511,70	
ANGLARDS DE SAINT FLOUR	reconstruction du périmètre de la cuve à gaz	3 066,00		1 533,00						2020	1 073,10	
CHAUDÈS AIGUES	Mise aux normes de l'ascenseur du musée de la géothermie	22 195,00		11 097,00						2020	7 767,90	

Territoire :

ESPINASSE	réfection des fours d'Auzolles du Mas et de Fraissinoux	145 435,00	43 630,00						2020	30 541,00	
LORCIERES	réfection parvis église	60 241,00	30 120,00						2020	21 084,00	
MALBO	Réfection de la toiture de l'église et pose d'un paratonnerre	12 759,00	6 379,00						2020	4 465,30	
MENTIERES	Changement de menuiseries extérieures	17 469,00	6 988,00						2020	4 891,60	
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	aménagement de la rue et antoine pour requalification école	89 514,00	34 174,00						2020	23 922,00	
TIVIERS	remplacement portes et fenêtres logement communal	12 702,73	3 810,00						2020	0,00	
TALIZAT	remplacement chaudière salle des fêtes	30 047,00	12 019,00						2020	0,00	
VAL ARCOMIE	renovation de la couverture de l'ancien presbytère de la Bessaire de Lair	28 737,00	11 494,00						2020	8 045,80	
VAL ARCOMIE	mise aux normes et rénovation du bâtiment de l'ancienne poste à favorolles	12 649,00	6 325,00						2020	4 427,50	
SAEM CALEDEN	réhabilitation de l'hôtel du ban de chaudes algues	1 600 000,00		771 800,00					2020	771 800,00	
SAINT FLOUR	aménagement place d'Armes rue marchande études phase 1	110 741,28		88 593,00					2018	17 718,60	
SAINT FLOUR	aménagement place d'Armes rue marchande études phase 2	217 996,32		40 000,00					2018	23 869,08	
SAINT FLOUR	aménagement place d'Armes rue marchande travaux	1 030 105,00		151 704,00					2019	97 023,21	
PAULHAC	construction d'un bâtiment technique communal	274 341,92	27 434,00						2021	27 434,00	
SAINT GEORGES	restauration ancien presbytère	285 774,00	85 732,00						2021	85 732,00	
USSEL	aménagement abords église	20 444,00	5 111,00						2021	5 111,00	
ST FLOUR CO	extension maison de santé pluridisciplinaire neuveglise sur truyère	285 541,00	114 216,00						2021	114 216,00	
SIAP NEUVEGLISE	reprises réseau AEP	254 550,00	30 000,00						2021	30 000,00	
COREN	remplacement menuiseries extérieures école primaire	41 587,00	6 635,00						2021	6 635,00	
ESPINASSE	réfection lavoir toiture	47 321,00	14 196,00						2021	14 196,00	
JABRUN	aménagement place de jabrun	151 940,00	11 255,00						2021	11 255,00	
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	programme patrimonial 2021	33 966,00	13 586,00						2021	13 586,00	
TALIZAT	réfection four à pain traditionnel	14 599,00	8 759,00						2021	8 759,00	
TALIZAT	renouvellement lampes pour économiser énergie	12 300,00	3 690,00						2021	3 690,00	
CCAS DE SAINT FLOUR	rénovation thermique bâtiment CCAS	244 000,00	73 200,00						2021	73 200,00	
CLAVIERES	rénovation énergétique de 5 maisons locatives	66 713,00	26 685,00						2021	26 685,00	
LACAPELLE BARRES	remplacement chaudière fuel par chaudière centralisée à granulés de bois	36 800,00	4 416,00						2021	4 416,00	
SAINT URClZE	réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment abritant l'école primaire et le centre d'accueil PEPIS	898 389,00	350 372,00						2021	350 372,00	
VABRES	réhabilitation thermique acoustique du bâtiment école mairie	117 322,00	23 464,00						2021	23 464,00	
VALUEJOLS	réhabilitation d'un bâtiment en vue d'y créer des logements seniors et des locaux périscolaires	673 184,00	269 274,00						2021	269 274,00	
	DETR								2014-2020	4 649 338,00	Voir détail en annexe
	Natura 2000										Voir détail en annexe Le montant n'est pas pris en compte dans le calcul de l'y a cofinancement Etat-FEDER
	Conventions OPAH			7 267 936,00						5 629 827,00	montant initial de l'aide
	Aides au fonctionnement des Maisons France Services pour 2021			120 000,00							Ruynes en Margeride, Chaudes Algues, Pierrefort, Neuveglise
	Ingénierie dans le cadre du programme « Petites Villies de Demain »			85 000,00							Convention avec la Banque des Territoires – 85 K€ / EPCI



GLOSSAIRE

ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ALT : Allocation Logement Temporaire

ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ARS : Agence Régionale de Santé

EBC : Espace Boisé classé

ENE : loi portant Engagement National pour l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDNPS : Commission Départementale de la Nature et de la Protection des Sites

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FFC : Fédération Française de Cyclisme

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

GIC : Grand Invalide Civil

GIG : Grand Invalide de Guerre

GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale

GPTS : Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires

IENT : Inspection de l'Éducation Nationale

LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
(programme européen)

MAM : Maison d'Assistants Maternelles

MFR : Maison Familiale et Rurale

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH - RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation
Urbaine

ORT : Opération de Revitalisation du Territoire

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plans Locaux d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PRAD : Plan Régional pour une Agriculture Durable
PTDD : Projet Territorial de Développement Durable
RPE : Relais Petite Enfance
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDC : Schéma Départemental des Carrières
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SMGG : Syndicat Mixte Garabit Grandval
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées
SYTEC : Syndicat des Territoires de l'Est Cantal
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
ULIS : Unité Spécialisée pour l'Inclusion Scolaire
UTN : Unité Touristique Nouvelle
VAE : Vélo à Assistance Électrique